

Aujourd'hui

LE 45^{ème} FESTIVAL DE CANNES

E1 NOSTALGIE

Si le cinéma sert de prétexte au gigantesque rassemblement que provoque chaque année le Festival de Cannes, il faut se rendre à l'évidence: ce n'est plus ce que c'était.

B1 RÉFÉRENDUM

Pour atténuer les critiques de sa propre formation quant au projet de loi référendaire, Brian Mulroney s'engage à défendre publiquement le principe de la double majorité.

C1 DESIGN

Pusieurs designers de mobilier et accessoires optent pour l'approche utilitaire, qui permet de conférer aux objets usuels les caractéristiques esthétiques d'oeuvres d'art.

D1 ÉCONOMIE

Selon un scénario très pessimiste, la Banque Nationale pourrait avoir à assumer des pertes d'au moins 100 millions dans l'aventure d'Olympia & York, selon CBRS.

Sommaire

Annonces classées

Immobilier.....	D10 à D15
Marchandises.....	D15-D16
Emplois.....	D16
Automobiles.....	D16 à D18
Propositions d'affaires.....	D8
Arts et spectacles	
Informations.....	E1 à E5, E7
Cinéma.....	E4
Télévision.....	E2
Bandes dessinées.....	D11
Bridge.....	D18
Décès.....	D19
Design.....	C1 à C4
Économie.....	D1 à D9
Éditorial.....	B2
Êtes-vous observateur?.....	D10
Feuilleton.....	D13
Pierre Foglia.....	A5
Horoscope.....	D12
Le monde.....	C5 à C8
Loteries — résultats.....	A4
Montréal en fête.....	A7
Mots croisés.....	D14
Mot mystère.....	D15
Têtes d'affiche.....	E6
TABLOID SPORTS	
Ronald King.....	page 5

« Nous avons capturé un satellite »

Première sortie à trois dans l'espace à jamais avoir été effectuée

d'après UPI, AP et AFP
HOUSTON

Pour la première fois dans l'histoire de la conquête spatiale, trois astronautes sont sortis en même temps dans l'espace, hier, et se sont saisis d'un satellite errant afin de le renvoyer sur son orbite originale.

«Houston, je crois que nous avons capturé un satellite», a transmis joyeusement le commandant de la navette *Endeavour*, Dan Brandenstein, après que les astronautes Pierre Thuot, Rick Hieb et Tom Akers se furent saisis du satellite de communication Intelsat-6 et eurent immobilisé de leurs mains gantées cette masse de 4000 kilogrammes.

Aidé de son copilote Kevin Chilton, Brandenstein manœuvra ensuite *En-*

deavour de façon à en placer la soute directement au-dessous d'Intelsat. Gardant une main sur le satellite, Hieb plaça alors la barre de capture en position, et Bruce Melnick, aux commandes du bras robot, positionna Intelsat au-dessus de la fusée de remplacement entreposée dans la soute de la navette, qui fut ensuite fixée au satellite. Celui-ci devait être ainsi propulsé dans l'espace peu après minuit.

C'était la première fois qu'une telle opération était tentée en orbite, que trois hommes sortaient en même temps dans l'espace, et qu'une navette accomplissait autant de manœuvres d'approche d'un satellite, a indiqué la NASA, dont la décision a sans doute été influencée par le fait que le Brandenstein, ancien pilote, est considéré comme un professionnel de tout premier plan.

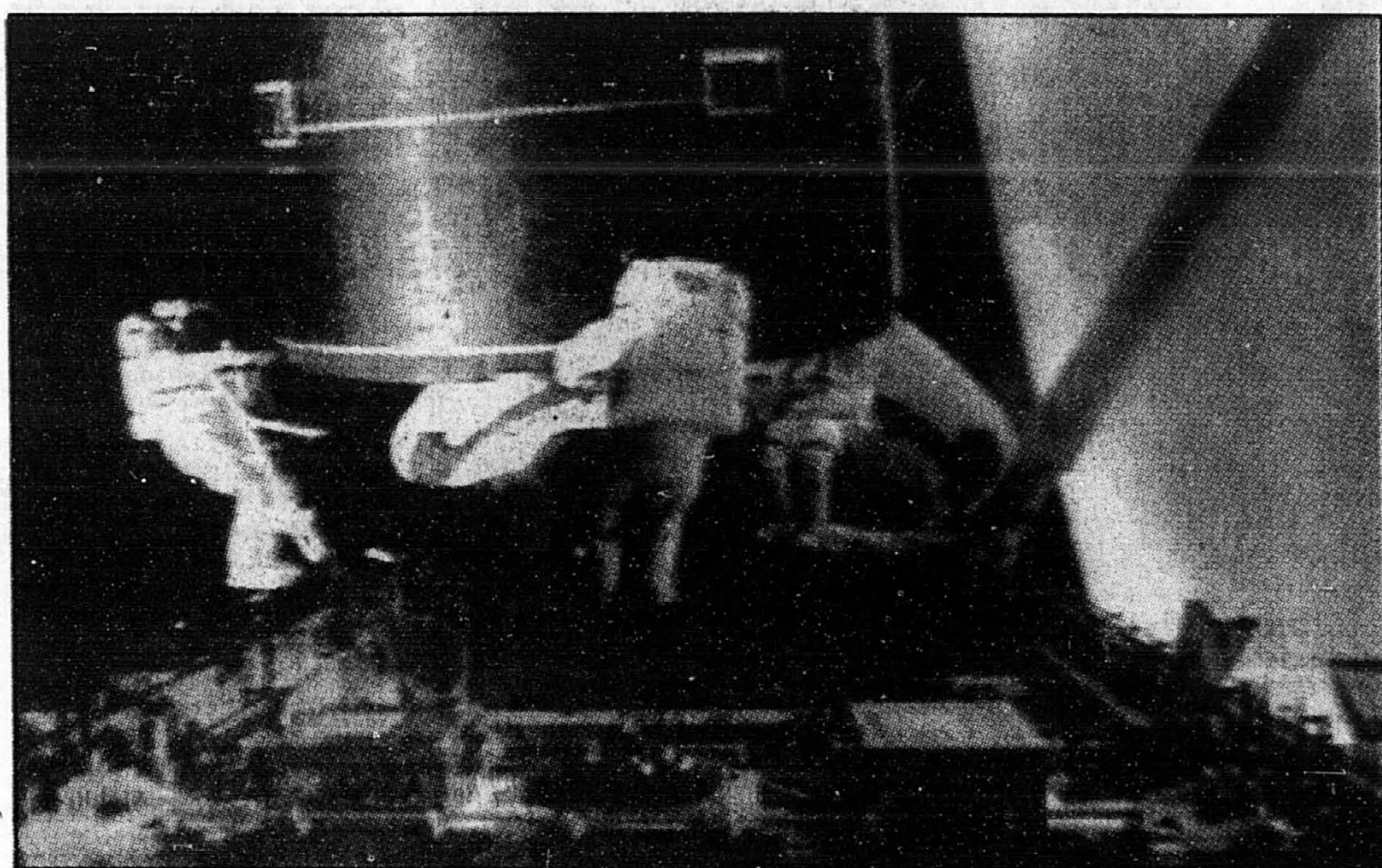
Brandenstein avait fait valoir au centre de contrôle qu'«avec trois personnes pour tenir le satellite, il ne pourrait plus nous échapper, et les chances de succès seraient beaucoup plus grandes».

Une heure et demie avant l'heure initialement prévue pour la sortie, un léger problème de logiciel avait obligé le centre de contrôle de Houston à retarder le début de l'opération d'une orbite.

Les trois hommes étaient donc restés près de deux heures dans un sas pressurisé conçu pour deux personnes, l'un d'eux ayant dû se placer la tête en bas, seule alternative pour que trois hommes tiennent dans cet espace minuscule.

La sortie a eu finalement lieu sur la

VOIR SATELLITE EN A 2

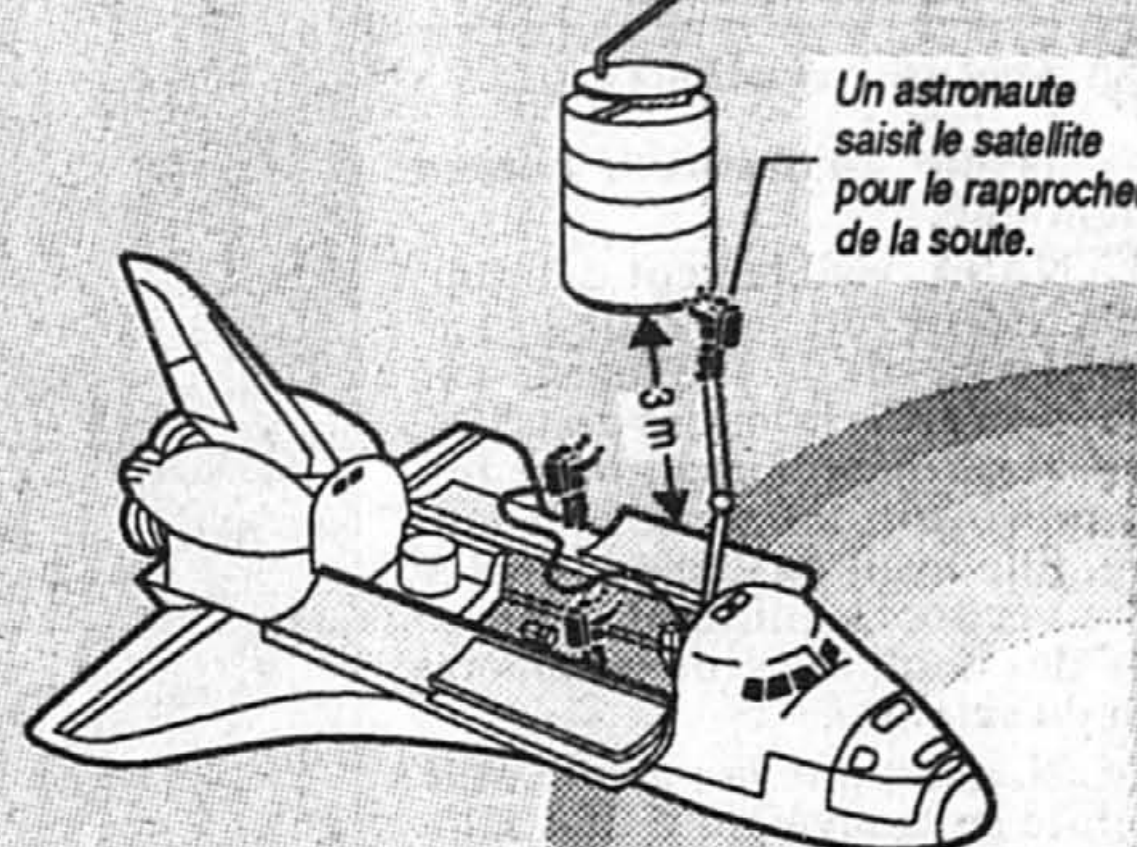


Les astronautes immobilisent le satellite, auquel doit être fixée une fusée se trouvant dans la soute de la navette *Endeavour* qui propulsera l'énorme masse de 4000 kilos sur son orbite originale.

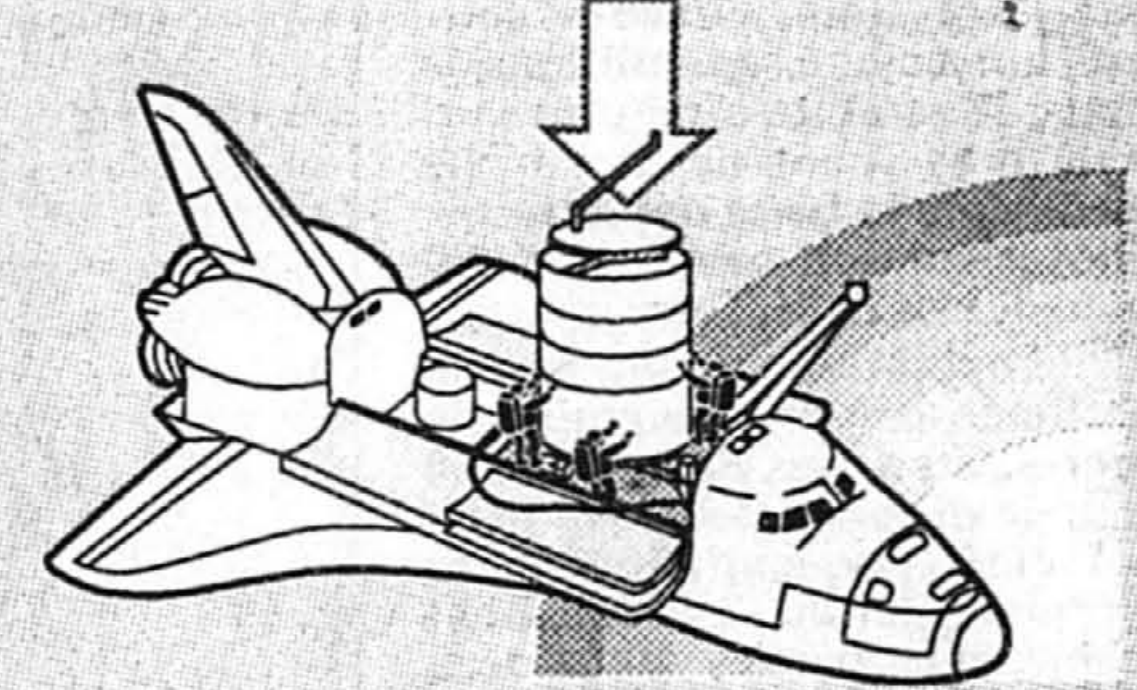
PHOTO AFP

ENDEAVOUR : DERNIER ESSAI DE RÉCUPÉRATION D'INTELSAT

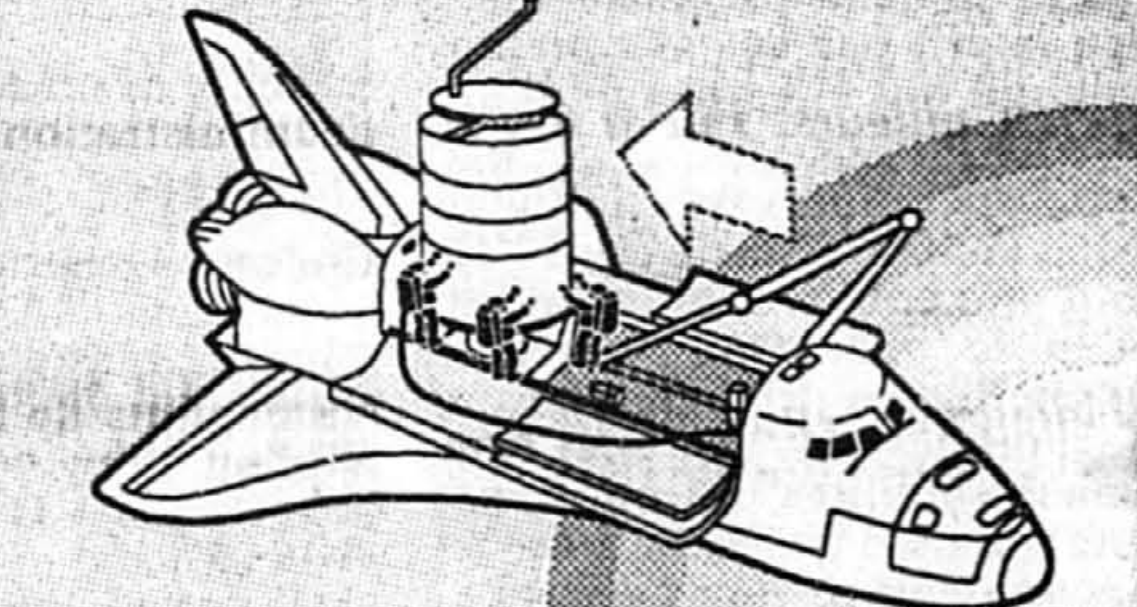
La navette approche à moins de trois mètres d'Intelsat pour que les astronautes puissent l'atteindre.



Un astronaute saisit le satellite pour le rapprocher de la soute.



Les trois astronautes, placés sur les bords de la soute, forment un cercle de la taille exacte du satellite et maintiennent Intelsat qui tourne à un quart de tour par minute.



Le satellite de quatre tonnes est alors fixé avec la barre de capture et transféré dans la zone de réparation.

AFP infographie - Patrice Deré

Des malades maltraités à l'hôpital de Joliette: cinq employés congédiés

MARTHA GAGNON

Une histoire lamentable se joue actuellement le Centre hospitalier régional de Lanaudière, à Joliette, où quatre préposés aux patients ont été congédiés et une infirmière auxiliaire suspendue parce qu'ils auraient commis des actes de brutalité, proféré des menaces et accompli des gestes indélicats à l'endroit de malades chroniques, la plupart confus, regroupés dans un même département.

Le directeur général du centre hospitalier, Maurice Blais, a expliqué à *La Presse* hier qu'on avait mené une enquête interne minutieuse et recueilli les témoignages de plusieurs employés qui déclarent avoir vu des choses. La direction a aussi demandé à son service juridique d'étudier le dos-

sier pour déterminer s'il y a lieu de le remettre à la police et d'aller devant les tribunaux.

Le directeur a refusé de donner des détails sur les agissements des cinq personnes, qui faisaient toutes partie de l'équipe de soir et travaillaient depuis plusieurs années auprès de malades chroniques. «Nous sommes convaincus qu'il y a eu de la brutalité physique, du harcèlement psychologique et des actes à connotation sexuelle.»

M. Blais dit ne pas être en mesure de préciser quand les mauvais traitements auraient débuté. Il ne peut ou ne veut expliquer les motifs qui auraient incité ces employés à maltraiter les malades. Ceux-ci travaillaient auparavant à l'hôpital psychiatrique Saint-Charles, qui a été fusionné avec le

Centre régional de Lanaudière, lequel dispose de 1000 lits.

M. Blais affirme que la direction générale n'a rien à se reprocher et qu'elle est intervenue dès qu'elle a eu vent de l'affaire. Elle doit cependant étudier la conduite d'un cadre qui aurait peut-être manqué de vigilance. «Ce n'est pas toujours facile de découvrir ce genre de situation. On peut n'avoir que des soupçons pendant longtemps.»

L'Unité 2-C de psycho-gériatrie abrite 47 patients très âgés qui ont passé une partie de leur vie en institution psychiatrique. Plusieurs ont été placés sous la Curatelle publique. Il s'agit de personnes extrêmement vulnérables qui sont, dans la majorité des cas, incapables de se défendre et encore moins de porter plainte.

La Curatrice publique a été mise au courant de la situation. Selon sa porte-parole, Mme Marie-Claude Lanoue, «les services juridiques analysent le dossier pour voir si d'autres actions doivent être entreprises». En tant que représentante légale, la Curatrice a le devoir de veiller au bien-être des malades.

«Étant donné leur état, il est malheureusement difficile d'évaluer si ces malades ont subi des torts à la suite de ces incidents, explique Mme Lanoue. Mais nous avons l'assurance qu'ils sont actuellement en sécurité et que la situation ne présente plus aucun risque.»

La direction de l'hôpital a aussi avisé les familles des malades qui ne sont pas sous la Curatelle pu-

VOIR MALADES EN A 2

Le Centre Paul-Sauvé sera démoli d'ici à l'automne

ÉRIC TROTTIER

La Ville de Montréal a annoncé hier soir qu'elle démolira le Centre Paul-Sauvé, vraisemblablement avant la fin de l'année, pour le remplacer par un important complexe immobilier.

Comme le révélait *La Presse* samedi, le comité exécutif de la Ville a décidé de rejeter les deux seules offres d'achat du centre sportif de la rue Beau-bien, parce que la première relevait carrément de l'entour-loupette et que la seconde ne respectait pas certains critères de l'appel d'offres.

Le centre sera donc rayé de la carte au cours des prochains mois, plus probablement avant la fin de l'automne. Un appel d'offres à ce sujet sera publié d'ici quelques semaines.

La décision d'hier soir n'est pas surprenante en soi, puisque la Ville avait fait connaître dès 1991 son désir de se débarrasser de l'immeuble obsole, afin d'ériger en lieu et place un important complexe résidentiel.

Toutefois, en raison de fortes pressions populaires, la Ville avait accepté de tenter de vendre le Centre Paul-Sauvé, au moyen d'un appel d'offres, pour le montant de 3,5 millions et à la condition que l'acquéreur maintienne sa vocation sportive et récréative actuelle.

L'ex-entraîneur des Nordiques, Michel Bergeron, avait même claironné haut et fort qu'il était à la tête d'un groupe d'hommes d'affaires du quartier Rosemont intéressés par l'achat du centre. Toutefois, Bergeron n'a jamais concrétisé son intention.

Soumission loufoque

La Ville a reçu deux propositions. «Aucune d'elles n'a été jugée recevable», a expliqué la présidente du comité

Télé-Métropole mêlée à une affaire de «maladresses» fiscales

VALÉRIE BEAUREGARD

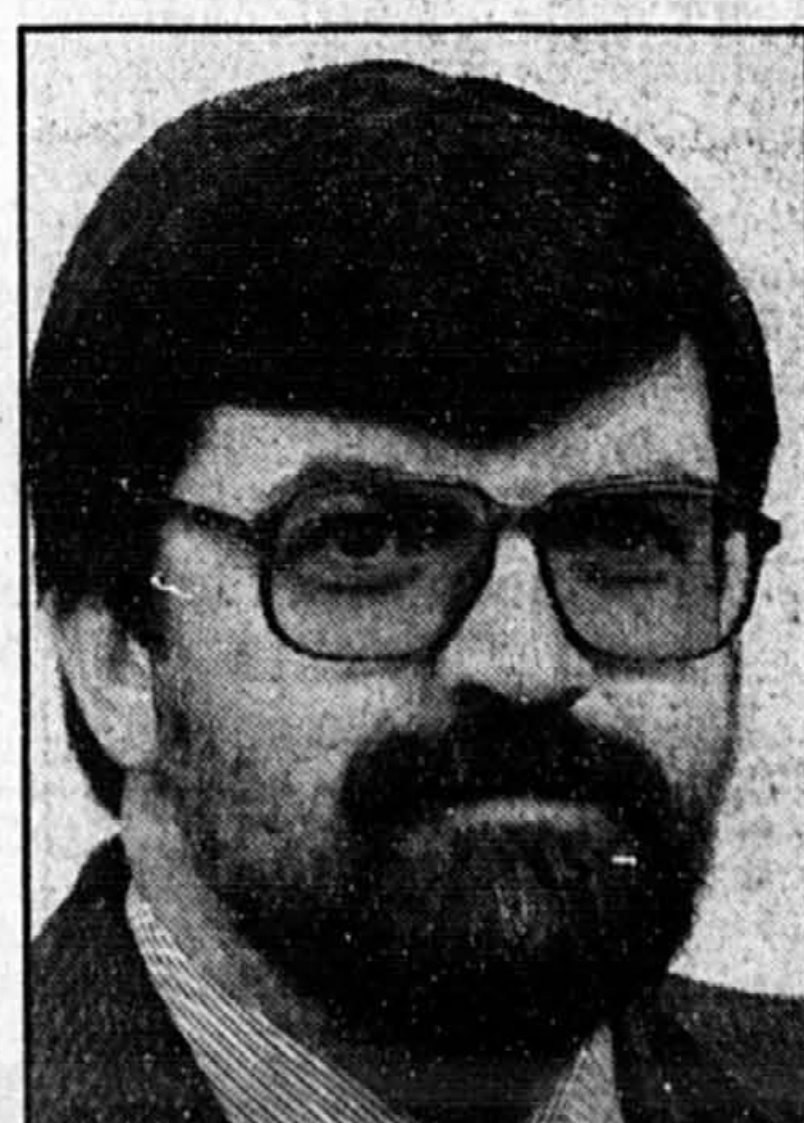
Une étude du cabinet de comptables Raymond, Chabot, Martin, Paré (RCMP) implique Télé-Métropole, par le biais de sa filiale JPL, à une affaire d'irrégularités fiscales.

C'est ce que révélait la société Radio-Canada dans son bulletin de nouvelles, hier soir.

Le président de Télé-Métropole, Mario Bertrand, a commandé une étude aux comptables de RCMP, l'automne dernier. Les conclusions de cette étude ont été présentées au conseil d'administration de Télé-Métropole le 29 avril.

Mario Bertrand reconnaît qu'il y a eu des «maladresses» mais selon lui, il n'y a toutefois pas matière à fraude fiscale. «Je ne veux pas banaliser l'affaire, mais je ne crois pas que ce soit dramatique», a-t-il déclaré à *La Presse* lors d'une entrevue accordée à ses bureaux, hier soir.

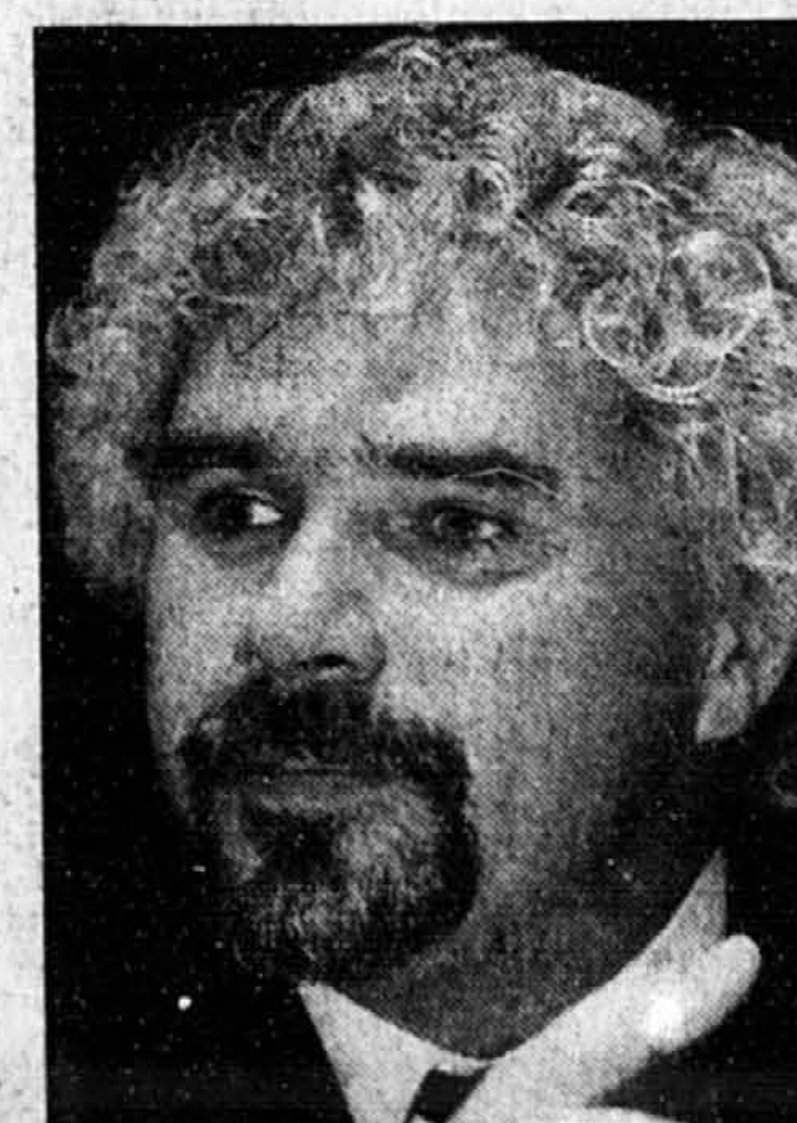
M. Bertrand, qui a rencontré les employés de Télé-Métropole à



Serge Gouin

17 h 30 hier, semblait des plus serins au cours de la rencontre.

Entre-temps, le président du conseil d'administration de TM, Serge Gouin, a annoncé hier qu'il quittait temporairement son poste pour permettre à l'enquête de



Mario Bertrand

suivre son cours. M. Gouin était président de Télé-Métropole au moment où ces irrégularités auraient été commises. On ne prévoit pas le remplacer pendant son absence.

Depuis l'arrivée de M. Bertrand

à la présidence de Télé-Métropole, en février 1991, le télédiffuseur n'a pas eu recours à de nouvelles sociétés en commandite. «Pas parce que je me doutais de quelque chose mais parce que on n'avait plus d'argent», a indiqué M. Bertrand.

Selon ce dernier, Serge Gouin est triste mais aussi surpris des conclusions préliminaires du rapport. Il ajoute que M. Gouin a donné son appui dès le début aux travaux d'enquête.

Sur une vingtaine de sociétés, en commandite auxquelles Télé-Métropole a été associée d'une façon ou d'une autre de 1988 à 1990, 11 ont retenues l'attention de RCMP. Dans ces dossiers, Télé-Métropole est le diffuseur des émissions et sa filiale JPL, le fournisseur de services.

Sont impliquées les sociétés en commandite Téléchoix 1, Téléchoix 2 et Téléplus 1, cette dernière étant dirigée par Serge Arsenault, l'ex-commentateur sportif de Radio-Canada. Les sociétés Téléchoix 1 et 2 avaient pour

VOIR TM EN A 2

VOIR CENTRE EN A 2

JUSTE UNE PETITE QUESTION: EST-CE QUE MORIN AURAIT ACCEPTÉ DE RENSEIGNER LA SRC GRATUITEMENT?



Les corps de quatre autres mineurs sont retrouvés

d'après Canadian Press

PLYMOUTH, Nouvelle-Écosse

Les équipes de secours qui continuent de fouiller désespérément les entrailles de la mine de charbon où 26 hommes ont été inhumés il y a quatre jours par un coup de grisou, ont retrouvé hier les corps de quatre des quinze mineurs qui n'avaient pas encore été localisés. Les onze autres avaient été retrouvés sans vie dimanche.

« Nous n'avons établi aucun contact avec les onze autres hommes », a déclaré en fin d'après-midi le porte-parole des propriétaires de la mine, Colin Benner, la voix brisée par l'émotion.

Les dernières victimes ont été retrouvées au plus profond de la mine, à 350 mètres au-dessous de

la vallée où se sont déroulées hier les obsèques de leurs compagnons. Benner a précisé que les mineurs étaient morts à leurs postes; deux d'entre eux ont été retrouvés à bord du blutoir sur lequel ils travaillaient; un autre était toujours assis sur son tracteur, les mains fixées au volant.

Dans la journée, les familles éplorées avaient entrepris de conduire les leurs à leur dernier repos. Des obsèques se sont déroulées dans plusieurs villages de la vallée, notamment à Westville et à Stellarton, où des centaines de personnes s'étaient massées dans les églises pour assister au service. La foule était si dense que des haut-parleurs avaient dû être installés à l'extérieur pour permettre à tout le monde d'entendre l'homélie.

Les cameramen avaient été maintenus à l'écart par des barrières érigées par le service d'ordre, ce qui n'a pas empêché beaucoup des proches ou des amis des disparus de fustiger leur « morbidité curieuse ».

« Comment pouvez-vous gagner votre vie en exploitant la douleur des autres? s'est écriée une femme, rendue furieuse par le spectacle des caméras de télévision et des photographes. Pourquoi ne faites-vous pas un travail honnête? »

La nouvelle du désastre a été transmise dans le monde entier, et les offres de secours ont afflué non seulement des provinces maritimes et du reste du Canada, mais aussi de nombreux autres pays.

Pourtant, beaucoup de membres des familles des victimes considéraient l'intérêt manifesté par les médias comme une cruelle intrusion dans leur vie privée.

Dans un autre ordre d'idée, Teresa MacNeil, ancienne présidente de la Société de développement du Cap Breton (DEVCO), a affirmé que Robert de Cotret, qui était le ministre responsable de cet organisme gouvernemental en 1987, avait manifesté son opposition au financement de la mine de Plymouth par le gouvernement fédéral.

Mme MacNeil a précisé qu'elle avait discuté de la question avec de Cotret après avoir accédé à son poste, en octobre 1987, et qu'ils étaient tous deux convenus qu'une entreprise de ce genre ne serait pas financièrement viable.

De Cotret, aujourd'hui secrétaire d'État, était alors ministre de l'Expansion industrielle régionale.

En décembre 1987, le conseil d'administration de DEVCO avait adressé un rapport non sollicité aux gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Écosse, dans lequel il affirmait que l'exploitation d'une mine de charbon dans la région de Plymouth ne serait ni rentable ni sûre en raison des dépôts de méthane qui infestaient ce secteur.

Par ailleurs, dans une lettre adressée hier au député conservateur Harvie Andre, le leader libéral en Chambre, David Dingwall, député de Cap Breton, demande au gouvernement de promettre au président des Communes,

John Fraser, qu'aucun document se rapportant au désastre de Westray ne manquerait à l'appel comme ce fut le cas lors du scandale Mashat. L'an dernier.

« Je demande instamment que tous les documents en possession des ministères appropriés qui touchent, de près ou de loin, ce désastre soient préservés, afin que tous les faits concernant cette triste affaire puissent être mis en évidence », précise M. Dingwall.

Les observateurs voient dans cette initiative le signe qu'une demande d'enquête parlementaire sera soumise incessamment, et que le moratoire que l'opposition s'était imposé sur tout commentaire public pendant que se poursuivaient les recherches tire à sa fin.

SUITE DE LA UNE

SATELLITE

« Nous avons saisi un satellite »

94^{ème} orbite, au dessus de l'océan Atlantique.

La NASA, visiblement déterminée à réussir cette opération spectaculaire, avait décidé mardi soir d'envoyer trois hommes dans l'espace, alors que le programme initial prévoyait des sorties en tandem. Elle avait également décidé qu'un échec signifierait l'abandon des tentatives de récupération du satellite.

Ainsi, alors que la navette et le satellite se trouvaient à 362 kilomètres au-dessus de la Terre et se déplaçaient à plus de 28 000 km/h, Intelsat a finalement pu être fixé à la barre de capture que Pierre Thuot n'avait pas réussi à poser jusqu'alors. Grâce à cette barre, qui a coûté sept millions de dollars, le satellite a pu être saisi par le bras robot de la navette puis doté de la fusée qui devait le déployer sur son orbite à 36 000 km au-dessus de la Terre.

Cette opération à grand spectacle, filmée par une vingtaine de caméras, était très dangereuse: à si peu de distance, le risque principal était une collision entre l'énorme satellite, extrêmement instable, et les parties vitales de la navette. Ce plan de secours, qui semblait invraisemblable pour les experts de la NASA voici encore quelques jours, a été entièrement conçu mardi par des astronautes au sol, qui ont effectué des simulations en piscine.

Cette opération exceptionnelle marque la 100^{ème} sortie dans l'espace d'une équipe d'astronautes, et c'est le quatrième sauvetage d'un satellite en orbite par les navettes américaines. Deux des trois premiers satellites ont été ramenés au sol, et le troisième a été réparé et redéployé dans l'espace.

Intelsat-6 a été lancé le 14 mars 1990 par une fusée Titan-3. Toutefois, le deuxième étage de la fusée présentait une défectuosité électrique qui empêcha les ingénieurs au sol de le séparer, une fois son carburant épuisé, du satellite et de son troisième étage. On fut donc forcé de séparer Intelsat de ce dernier, et le satellite n'avait donc plus aucune possibilité d'atteindre l'orbite prévue.

Les administrateurs de l'International Telecommunications Satellite Organization (Intelsat) — qui groupe 122 nations — avaient alors demandé à la NASA de tenter une mission de secours. La NASA y consentit, moyennant une somme de 93 millions. À l'origine, Intelsat-6 avait coûté 157 millions et sa fusée Titan-3, 120 millions. L'investissement total du consortium dans ce satellite se monte présentement à 426 millions.

Endeavour devrait atterrir demain (au lieu d'aujourd'hui) sur la base d'Edwards, en Californie. Une quatrième sortie dans l'espace est prévue pour aujourd'hui, afin d'effectuer des tests de construction pour la future station spatiale Freedom. □

MALADES

Des malades maltraités à l'hôpital de Joliette: cinq employés congédiés

blique. Une lettre a été envoyée aux proches pour leur expliquer les mesures qui avaient été prises. Quant au syndicat des employés de l'hôpital, il ne sait pas encore s'il assumera ou non la défense des quatre préposés et de l'infirmière. Le vice-président, Alain Saint-Pierre, explique que les faits reprochés sont très graves. « Avant de conclure à leur culpabilité, nous allons faire notre propre enquête. Il y a bien des ru-



L'équipe de la navette Endeavour réunie pour une téléconférence sur orbite autour de la Terre, peu avant la récupération du satellite Intersat-6. À l'avant-plan, de gauche à droite, Kathy Thornton et Tom Akers; deuxième rangée, Bruce Melnick et Pierre Thuot; troisième rangée, le pilote Kevin Chilton, le commandant Dan Brandenstein et Rick Hieb.

PHOTOS AGENCE FRANCE-PRESSE

meurs qui circulent dans l'hôpital.

C'est l'infirmière-chef, Jeanette Murray, qui est à l'origine de l'enquête. « Je soupçonnais que quelque chose n'allait pas dans le département », a-t-elle commenté. Ses doutes ont été renforcés par les confidences de l'une des patientes qui a révélé des choses. « Je l'ai crue, dit Mme Murray. Ces malades souffrent de confusion à divers degrés. Certains ne peuvent dire quelle date nous sommes, mais ils sont capables de réaliser si c'est la Fête des mères ou Pâques. »

L'attitude de Mme Murray a aussi amené certains employés à rompre le silence pour divulguer certains faits. « N'étant pas d'un naturel peureux, précise l'infirmière-chef, j'étais prête à aller jusqu'au bout pour connaître la vérité. »

Lorsqu'elle est arrivée dans le département, il y a deux ans, Mme Murray avait décidé de bousculer les habitudes du personnel et d'améliorer la qualité de vie des patients. « On oublie que les malades chroniques sont des êtres humains. Moi, je les traite comme je veux qu'on traite mes parents. Avec respect et affection. »

Pour cela, elle a retiré les « jaquettes d'hôpital » et demandé qu'on habille les malades avec leurs vêtements personnels. Elle a aussi proposé qu'on enlève la couche de certains et qu'on les amène régulièrement à la toilette. Elle a organisé des sorties, utilisé la zoothérapie, la musicothérapie et exigé que l'on souligne l'anniversaire de chacun. Elle a même fait la manchette du journal local lors d'un barbecue organisé à l'intention des patients.

Dans sa réorganisation, Mme Murray a rencontré des résistances de la part, dit-elle, d'un petit groupe d'employés. D'après le directeur, certains auraient même commis des actes de vandalisme dans l'unité pour exprimer leur mécontentement.

Le directeur général déplore qu'il y ait encore des dortoirs de « cinq, six ou 15 personnes » pour les malades psychiatriques de l'hôpital. « On a demandé au ministère de débloquer des fonds pour rénover certaines unités », ajoute-t-il. □

CENTRE

Le Centre Paul-Sauvé sera démoli d'ici l'automne, exécutif, Léa Cousineau, en sortant d'une réunion des élus municipaux.

L'une des soumissions est particulièrement tirée par les cheveux, a démontré Mme Cousineau. Elle a été soumise par la compagnie 153491 Canada Inc., propriété d'un certain Robert Lemay.

D'une part, le soumissionnaire n'a jamais fourni les documents essentiels exigés, tels que les études de faisabilité et de rentabilité, le programme de modernisation de l'immeuble et des équipements, de même que l'utilisation que la compagnie comptait en faire.

Pis: l'entreprise anonyme suggérerait de faire immédiatement un premier versement de 136 000 \$ à la Ville, et le reste des 3,5 millions en 1997. En retour, 153491 Canada Inc. exigeait qu'une commission de 5 p. cent du prix de vente soit remise à la Corporation immobilière Must, une compagnie qui appartient également à ce Robert Lemay.

« Ainsi donc, 153491 Canada Inc. ne voulait investir aucun montant dans le Centre Paul-Sauvé, n'offrait aucune garantie additionnelle à la Ville pour le solde du prix de vente, et son propriétaire aurait encaissé 45 500 \$ », a expliqué Mme Cousineau dans un document remis à La Presse, hier soir.

Quant à la deuxième offre d'achat, formulée par Placement groupe Deux, elle a été rejetée parce que cette entreprise ne s'est pas engagée à maintenir la vocation actuelle du centre et aussi parce qu'elle avait montré le désir de construire d'autres bâtiments sur le site.

Complexe résidentiel

Le comité exécutif de la Ville a ainsi mandaté son Service de l'habitation et du développement urbain afin qu'il élabore un « plan de développement du site à des fins résidentielles ». La Ville veut

que le futur complexe immobilier comprenne des logements privés, des condos, des coopératives d'habitation, quelque commerce de base (dépanneurs, etc.), des locaux d'organismes communautaires et voire même un CLSC.

Le plan de développement concocté par les fonctionnaires municipaux fera l'objet d'une consultation publique avant la fin de l'année, et les entrepreneurs appelés à ériger les différents immeubles du site devraient se mettre à la tâche dès 1993. □

TM

Télé-Métropole mêlée à une affaire de « malades » fiscales

commandité la firme Austin Communications.

Les sociétés en commandite Les grands hommes (de Taxifilm) et Destination Barcelone (de Coval Communications) sont aussi passées au peigne fin.

M. Bertrand a indiqué que Télé-Métropole enquêtait actuellement sur les sociétés Taxifilm et Coval Communications afin de trouver ses dirigeants.

La société en commandite Télé-plus 1 a produit les séries Canada sur deux roues et Tour de France qu'a diffusées Télé-Métropole.

Les sociétés en commandite émettent des parts qui sont vendues à des investisseurs. Ceux-ci, en retour, bénéficient d'avantageuses déductions fiscales.

Les sociétés pointées du doigt auraient présenté des factures pour services non rendus, n'auraient pas payé d'impôt sur des honoraires, etc.

Mario Bertrand a précisé qu'aucun cadre de Télé-Métropole ou de JPL n'aurait bénéficié personnellement de ces « malades ».

Les investisseurs, en bout de ligne, pourraient réclamer 14 213 000 \$. Télé-Métropole de son côté pourrait devoir à l'impôt 2 864 000 \$. □

Des milliers de Canadiens attendent le don d'un organe qui pourrait leur sauver la vie. La Fondation canadienne du rein vous incite fortement à signer une carte de don d'organes.

VENDREDI DANS LA PRESSE

Le budget Levesque

À noter que La Presse publiera dans son édition de demain cinq pages spéciales d'informations sur le budget que déposera aujourd'hui, à l'Assemblée nationale, le ministre des Finances Gérard D. Levesque.

Un bambin écrasé à mort par un autobus d'écoliers

Un bambin est mort écrasé par un autobus d'écoliers, hier midi, dans l'île Bizard.

Le tragique accident s'est déroulé à l'intersection de l'avenue de l'Église et du boulevard Chevremont, à proximité de l'école que fréquentait le jeune garçon.

Auparavant, il était allé dîner à la maison, vers 11 h 30. Il retournait à l'école à bicyclette au moment du drame. Il descendait l'avenue de l'Église, dont la pente

est plutôt à pic, lorsqu'il a tenté en vain de freiner son vélo à la hauteur du boulevard Chevremont.

Un autobus d'écoliers, qui venait vraisemblablement de déposer des élèves à la même école, traversait le boulevard au même instant. L'enfant a roulé sous le lourd véhicule avant d'être écrasé par les roues arrière.

Les premiers secouristes n'ont rien pu faire pour la jeune victime, qui est morte sur le coup.

Décès de l'inventeur du cocktail « Margarita »

Agence France-Presse

SAN DIEGO

Carlos Herrera, considéré comme l'inventeur du célèbre cocktail à base de tequila « Margarita », est mort lundi dans un hôpital de Grossmont (Californie), à l'âge de 90 ans, a-t-on appris mercredi auprès de sa famille.

Selon ses proches, Carlos Herrera avait concocté le cocktail en 1938 alors qu'il tenait le restaurant « Rancho La Gloria » à Tijuana, au Mexique. Il a obtenu la célèbre potion en mélangeant une dose de tequila (alcool d'agave)

avec du jus de citron, de la liqueur à base d'orange, de la glace pilée et — touche finale — du sel sur le bord du verre.

La légende locale veut que ce breuvage glacé ait été inventé pour satisfaire le palais d'une actrice, connue sous le pseudonyme de Marjorie King. Celle-ci, allergique aux alcools à l'exception de la tequila, détestait toutefois la boisson nature. Herrera avait ensuite baptisé le cocktail Margarita en souvenir de sa cliente.

Né à Mexico en 1901, il s'était marié huit fois. Il était quatre fois grand-père et douze fois arrière-grand-père.

Distribution contrôlée d'héroïne dès cette année en Suisse

Agence France-Presse

BERNE

Le Conseil fédéral helvétique a donné son accord à la distribution d'héroïne aux toxicomanes, sous contrôle médical et à titre d'essai en Suisse, a indiqué hier M. Flavio Cotti, ministre de l'Intérieur.

Ces distributions de stupéfiants autres que la méthadone devraient concerner une dizaine de projets pilotes, avec un nombre maximum de 50 participants par centre. Elles pourraient commen-

cer à l'automne, a indiqué M. Cotti.

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a été chargé d'élaborer un projet avant les vacances d'été.

La décision du gouvernement fédéral avait été plusieurs fois différée en raison de son caractère controversé. Un budget d'un million de francs suisses (660 000 dollars) sera attribué à l'évaluation des résultats chaque année.

Le nombre des personnes dépendant de drogues dures en Suisse est évalué à 20 000 à 25 000 par l'OFSP.

Le Mossad a opéré illégalement au Canada en 1990

Presse Canadienne

OTTAWA

Le service de renseignement israélien, le Mossad, opérait illégalement au Canada il y a deux ans, a confirmé hier John Bassett, qui est à la tête de l'organisme chargé de surveiller le Service canadien de renseignement de sécurité.

M. Bassett s'est toutefois refusé à tout autre commentaire, à part indiquer que « nous sommes très heureux que le Service canadien du renseignement de sécurité n'ait pas coopéré avec le Mossad ».

C'était la première fois qu'un représentant du SCRS confirmait publiquement les dires de l'ancien officier du Mossad Victor Ostrovsky.

Après la réunion d'hier matin, M. Bassett s'est précipité dans un ascenseur en disant: « Ce que vous n'avez pas entendu à l'intérieur, vous ne l'entendrez pas maintenant ».

Où donner de son sang

Aujourd'hui, la Croix-Rouge attend les donneurs aux endroits suivants:

- à Montréal: Centre des donneurs de sang, 2991 est, Sherbrooke, Centre commercial Maisonneuve (métro Préfontaine), de 9 h à 20 h;
- à Montréal: Hôpital Notre-Dame-de-la-Merci, gymnase, 555 ouest, boul. Gouin ouest, de 14 h à 20 h;
- à LaSalle: Brasserie Labatt salle de réception, 50, avenue Labatt, de 10 h à 16 h 30;
- à Dorval: collectes des policiers de la Communauté urbaine de Montréal, district 13, et des pompiers de Dorval, parrainée par le Club Optimiste Dorval et Remax Dicaire, caserne des pompiers, 530, boul. Bouchard, de 14 h à 20 h.

Tirage d'hier
Le Lotto 6/49 19 20 25 27 31 38 (10)
E-X-T-R-A 3 9 5 7 9 9

La Quotidienne
tirage d'hier

à trois chiffres **946**
à quatre chiffres **7063**

Ligue Nationale d'Improvisation

LE MONDIAL D'IMPRO-MONTRÉAL 1992

DU 22 MAI
AU 5 JUIN

EN VENTE
MAINTENANT

La Presse



SPECTRUM
318, STE-CATHERINE O. (PL. des Arts)
Ott. 661-5861 (tél.) ou 661-5861 (tél.)
chez Adm. et au 525-1348 (tél.)



Perquisitions de la SQ auprès de neuf constructeurs de routes à Montréal et Hull

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse
QUÉBEC

■ L'unité des crimes économiques de la Sûreté du Québec a mené hier des perquisitions auprès de neuf entrepreneurs spécialisés dans la construction de routes, relativement à des allégations d'abus de confiance touchant deux hauts fonc-

tionnaires du ministère des Transports, en poste à Montréal et à Hull.

Selon les informations obtenues par La Presse, l'enquête mise en marche par le ministère des Transports, il y a six mois, visait à vérifier les allégations d'un ingénieur spécialisé dans un nouveau procédé de type européen, appelé « Ter-voil », qui permet de réaliser des murs de soutènement à la moitié du coût des techniques traditionnelles.

Il semblerait que deux cadres du ministère avaient offert à la cette firme d'ingénieurs de suggérer ce type de construction, moyennant une commission sur la valeur des contrats.

Les entrepreneurs qui utilisaient « Ter-voil » se trouvaient largement avantagés, puisqu'ils pouvaient soumissionner à un prix bien plus bas que leurs concurrents, ont expliqué à La Presse des sources au ministère des Transports.

Pour l'agent Luc Gadoury de la SQ, les documents saisis au cours des perquisitions seront dans les prochains jours étudiés par l'unité des crimes économiques. Une décision devrait être arrêtée d'ici deux semaines sur l'opportunité de poursuivre ou non les fonctionnaires soupçonnés de manigances avec des entrepreneurs.

Tant que des accusations ne seront pas portées, il n'est pas question pour la SQ

de dévoiler les noms de ces deux fonctionnaires qui travaillent à la section d'ingénierie du ministère des Transports.

Les perquisitions d'hier ont été déclenchées au terme d'une enquête entreprise au début du mois de mars, après que les enquêteurs du ministère des Transports eurent transmis les informations qu'ils avaient obtenues à leurs collègues de la SQ.

Les jurés demandent à réentendre le témoignage de Perron

PIERRE BELLEMARE

■ Les six hommes et six femmes du jury au deuxième procès de l'ex-réalisateur Gilles Perron, ont demandé hier à réentendre sur cassettes les témoignages de l'accusé ainsi que de trois camarades de travail de la victime.

Les jurés voulaient aussi avoir accès au journal intime de Monique Sirois, l'ancienne maîtresse de Perron, journal dans lequel cette Sherbrookoise a consigné tous les détails de la relation de douze ans qu'elle a entretenue avec l'accusé, de 1976 à 1988.

Le juge Paul a cependant refusé de satisfaire à cette dernière requête, « parce que le journal de Mme Sirois n'a pas été présenté en preuve », même si elle s'en est largement inspirée pour rendre son témoignage, la semaine dernière, au Palais de justice de Montréal.

Les jurés ont alors réclamé la cassette du témoignage de Mme Sirois. Mais finalement, au milieu de l'après-midi, ils ont fait savoir au juge Paul que cette cassette ne leur était pas nécessaire.

Les membres du jury ont donc poursuivi l'audition des cassettes contenant les témoignages des amies de travail de Michèle Perron, la victime, et celui de l'accusé qui, jeudi et vendredi dernier, a passé sept heures à la barre des témoins.

Les témoignages de mesdames Villeneuve, Bouchard et Esposito relatent les derniers moments vécus par la victime, avant d'être poignardée à mort dans son auto, à l'arrière de la Polyclinique Concorde, où elle travaillait à Laval.

Ces trois femmes ont été les dernières à avoir vu vivante leur camarade de travail et leur version des faits s'éloigne passablement des diverses versions déjà données par l'accusé, reconnu coupable au terme de son premier procès, à la fin de 1989.

Selon toute vraisemblance, les jurés, séquestrés depuis mardi après-midi, désirent confronter le témoignage de l'accusé à celui de Mmes Villeneuve, Bouchard et Esposito, avant de prononcer le verdict prévu pour aujourd'hui ou demain.

La preuve de la Couronne est circonstancielle, puisqu'aucune arme n'a été retrouvée sur les lieux du crime et qu'aucun témoin oculaire ne se trouvait, non plus, dans les environs immédiats de l'auto de Mme Perron, en début de soirée, le 15 décembre 1987.

Le juge Paul a ouvert trois voies au jury: coupable d'un meurtre au premier degré, coupable d'un homicide involontaire ou non coupable.



Du soleil et l'air chaud transporté par un beau vent du sud. C'était presque l'été hier pour les enfants des garderies de Montréal réunis au parc Maisonneuve.

PHOTOS PIERRE MCCANN, La Presse

Pique-nique entre amis!

■ Journée idéale pour les enfants, hier, au parc Maisonneuve.

Plus de 1500 d'entre eux ont participé au pique-nique organisé par leurs monitrices du Regroupement des garderies du Montréal métropolitain, à l'occasion de la Semaine des garderies, qui a pour thème: « Attention, je me construis! »

Les éducatrices estiment que si le milieu est connu, leurs interventions, elles, ne le sont pas toujours.

Demain au Centre 7400 rue Saint-Laurent, le Réseau tiendra un Salon du matériel pédagogique, où seront présentées les initiatives les plus originales et les nouveaux produits conçus spécialement pour les garderies et leurs clientèles.

De l'espace, beaucoup d'espace. Enfin, après un hiver passé entre les quatre murs des garderies, il faisait bon le grand air et le pique-nique pris entre amis.



Adolescent condamné à trois ans de détention pour meurtre

SUZANNE COLPRON

■ Ayant plaidé coupable le 18 mars à une accusation de meurtre prémédité, devant le Tribunal de la jeunesse, un adolescent de 17 ans a écopé, hier, trois ans de détention en centre d'accueil, au Palais de justice de Drummondville.

Cette sentence constitue la peine maximale imposée à des mineurs, en vertu de la Loi sur les jeunes contrevenants.

L'adolescent a reconnu avoir tué Henri Gilbert, un homme de 52 ans qui vivait d'aide sociale et prétendait enseigner la religion dans un collège de Drummondville. Le frère de la victime, Guy Gilbert, 37 ans, a été blessé au dos.

Les Gilbert étaient sur le balcon de leur appartement, à Drummondville, quand ils ont été atteints de coups de feu tirés à moins de 15 mètres. L'incident est survenu le 7 mars dernier en début de soirée.

Selon le procureur de la Couronne, Me André Rompré, l'adolescent et un copain de 22 ans, André Rainville, avait mis sur pied un plan pour se débarrasser de Guy Gilbert, parce qu'ils craignaient pour leur vie.

Quant à Henri Gilbert, il a été abattu par accident.

Me Rompré a expliqué que l'adolescent de 17 ans se sentait menacé par Guy Gilbert, un assisté social, qui devait 50 \$ à un de ses amis et refusait de les lui payer.

« Paranoïaque, il en était venu à croire que le meurtre était la seule solution à ses problèmes. »

Guy Gilbert a été heurté par une voiture, non loin de chez lui, avant de recevoir la visite des tueurs. Il avait fait part de l'accident à la police en demandant leur aide d'urgence. Mais il était déjà trop tard lorsque les policiers se sont présentés à son domicile.

L'adolescent, qui passera les trois prochaines années dans un centre d'accueil, vivait chez ses parents. Dans le rapport remis au procureur, il est précisé qu'il avait un « mode de vie axé sur le travail ». Le jeune homme travaillait en effet du lundi au vendredi dans une usine de séchage de bois, et les fins de semaine, dans un couvoir.

« Il n'avait aucun antécédent judiciaire », a précisé le procureur, Me Rompré, qui s'expliquait mal ce qui est arrivé. Le présumé complice de l'adolescent, André Rainville, a enregistré un plaidoyer de non-culpabilité. S'il est reconnu coupable, au terme de son procès, il écopera une peine d'emprisonnement de 25 ans.

Le jury délibère au procès d'Allan Ross à Gainesville, en Floride

MARCEL LAROCHE
envoyé spécial
La Presse à GAINESVILLE

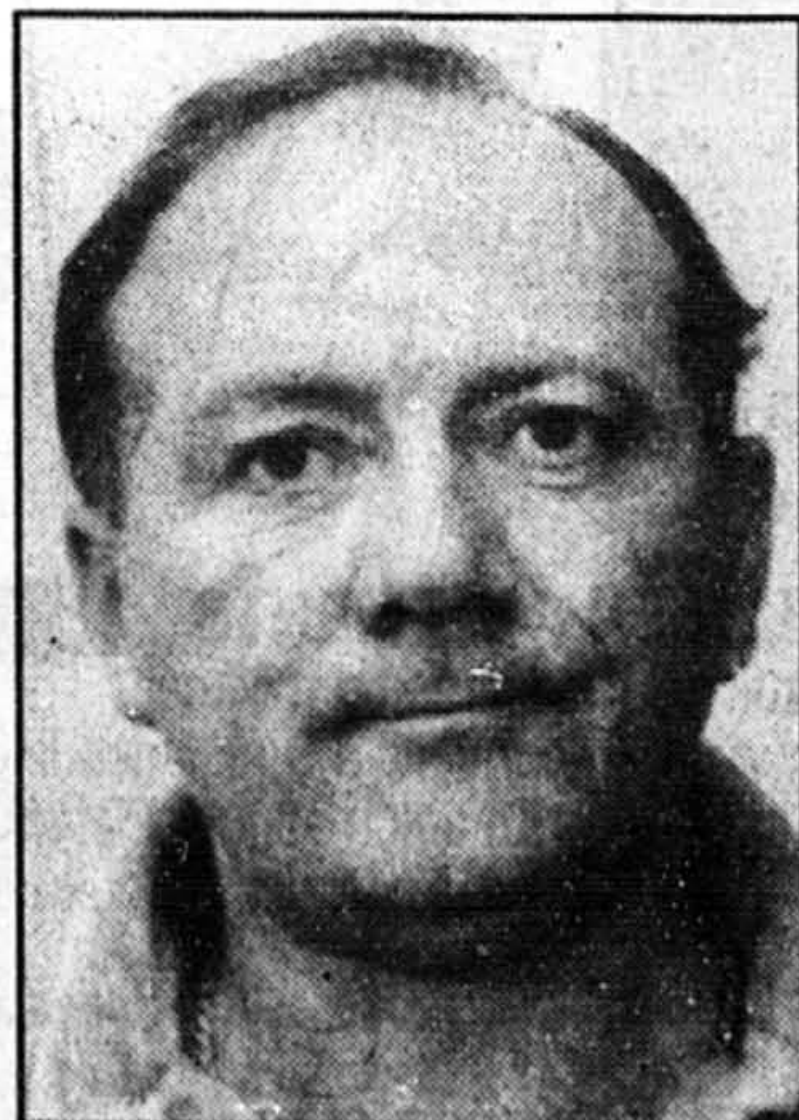
■ Le procès du Montréalais Allan Ross a pris fin sur une note plutôt survolée hier à Gainesville, en Floride, alors que les avocats de la poursuite et de la défense y sont allés de virulentes représentations.

Dans des termes clairs et précis, Me David McGee, le procureur spécial du gouvernement américain assigné au procès d'Allan Ross a déclaré que ce Québécois avait profité de son statut de chef du « gang de l'Ouest » de Montréal pour mettre sur pied un important réseau de trafiquants de drogue.

Au moment de son arrestation par la police américaine, le 7 octobre 1991, dans un luxueux motel de Fort Lauderdale, Allan Ross était considéré comme l'un des plus gros trafiquants de cocaïne et de marijuana de toute l'Amérique du Nord.

Plusieurs individus recrutés par son organisation, dont des pilotes d'avion faisant régulièrement des voyages en Colombie, en passant par l'Espagne, l'Italie, le Portugal, les Bahamas et les États-Unis, ont ainsi transporté clandestinement des quantités industrielles de stupéfiants vers Montréal.

Pointant Allan Ross du doigt, le procureur a dit que cet homme n'avait reculé devant rien pour



Allan Ross

parvenir à ses buts, allant même jusqu'à commander des assassins.

L'avocat faisait alors allusion au quadruple meurtre à la bombe survenu au mois de novembre 1984, dans une tour d'habitation de l'ouest de Montréal, et de l'exécution de David Singer, l'un de ses revendeurs de drogue retrouvé criblé de balles, en mai 1985, à Dania, près de Fort Lauderdale.

La poursuite a cependant indiqué que Ross faisait face aujourd'hui à trois accusations directe-

ment reliées aux stupéfiants, dont celle d'avoir dirigé pendant plus d'une décennie une entreprise criminelle ayant généré des profits estimés à plus de 80 milliards de dollars.

Se disant dans l'impossibilité de reprendre tous les témoignages entendus lors du procès d'une durée de six semaines, et au cours duquel plus de 100 individus ont parlé, Me McGee a suggéré au jury d'analyser toute la preuve dans son ensemble.

Et surtout les 15 témoins oculaires, tous des individus qui ont travaillé à différentes époques pour Allan Ross, et qui se sont vus le cœur après avoir été appréhendés par les agents fédéraux américains.

« Une fois que vous aurez retrouvé tous les morceaux du casse-tête, vous serez en mesure de comprendre l'ampleur de cet empire dirigé par Ross... Votre mission est de trouver la vérité et d'avoir la certitude que l'accusé a vraiment commis les crimes qu'on lui reproche... » de conclure Me McGee.

Ce point de vue de la poursuite n'a évidemment pas été partagé par Me Robert Sheketoff, l'avocat de Ross, qui a prétendu que la preuve entendue était déficiente et que plusieurs témoins, surtout les 15 informateurs de police, avaient monté de toute pièce leurs versions des faits dans l'espoir d'obtenir une réduction de sentence.

Les propriétaires de vidéo-poker perdent la première manche

PIERRE BELLEMARE

■ La Corporation du loisir automatique a perdu une manche, hier, devant la Cour supérieure du Québec, le juge Jean Marquis ayant rejeté la requête en injonction interlocutoire visant à renouveler 193 permis de type A pour les machines vidéo-poker.

Le magistrat a refusé de s'immiscer dans le fond du débat et, en déboutant la compagnie AMI, la requérante de l'injonction interlocutoire, il a tenu à préciser que sa « décision ne devrait pas porter atteinte aux autres recours auxquels a droit celle-ci ».

Depuis 1981, la Régie des loteries a généralement renouvelé les permis de type A, à raison de 750 \$ chacun, pour ainsi permettre l'exploitation de vidéo-poker dans les places publiques ou les bars.

Le 20 novembre 1991, la Régie a cependant fait volte-face, après avoir autorisé, un mois plus tôt, le renouvellement des 193 permis de vidéo-poker. C'était au moment où l'État québécois lorgnait ce genre d'amusement qui, éventuellement, pourrait faire partie de la grande famille de Loto Québec.

Le juge Marquis a d'ailleurs indiqué, dans sa décision rendue au Palais de justice de Montréal, que

la Régie des loteries a le pouvoir, selon l'article 15.1 de sa loi, de réviser ou de révoquer une autorisation déjà rendue.

De son côté, Jean-Pierre Auclair, président de la Corporation du loisir automatique, a eu une rencontre informelle hier, à Québec, avec le premier ministre Bourassa, pour défendre la cause sur le terrain politique.

En février dernier, la Cour d'appel du Québec rendait une décision favorable aux exploitants de vidéo-poker. Mais la Régie des loteries conteste la légalité de ces jeux qu'elle voudrait s'approprier... sans toutefois le crier sur les toits.

Bordeaux reprend son train-train

SUZANNE COLPRON

■ Le cours normal des choses reprend peu à peu à la prison Bordeaux, où une émeute a fait 14 blessés et rendu inhabitables les 170 cellules de l'aile D, le 30 avril.

« L'atmosphère est plutôt bonne compte tenu de la situation », a indiqué, hier, le directeur de l'institution carcérale du boulevard Gouin, Arthur Fauteux, en entrevue téléphonique à La Presse.

Les détenus du secteur B — qui purgent une première sen-

tence — peuvent de nouveau sortir de leur cellule par groupe de 60. On pense que les travaux de réparation des toilettes, des douches, des téléphones et des salles de récréation seront terminés vendredi.

Dans deux autres secteurs, fortement touchés par la mini-tornade qui a déferlé dans les murs de la prison il y a 13 jours, les 370 détenus sont toujours confinés à leur cellule 24 heures sur 24. Ils y prennent leur repas puisqu'ils ne peuvent se rendre à la cafétéria.

Le directeur Fauteux estime que les travaux seront complétés dans le secteur E d'ici au 25 mai. Il faudra compter deux semaines

de plus pour remettre les locaux et les toilettes de l'aile C en état.

Une dizaine de détenus considérés comme les leaders du soulèvement pourraient se voir accuser d'ici deux semaines de participation à une émeute, de bris de matériel et d'insubordination.

Les détenus qui ont participé au bingo se plaignaient de leur traitement, critiquaient notamment les mauvaises conditions d'hygiène et la nourriture, de même que le surpeuplement de la prison, construite il y a 80 ans et conçue pour accueillir 850 détenus. On sait qu'elle en abrite souvent des centaines de plus.

Une grande exposition sur l'apport social des congrégations religieuses

JEAN-PIERRE BONHOMME

La riche contribution sociale des communautés religieuses, au Québec, montre que les Canadiens français ont fait preuve, depuis le début de la Nouvelle-France, d'une exceptionnelle solidarité qui persiste jusqu'à aujourd'hui. C'est ainsi que l'archevêque de Montréal, Mgr Jean-Claude Turcotte, a voulu commémorer hier avec *La Presse* l'action des 165 communautés religieuses du Québec. Il participait à l'inauguration de la grande exposition sur l'histoire montréalaise de ces mêmes congrégations.

L'exposition, intitulée « Missions Montréal », réalisée pour marquer le 350^e anniversaire de la ville, ouvre ses portes au cours du prochain week-end. Elle a été organisée depuis deux ans par le musée David M. Stewart, une institution privée située dans le Vieux-Fort de l'île Sainte-Hélène.

Au cours des cérémonies d'inauguration, Mme David M. Stewart a honoré la présence de l'archevêque de Montréal, du ministre fédéral des Relations extérieures, Mme Monique Landry, et du président de la Corporation des fêtes du 350^e, M. Patrick Kenniff. Le gouvernement fédéral et la Corporation des fêtes ont subventionné l'exposition.

Pour réaliser cet événement, on a obtenu la collaboration active d'une soixantaine de communautés réunies dans l'Association des supérieurs majeurs du diocèse de Montréal. Aujourd'hui 8500 religieux, des femmes pour la plupart, oeuvrent toujours à Montréal.

La supérieure générale des Sœurs Grises, S. Bernadette Poirier, s'est réjouie de la tenue de l'exposition. Elle a dit à *La Presse* qu'un peuple ne peut vivre s'il n'assume pas son passé: «On ne peut pas planifier si l'on n'apprécie pas ses racines plongées dans le passé, a-t-elle lancé.»

Elle a ajouté que les réalisations passées des communautés religieuses du Québec ont été «considérables» mais que l'action, depuis le «désinvestissement»

Ford organise un concours de design et un rallye du 350^e

Le fabricant d'automobiles Ford marque le 350^e anniversaire de Montréal en organisant, à compter du 15 mai, un concours de design automobile et un rallye historique.

Le concours de design s'adresse aux jeunes. Les participants auront à déterminer par une maquette (un dessin à deux dimensions de 14 X 17 p.), à quoi ressembleront les automobiles lors du 400^e anniversaire de la ville (en l'an 2042). On peut concevoir n'importe quel type de véhicule.

Le grand gagnant méritera «le crayon d'or», un voyage de deux jours au centre de design de la compagnie Ford à Dearborn, au Michigan, et un prix en argent. Les concurrents ont jusqu'au 15 août pour faire parvenir leurs dessins au Concours Ford, 1600, boulevard René-Lévesque Ouest, H3H 1P9.

Par ailleurs, la même entreprise organise un «rallye historique» à travers les rues de Montréal pour permettre aux participants «de découvrir des aspects inusités ou méconnus» de l'histoire de la ville.

Ce rallye amateur est de type «questions-réponses». Il se tiendra le 23 août et sera organisé par l'Association des coureurs automobiles de Montréal (ACAM).

Le trajet permettra aux concurrents de trouver les réponses à diverses questions portant sur l'histoire. D'une durée de quatre heures, il débutera à 8h du matin dans l'aire de stationnement de la compagnie Ford Canada à Pointe-Claire et se terminera au circuit Gilles-Villeneuve. Les concurrents se verront accorder une «monnaie gourmande» leur permettant de casser la croûte aux Fêtes gourmandes, qui se tiendront dans l'île au même moment. L'équipe gagnante méritera l'utilisation, pendant un an, d'une voiture Ford Escort. On peut se renseigner au bureau de l'ACAM au 69, rue Fleury Ouest, H3L 1T1.

ment» des années 60 et 70, se fait actuellement plus discrète. Les Sœurs Grises gèrent actuellement à Montréal une dizaine d'oeuvres peu connues qui aident divers déshérités. Elles possèdent toutefois une quinzaine de grands hôpitaux et centres d'accueil au Canada et dans cinq États américains.

L'avenir ne fait pas peur à sœur Poirier: «Mère D'Youville, rappelle-t-elle, n'avait que trois compagnes, à l'origine. Or il y a sept ou huit novices actuellement à Montréal qui aideront à prendre la relève. Et il y en a une vingtaine ailleurs.»

L'exposition a été préparée par l'historienne de l'art Nicole Lemay. «Cette exposition constitue, dit-elle, une première dans la recherche et la mise en valeur du patrimoine légué à la postérité par les congrégations montréalaises.»

Elle est divisée en trois parties. La première présente les initiateurs du projet de Ville-Marie, les premières congrégations pionnières, et rappelle les premières implantations de services. La deuxième témoigne de l'essor des congrégations après la constitution du diocèse de Montréal en 1836. Leur nombre atteint alors 160.

En troisième lieu, on décrit l'activité dans le domaine des services sociaux. Les religieux et religieuses déploient leur activité dans plusieurs domaines: on combat notamment les épidémies et on assume la formation scolaire des Montréalais.



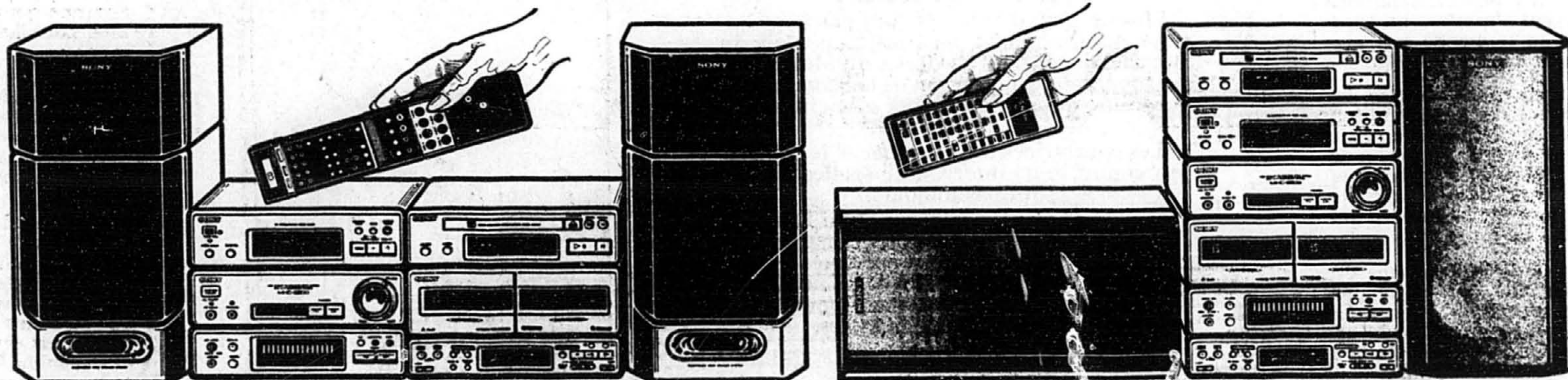
PHOTO DENIS COURVILLE, La Presse

L'exposition du musée David M. Stewart, au Vieux-Fort de l'île Sainte-Hélène, a donné l'occasion à l'archevêque de Montréal de reprendre contact avec les religieux. On voit ici un groupe de Sœurs Grises qui l'entourent: de gauche à droite, les RR.SS. Réjeanne Grand'Maison; Irène Drouin (en premier plan); Lucille Rochon; Bernadette Poirier, supérieure générale, (à la droite de Mgr Turcotte); Simone Ouellette, supérieure provinciale (à la gauche de Mgr Turcotte); Johanne Masse; Gaétane Chevrier et Agathe Lallier.

CHAÎNES COMPACTES? Voici les M.H.C.* Sony

Conçues pour fournir une sonorité superbe dans n'importe quel environnement d'écoute, les chaînes stéréo personnelles Sony se plient à toutes vos exigences. Si vous préférez l'écoute privée dans votre chambre, une chaîne de petite taille pouvant livrer une puissante sonorité, ou si vous recherchez une deuxième chaîne pour votre foyer ou votre bureau, Sony a la réponse. Grâce à son génie de la miniaturisation, Sony a réuni des caractéristiques et une technologie de pointe dans des composants de petite taille livrant une sonorité tout à fait exceptionnelle. Quelles que soient vos préférences, il existe une chaîne stéréo personnelle Sony qui saura les combler.

Qui dit compact dit Sony. Voyez dès aujourd'hui le plus proche dépositaire autorisé de Sony du Canada Ltée.



MHC-3600 CHAÎNE STÉRÉO PERSONNELLE EN 8 ÉLÉMENTS

Conception modulaire avec 30 watts par voie (grave) et 20 watts par voie (médian/aigu). Télécommande à affichage des fonctions du système. Ambiphonie matrix et DBFB variable. Correcteur électronique en 7 segments à 10 préréglages. Affichage d'analyseur spectral. Syntoniseur numérique AM/FM à minuterie numérique à trois modes et arrêt automatique. Platine à cassette à double inversion avec Dolby B/C. Lecteur laser CNA à impulsions avec sortie numérique optique. Enceintes à trois voies bi-amplifiées.

MHC-2600 CHAÎNE STÉRÉO PERSONNELLE EN 6 ÉLÉMENTS

Peu encombrant. La télécommande donne accès aux fonctions audio et vidéo pour utilisation avec un centre de divertissement complet. 30 watts par voie. Ambiphonie matrix de DBFB variable. Correcteur électronique en 7 segments à réglages fixes et 5 modifiables. Affichage d'analyseur spectral. Syntoniseur numérique AM/FM à minuterie numérique à trois modes et arrêt automatique. Platine à cassette à double inversion avec Dolby B/C. Lecteur laser CNA à impulsions avec sortie numérique optique. Enceintes à trois voies.



MHC-1600 CHAÎNE STÉRÉO PERSONNELLE EN 4 ÉLÉMENTS

Une petite merveille. 20 watts par voie. Ambiphonie matrix. DBFB, entrée de mixage de micro et enregistrement avec correcteur. Télécommande audio/vidéo. Correcteur électronique en 7 segments à 5 réglages fixes et 5 modifiables. Affichage d'analyseur spectral. Syntoniseur numérique AM/FM à minuterie numérique à trois modes et arrêt automatique. Platine à cassette à double inversion avec Dolby B. Lecteur laser CNA à impulsions avec calendrier musical de 20 pistes. Enceintes à deux voies.



Tout ce que vous exigez d'une chaîne stéréo, sans l'encombrement.

SONY®

Sony du Canada Ltée

Microcomposants hi-fi Sony®

RÉSULTATS

Banco Tirage du 92-05-13

1	5	8	13	17
19	21	30	31	34
39	43	46	48	56
59	60	62	68	70

Prochain tirage: 92-05-14

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

DUMOULIN ÉLECTRONIQUE

8390, rue St-Hubert
Montréal 388-1122 388-4636
1599, Autoroute 440 Ouest
Laval 745-3321
2203, chemin Chambly
Longueuil 468-1993

ATELIERS ÉLECTRONIQUES BROSEAU

3256, rue Grande-Allée, St-Hubert
678-3430
8025, boul. Taschereau O., Brossard
443-4488

ÉLECTRONIQUE MAMBO

400, boul. Cartier ouest, Laval 683-2351
LOUIS FILLION ÉLECTRONIQUE
5730, rue Sherbrooke est, Montréal
254-6041
PLAZA AUDIO CENTRE
7090, St-Hubert, Montréal 274-2452

Les élèves de la CECM saluent Montréal!

A compter de mardi prochain et jusqu'au 29 mai, les élèves de la CECM «salueront Montréal» à leur façon après avoir mis deux ans à préparer une série de spectacles et d'expositions permanentes dont quelques-unes seront d'ailleurs présentées au Complexe Desjardins et au Complexe Guy-Favreau dans le cadre, bien sûr, des Fêtes du 350e. Hier, quelques jeunes artistes ont dévoilé le calendrier des festivités qui impliqueront 5000 élèves de 130 écoles: des spectacles à l'enseignement de la danse, du chant, du théâtre, de la musique. Grâce à une subvention de 100 000 \$ du Comité des Fêtes et épaulés par les enseignants, les élèves tant du primaire que du secondaire traiteront du patrimoine de Montréal dont ils ont reconstitué quelques scènes et offriront au public des réalisations étonnantes, notamment dans le domaine scientifique.

PHOTO PIERRE MCCANN, La Presse



Pierre Foglia

Le cul et la cour

Voici donc l'histoire de pute que je vous annonçais dans ma chronique de lundi. Pute ne désignant pas ici une profession mais un état d'esprit.

Autre précision, le seul lien avec ma chronique de lundi, c'est le cul «justiciable». Le cul en cour...

Anyway, on philosopha après si on a le temps, mais d'abord l'histoire.

Ce soir-là donc, dans un bar, Suzanne danse et son mari boit. Grosse chicane. La mari rentre seul à la maison. Plus tard, aux petites heures du matin, Suzanne rentre à son tour, à pied. En chemin elle est accostée par deux types en moto qui la violent. Quand la police la ramasse, elle est dans un état épouvantable: pleine de boue, les vêtements déchirés... A l'hôpital on relève des lésions corporelles et on notera dans le rapport médical que le t-shirt de Suzanne est maculé de sperme.

Au poste, Suzanne identifie un de ses agresseurs dans les albums de photos de la SQ. Le suspect est arrêté et Suzanne le reconnaît encore lors d'une parade d'identification.

Au procès, le suspect, arrogant et sarcastique, s'abrite derrière un alibi en béton: à l'heure où le viol s'est commis, il était dans un autre bar, en compagnie de trois amis.

Le juge le condamne quand même à quatre ans de prison.

Mais l'histoire rebondit quelques mois plus tard quand Suzanne, victime d'un autre viol, s'enferme dans ses menteries et finit par reconnaître que ce n'est pas vrai: cette fois elle a inventé.

— T'aurais pas menti la première fois aussi, par hasard? insistent les flics rendus soupçonneux.

Et Suzanne craque:

— Si! J'ai menti aussi la première fois. Je m'apprêtais à venir vous le dire, je ne peux plus dormir depuis que l'autre est en prison...

Et Suzanne raconte. Mais cette fois, la vraie version, celle pour adultes. Il n'y a jamais eu de gars en moto. La fameuse nuit, elle n'a pas quitté le bar toute seule, comme elle l'a dit, elle est sortie avec le type avec lequel elle avait dansé toute la soirée. Ils sont allés faire des folies dans le char du gars, dans un bois. D'où les habits déchirés, d'où le sperme sur le t-shirt. Ensuite elle est rentrée à pied (dans un grand élan de tendresse post-coitus, son partenaire lui ayant refusé le lift qu'elle demandait: «Marche, c'est pas loin, ça te fera du bien»)...

En chemin, Suzanne se met à freaker. Quoi dire au mari? Et c'est alors qu'elle a le flash du viol. Elle se roule dans la boue d'un fossé et va sonner à la porte de la première maison qui se présente. On connaît la suite. Quant à l'épisode du suspect reconnu dans l'album de photos, écoutons cette déclaration de Suzanne faite aux policiers de la SQ: «Au poste, ils m'ont fait regarder des photos et puis j'ai vu quelqu'un que j'aimais pas la face... Il avait déjà voulu coucher avec moi et je lui avais dit de manger d'la merde et fuck you. Pis quand je l'ai vu sur la photo, j'ai voulu me venger...»

Bien sûr, le faux coupable a aussitôt été relâché (après quelques mois de prison pour rien). Pour Suzanne, je ne sais pas, peut-être qu'elle est en prison à son tour. Je n'ai pas vérifié. Je m'en fous. Ce n'est pas Suzanne qui m'intéresse dans cette histoire. Je suis bien plus intrigué par le juge qui a condamné un innocent...

Comment a-t-il fondé son opinion? Comment s'est-il convaincu de sa culpabilité? Notons que c'est un autre de ces vieux juges cathos (pas le même que lundi) prompts à condamner et qui, en sus, assomment les accusés et leurs avocats de longues leçons de morale complètement déconnectées de la réalité...

«LA CONDUITE DE LA VICTIME (mais aussi le rapport de la police et celui de l'hôpital), écrit le juge dans son jugement, confirment qu'elle a bien subi une agression sexuelle avec lésions corporelles... Et voilà mon vieux. C'est pas plus compliqué que ça d'être juge. Tu regardes les victimes dans le front, c'est écrit: «Victime». Et les coupables pareil: «Coupable». Tu peux pas te tromper. Et comme en plus, ici, l'accusé était arrogant, qu'il se moquait des questions du procureur de la Couronne, il n'y avait plus à hésiter.

Mais son alibi, demanderez-vous? Bof, un alibi. Est-ce que les gens honnêtes ont des alibis?... «L'alibi de l'accusé ne résiste pas à une analyse approfondie que j'ai faite de la preuve», écrit le juge en conclusion de son jugement...

Je me demande s'il a envoyé un petit mot à l'accusé pour s'excuser de cette analyse «approfondie».

De même qu'il y a un tribunal de la famille, ne devrait-il pas y avoir un tribunal du cul sur lequel les vieux juges cathos d'origine irlandaise de plus de 50 ans n'auraient pas le droit de siéger?

Je déconne, dites-vous? Mettons. Sauf que moi quand je déconne, je n'envoie personne en prison (1).

Et puis je ne déconne pas tant que ça. Il va y avoir de plus en plus d'histoires de cul devant les tribunaux. Cela est dû au changement des mentalités, à une prise de conscience collective des différentes formes de violence faite à toutes les femmes, la toute petite fille tripotée, l'épouse battue, l'employée contrainte, la patiente tripotée...

La justice, quant à elle, n'a pas à nier ces abus, comme elle l'a fait trop longtemps. Mais elle n'est pas tenue non plus, par mauvaise conscience de sa négligence passée, de se faire fourrer par toutes les petites putes qui vont fatalement venir lui raconter qu'elles se font violer...

Les changements sont eux-mêmes porteurs d'abus, ils ont leurs propres parasites suceurs. C'est humain, inévitable, il y a des petites intrigantes qui jouent dans la zone grise entre crusing et harcèlement sexuel. Plus lamentable, il y a ceux et celles qui accusent l'ex-conjoint(e) d'abuser l'enfant qu'on s'arrache en cour. Il y a les patientes subjuguées par la rumeur. Et il y a des frame-up carrément criminels comme celui que je viens de vous raconter. C'est la vie...

Sauf qu'il y a des juges qui ne savent pas c'est quoi la vie.

Pire que ça, il y a des juges qui s'imaginent qu'ils sont là pour éclairer le débat d'une grande lumière divine. D'autres qui illuminent la cour des feux de leur colère. Alors que la seule petite lumière qui devrait les habiter est celle, frileuse et vacillante, du doute raisonnable.

Il y a plein de juges, la moitié me dit-on qui ne sont pas d'accord avec cette équation qui dit qu'il vaut mieux laisser échapper cent coupables qu'envoyer un seul innocent en prison.

Moi, je vous dis que ceux-là ne sont pas des bons juges. Ce sont des manches de pioche. Des casques de bain.

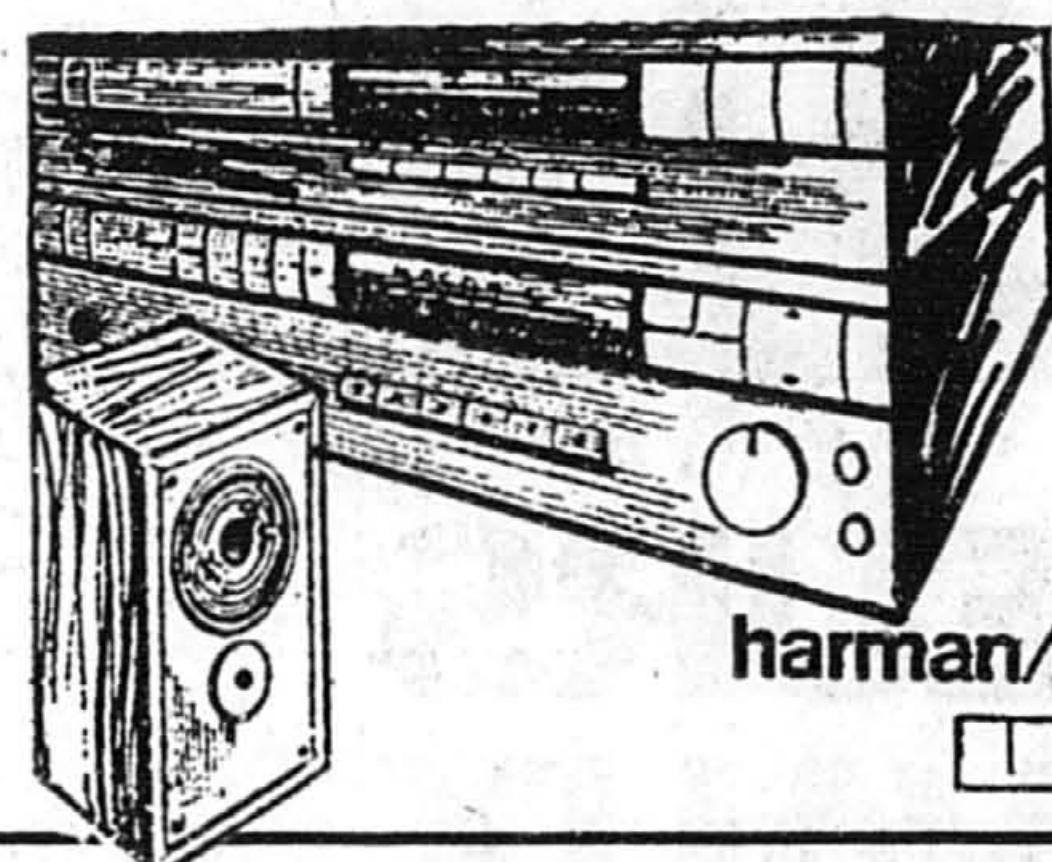
(1) Non, même pas à Sault-au-Mouton. J'y reviendrai samedi pour conclure cette mini-série sur le cul...

CHAÎNE EN OR

POUR SI PEU D'ARGENT

Système complet avec récepteur, lecteur laser et haut-parleurs

888 \$



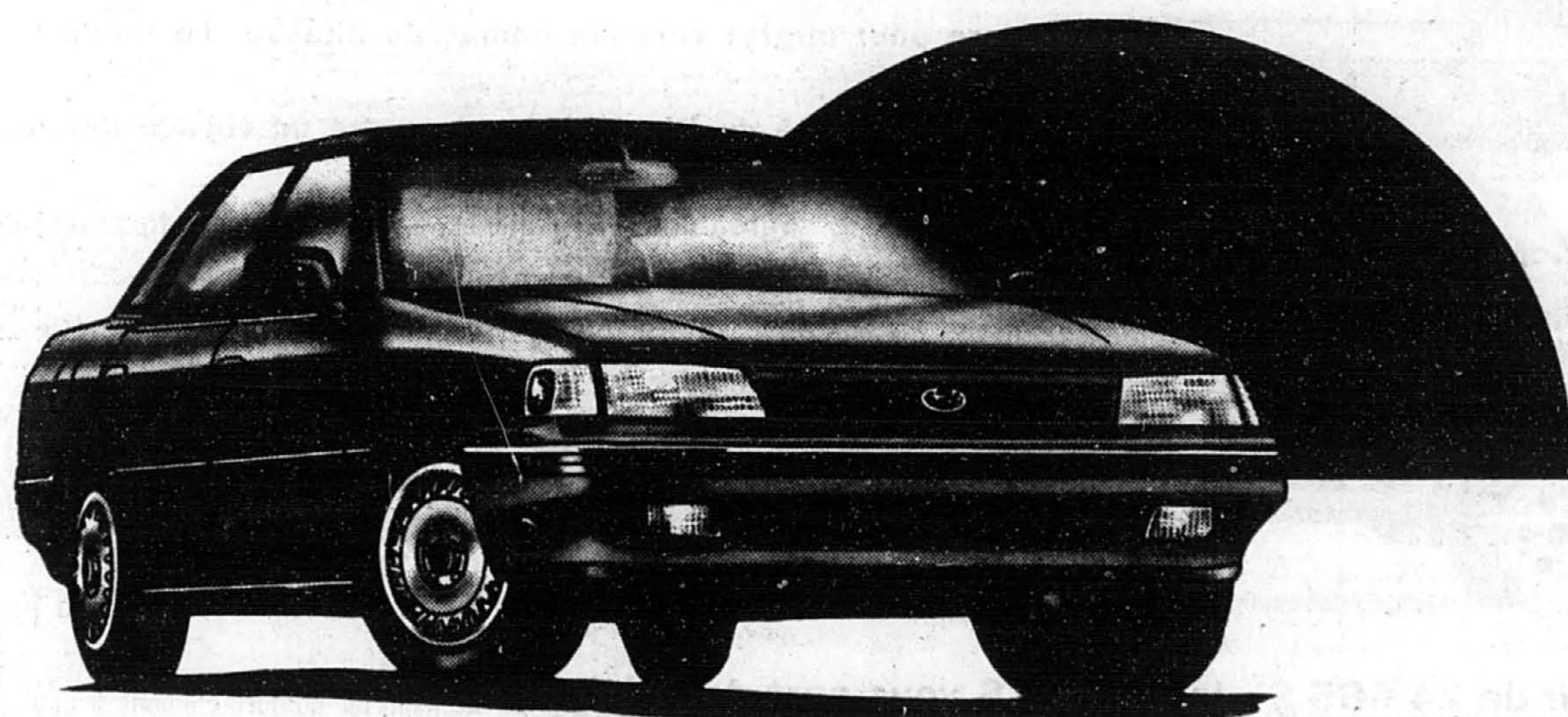
harman/kardon
ELECTRONICS

audio centre

8080 O., boul. Taschereau, Brossard (514) 466-1999
5260 O., rue Sherbrooke, Montréal (514) 482-4420
1970, boul. Le Corbusier, Laval (514) 687-3627
1493, ch. Merivale, Ottawa (613) 723-2923



LA LÉGENDAIRE SUBARU LEGACY™



LEGACY™ MODÈLE "L-HX"

Moteur 2,2 L 16 valves	AM-FM Stéréo Cassette 80 W
Climatisation	Régulateur de vitesse
Verrouillage électrique	Glaces à commande électrique
Console Centrale	Freins ABS (RX)
Freins à disque 4 roues	Volant inclinable
Traction intégrale (RX)	Pneus Radiaux
Télécommande d'ouverture de coffre	Phares à Halogène



15,995⁰⁰ \$

Votre incomparable concessionnaire

 SUBARU

Qualité japonaise à un prix abordable

*Transport, préparation et taxes en sus



CES INUIT ONT CHANGÉ LEURS 12 CHIENS POUR 120 CHEVAUX

Quand on est aux prises avec la neige et la glace pendant presque toute l'année, amener les enfants chez le "kingmersoriartorfigssuak" (vendeur de hot dogs) peut s'avérer très difficile. On comprend vite qu'en devenant propriétaires d'un Rodeo d'Isuzu, les familles inuit ont découvert comment se rendre la vie plus facile. Grâce à un prix comprenant

plusieurs équipements, un puissant V6 3,1L, 120 CV et un chauffage à faire fondre une banquise, le rodeo LS 4X4 devient rapidement le pôle d'attraction en Arctique. Nous l'avons équipé en lui donnant une grande stabilité, un robuste

cadre de type échelle, une suspension avant à roues indépendantes avec barre stabilisatrice et ressorts à barre de torsion. En retour, le Rodeo vous donne une maniabilité et une capacité de transport de charges impressionnantes. Et il pousse plus loin la performance avec des freins assistés à

disque ventilés à l'avant et à tambour antiblocage à l'arrière ainsi qu'avec des pneus radiaux quatre-saisons ceinturés d'acier munis de moyeux antiblocage. Pour les Inuit, se protéger des rigueurs de l'hiver demeure vital

s'ils veulent voir la saison suivante. Ils le font en s'enveloppant d'un vêtement dont la fourrure recouvre à la fois l'intérieur et l'extérieur. Chez Isuzu, nous ne reculons devant rien pour protéger nos 4X4. Nous utilisons des garnitures d'étanchéité pour les portes,

de solides plaques de protection en acier massif et un traitement anti-corrosion des plus complets. Pour une visibilité accrue lors des plus terribles blizzards, nous les avons équipés de phares halogènes, d'essuie-glace de lunette arrière et de désembueur à l'arrière. À l'arrivée du printemps, plusieurs familles inuit quittent leur

demeure pour migrer vers les camps de chasse. Le confort et

l'habitabilité du Rodeo peuvent rendre un voyage des plus

agréables. À l'intérieur du 4X4, vous trouverez des

sièges baquets à inclinaison réglable

à l'avant ainsi que des instruments de

bord impressionnants. Vous constaterez

aussi que le Rodeo peut

transporter confortablement 5 adultes.

Et lorsque le siège arrière de la LS est rabattu, vous obtenez un vaste espace de chargement de 2120 L (74,9 pi³). Bien sûr, vous bénéficiez d'une grande tranquillité d'esprit grâce à la garantie sans franchise de 3 ans ou 60 000 km d'Isuzu.** Mais plus encore, notre réputation de robustesse et de fiabilité vous suivra partout. Comme dans les 140 pays où nous l'avons acquise au cours des 77 dernières années. **Pour connaître le concessionnaire Saturn, SAAB et Isuzu le plus près de chez vous, composez le 1 800 263-1999.** Pour Fairbanks, en Alaska, faites le 1 907 452-5104.



ISUZU 4x4

Un monde d'expérience

*PDSF d'un modèle de base Isuzu Rodeo LS 4X4 1992 équipé d'une boîte manuelle 5 vitesses: 24 665 \$. L'inspection avant livraison est incluse. TPS, TVP, frais de transport et autres taxes non compris. Le concessionnaire peut vendre à un prix inférieur. **3 ans ou 60 000 km, selon la première éventualité. Certaines limitations s'appliquent. Consulter le concessionnaire pour les détails. La charge sur le toit du Rodeo équipé d'un porte-bagages en option installé par le concessionnaire ne dépasse pas la charge maximum recommandée de 45 kg (100 lb).

□ BANGLADESH • BHOUTAN • CAMBODGE • CHINE • INDE • INDONÉSIE • LAOS • MALAISIE • MALDIVES • NÉPAL • PAKISTAN • PHILIPPINES • SINGAPOUR • SRI LANKA • THAÏLANDE • VIETNAM • BAHRÉIN • IRAN • IRAQ • LIBAN

□ EL SALVADOR • GUATEMALA • HAÏTI • NICARAGUA • PANAMA • PARAGUAY • PÉROU • SURINAM • URUGUAY • VENEZUELA • ALGÉRIE • ANGOLA • BOTSWANA • BURUNDI • CAMEROUN • CONGO • ÉGYPTÉ • ÉTHIOPIE • GABON

□ GAMBIE • GHANA • GUINÉE • KENYA • LIBÉRIA • MADAGASCAR • MALAWI • ÎLE MAURICE • MOZAMBIQUE • NAMIBIE • RWANDA • SÉNÉGAL • SOMALIE • SOUDAN • SWAZILAND • TANZANIE • TOGO • TUNISIE • OUGANDA • ZAIRE • ZAMBIE • AUSTRALIE • GUAM • NOUVELLE ZÉLANDE • PAPOUASIE-NOUVELLE GUINÉE • SAIPAN • ÎLES SALOMON • TAHITI • VANUATU • SAMOA OCCIDENTALES

□ ARABIE SAOUDITE • SYRIE • AUTRICHE • BELGIQUE • COMMUNAUTÉ DES ÉTATS INDÉPENDANTS • DANEMARK • FINLANDE • ALLEMAGNE • ISLANDE • ITALIE • MALTE • PAYS-BAS • NORVÈGE • PORTUGAL • ESPAGNE • SUÈDE • SUISSE • TURQUIE • ROYAUME-UNI • CANADA • ÉTATS-UNIS • BERMUDES • BOLIVIE • BRÉSIL • CHILI • COLOMBIE • COSTA RICA • CUBA • ÉQUATEUR

Les Jésuites et la reconnaissance internationale de Montréal

Le lien d'amitié entre Montréal et les Jésuites date des premiers temps de la colonie puisqu'il commence en 1636. Le père Paul Le Jeune accompagne alors le nouveau gouverneur de la colonie, monsieur de Montmagny, dans un voyage d'exploration de la région. Dans sa *Relation* de 1637, il note la beauté du site et les avantages de l'île de Mont-Réal. La présentation positive de l'île, par le père Le Jeune, est retenue par monsieur de La Dauversière et la Société Notre-Dame de Montréal, fondée en 1639 à La Flèche (France). Dès 1640, cette Société reçoit l'aide du père Charles Lalemant dans ses démarches pour y fonder une colonie.

C'est le père Lalemant qui trouvera le chef de l'expédition: Paul de Chomedey de Maisonneuve. À l'automne 1641, le père Barthélémy Vimont

accompagne le gouverneur de la Nouvelle-France à Montréal pour choisir l'endroit idéal de l'établissement. C'est ce même père qui célébrera la première messe à Montréal, au moment de sa fondation, soit le 17 au soir ou le matin du 18 mai 1642.

Au début, les Jésuites logeaient à l'hôpital fondé par Jeanne Mance. Ils desservait les colons et les autochtones. Il y avait toujours un père capable de parler le huron et un autre l'Algonquin, car des indigènes s'arrêtaient nombreux à Montréal. En 1657, les Jésuites quittent Montréal pour d'autres missions, cédant fraternellement la place aux Messieurs de Saint-Sulpice, qui viennent prendre charge de la mission et l'organisent peu à peu en paroisses.

En 1692, le père François Vaillant vient ouvrir une résidence jésuite à Ville-Marie. Depuis 1657, les nombreux Jésuites qui passaient par Ville-Marie logeaient au Séminaire de Montréal. Les Jésuites s'occupent surtout du ministère auprès des autochtones. En 1693, ils fondent la Congrégation des Hommes de Ville-Marie, qui a existé jusqu'au XX^e siècle. Ils commencent aussi un collège, fort modeste en ces débuts. Les conditions s'améliorent lentement: une chapelle est construite en 1721, puis un corps de logis en 1742. Ces constructions se trouvaient rue Notre-Dame, sur le site de l'actuelle place Vauquelin, entre l'hôtel de ville et le vieux palais de justice. Depuis la conquête, les Jésuites ne peuvent plus se recruter au Canada. À la mort du dernier jésuite, en mars 1791, la résidence des Jésuites à Montréal ferme ses portes. Cela semble définitif.

Le retour au bercail

Grâce à la fermeté du fraternel désir de Mgr Ignace Bourget et à la collaboration des Sulpiciens, les Jésuites reviennent à Montréal le 31 mai 1842. Ils y sont depuis. Ils se sont engagés dans plusieurs champs d'activités culturelles, sociales, économiques, spirituelles, n'oubliant pas les autochtones (v.g. Kahnawake) pour qui ils sont venus dès 1642.

Le premier noviciat jésuite est ouvert en 1843. Le collège Sainte-Marie sera fondé en 1848 et l'église du Gesù en 1864. Tout cela dans un contexte d'une ville majoritairement anglophone (57 p. cent en 1844). Le collège Sainte-Marie, avec son église (Gesù) et sa salle académique (Le Gesù) seront une véritable rampe de lancement pour l'apostolat jésuite dans Montréal. Ils furent aussi le point de départ de l'action nationaliste de plusieurs Jésuites et anciens élèves des Jésuites avec la fondation, en 1904, de l'Association catholique de la jeunesse canadienne-française.

Les catholiques anglophones ne furent pas oubliés par les Jésuites: fondation du célèbre

collège Loyola, en 1896, paroisse, oeuvre de retraites spirituelles, participation de qualité aux Facultés jésuites de Montréal.

À Montréal même, outre le collège Sainte-Marie, les Jésuites francophones fondèrent le collège Saint-Ignace (1927) et l'actuel collège Jean-de-Brébeuf (1928). Les très nombreux anciens de ces collèges ont influencé et influencent encore la vie de la Cité. Si les Jésuites n'ont pas obtenu leur université en 1960, ils ont au moins permis de prendre conscience de nouveaux besoins au niveau de la formation universitaire. Jointe à d'autres forces, leur démarche a mené la fondation de l'Université du Québec.

La première retraite fermée

C'est à Montréal que les Jésuites organisaient, le 17 juin 1909, la première retraite fermée collective au Canada. C'est à Montréal également que fut ouverte la première maison au Canada à se consacrer uniquement à l'oeuvre des retraites fermées: la Villa Saint-Martin (1913). Ces retraites fermées sont l'une des sources des nombreuses initiatives politiques, économiques, sociales assumées par les hommes qui ont vécu ces retraites.

C'est au sein de ce mouvement de retraites et en association avec les Ligues du Sacré-Coeur, qu'ont germé des idées telles que l'École sociale populaire (1911), l'Oeuvre des brochures sociales, l'idée et la réalisation de syndicats confessionnels (1918 et 1921). Au sein de ce travail social, on décida de créer les Semaines sociales du Canada (1920). C'est l'E.S.P. qui créa, en 1933, la première véritable École de formation sociale à l'intention des chefs ouvriers. Avec le temps, l'École sociale populaire (E.S.P.) est devenue l'Institut social populaire, puis le Centre Justice et Foi, qui existe toujours.

Plusieurs revues jésuites ont été fondées à Montréal. Elles ont eu de l'influence dans tout le Canada francophone. Les revues actuelles sont: *Relations* (analyse sociale), *Science et Esprit* (philosophie et théologie), *Actualité* (elle n'est plus jésuite). Depuis longtemps, les Éditions Bellarmin éditent des collections de recherches scientifiques et un large éventail de titres en philosophie, sociologie, économie, théologie, spiritualité, littérature.



Jean-Marie Archambault, s.j., Provincial

Un grand nombre de Jésuites, partant de Montréal, ont fait connaître la ville dans tous les continents, sauf l'Australie. Ils ont ainsi contribué à la renommée internationale de Montréal.

Les Jésuites ont influencé le premier peuplement de Ville-Marie. Ils ont contribué à donner sa première forme à l'organisation ecclésiastique du «diocèse». Ils ont joué sur le plan social, culturel et économique un rôle important. Selon l'historien Campeau: «Il est peu de domaines où, en compagnie des autres organismes catholiques, ils ne se soient acquis une réputation remarquable. Admirés, soutenus, détestés par les uns, ils ont été combattus, détestés ou envies par les autres. Mais ils ne sont pas passés inaperçus.» Même à Montréal, à qui nous pensons avoir rendu de grands services. En tout temps, nous voulons que notre engagement pour Dieu soit utile à l'Église locale et aux laïcs dans les domaines de l'éducation, de l'économie, de la politique et de la vie de foi; nous pensons avoir bien répondu et souhaitons pouvoir répondre encore longtemps à la mission reçue.

Jean-Marie Archambault, s.j., Provincial

MONTRÉAL

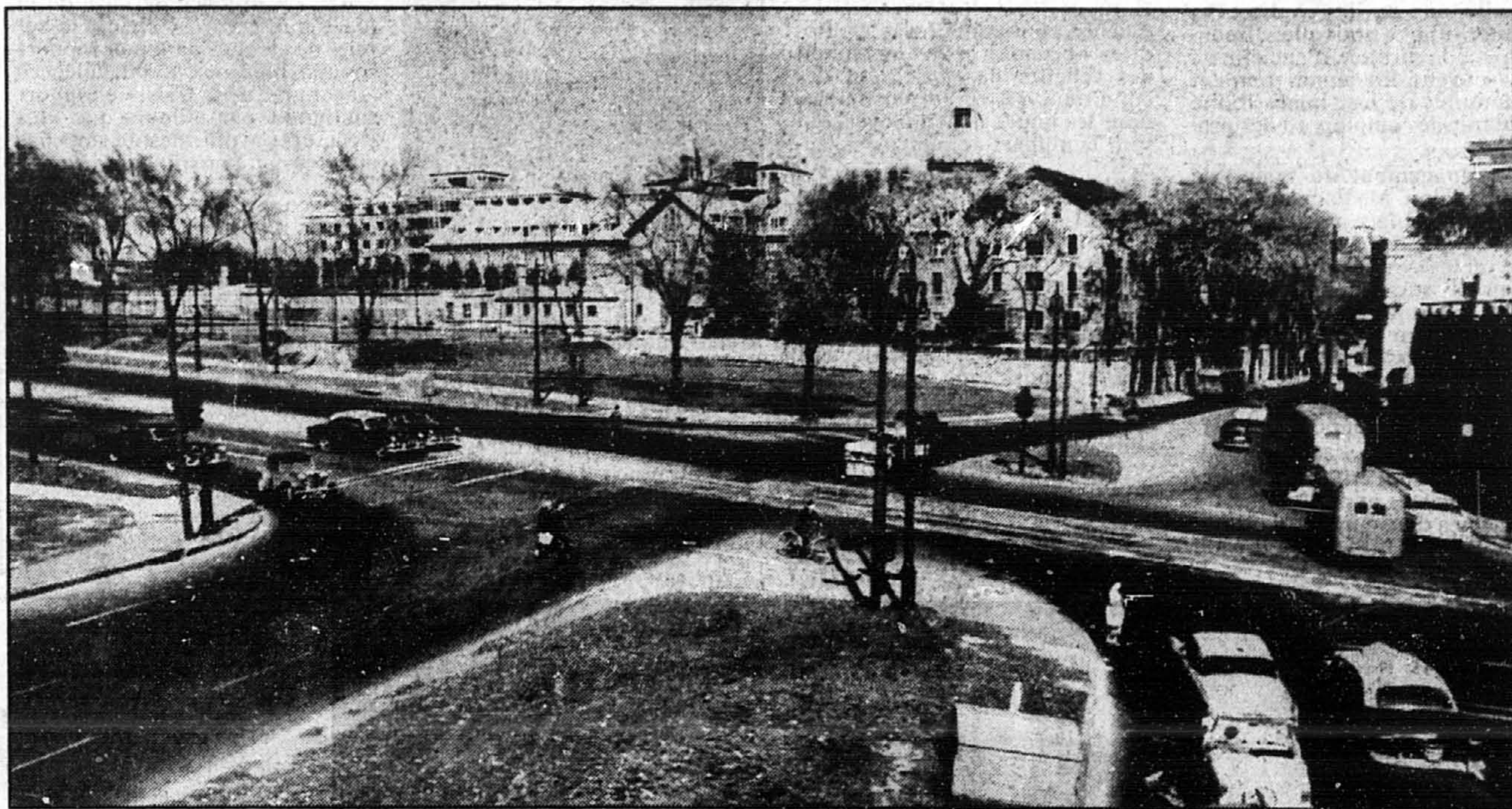


PHOTO JEAN COUPLI, La Presse



LE MONTRÉAL D'HIER

Avenue GILBERT-BARBIER Construire une ville de ses mains

DIANE ARCHAMBAULT-MALOUIN
collaboration spéciale

Surnommé le «Minime» et le «Nivernais», le maître-charpentier Gilbert Barbier (1617-1693) s'active en 1642 à construire la palissade du fort où sont installés depuis quelques mois les fondateurs de Ville-Marie. C'est à lui que presque tous les colons demandent de construire leurs maisons, ce qui amène François Dollier de Casson, supérieur des Sulpiciens, à affirmer que «cette île est presque toute bâtie de sa main ou de ceux qu'il a lui-même formés»!

Le 3 août 1650, le charpentier reçoit une première concession de Maisonneuve, suivie d'une deuxième sur l'emplacement même de la ville: la première au coin nord-est des rues Saint-Paul et Saint-Nicolas et la seconde du côté sud-ouest de la rue Saint-Jean-Baptiste entre Notre-Dame et Saint-Paul. Plus tard, il en reçoit une autre, loin à la campagne, dans la côte Saint-François (Longue-Pointe).

Quelques mois plus tard, il épouse Catherine Delavaux avec qui il aura huit enfants dont une fille, Marie, qui sera la deuxième supérieure de la Congrégation de Notre-Dame fondée par Marguerite Bourgeoys.

Cette dernière confie au charpentier une mission bien spéciale: remplacer la croix plantée par Maisonneuve en décembre 1642. Cette croix rappelle ce violent orage qui menaça d'inonder le fort et la résidence des colons à quelques jours de leur premier Noël en 1642. Maisonneuve promit alors d'ériger une croix sur la montagne si le ciel les épargnait. La veille de Noël, la pluie

cessa subitement. L'histoire raconte que l'inondation s'arrêta aux premiers marches de l'habitation. Quelques jours plus tard, Maisonneuve, suivi de toute la population, planta la toute première croix sur le mont Royal.

Dix ans plus tard, la croix très abîmée ne tient plus debout. Marguerite Bourgeoys qui s'est déjà chargée de la faire replacer à plusieurs reprises, demande au maître-charpentier le plus habile de la colonie d'en réaliser une nouvelle et d'aller la planter à l'emplacement choisi. À la force de ses bras, le «Minime» entre alors dans l'Histoire. Sa croix aujourd'hui disparue est remplacée à plusieurs reprises ne rappelle plus son geste, mais depuis le 27 janvier 1988, une voie du quartier Rivière-des-Prairies lui rend hommage.

Historienne de l'art et de l'architecture, détentrice d'une maîtrise en études des arts de l'UQAM, Diane Archambault-Malouin vient de compléter une recherche sur la toponymie montréalaise.

Sources: Archives de la Ville de Montréal — JET-TE, René, *Dictionnaire généalogique des familles du Québec*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1983, p. 47 — *Rapport de l'archiviste de la province de Québec, 1953-55*, p. 128.

Je reviendrai à Montréal

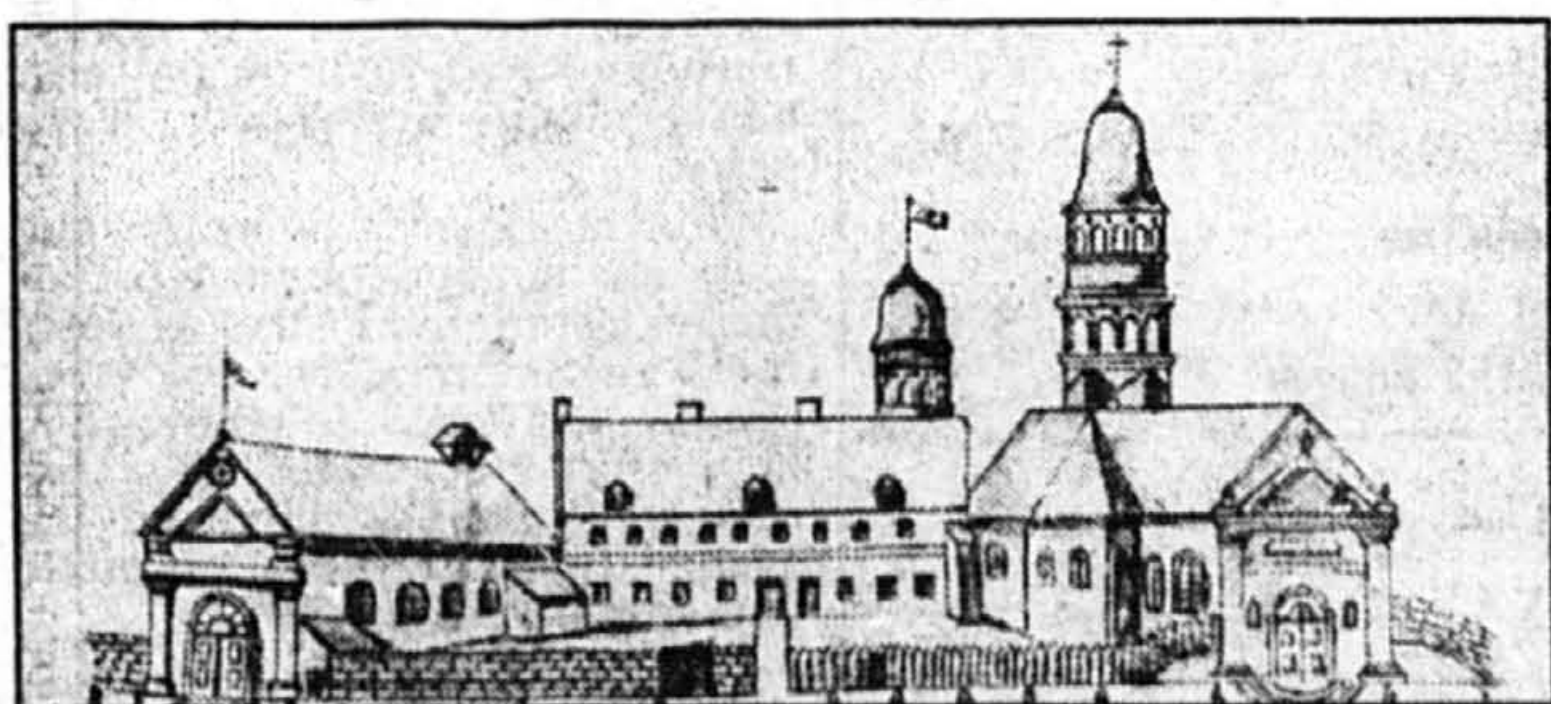
Je suis arrivé à Montréal en 1981. À cette époque, je venais de quitter ma petite ville des Cantons de l'Est pour venir étudier à l'École Polytechnique.

La vie trépidante d'étudiant m'a vite propulsé dans le Vieux-Montréal, plus précisément dans les bars de chansonniers b o n d é s «d'étrangers», provenant de tous les coins du Québec. Tous ces gens, y compris moi, s'entassaient dans ces refuges, et par magie on sentait l'atmosphère familiale régner au coeur de cette grande ville que certains croient si froide.

Puis j'ai terminé mes études, et les bars de chansonniers ont fait place aux gratte-ciel de la prestigieuse avenue McGill College. C'était le domicile de mon premier emploi. J'étais aux anges. Du Vieux-Montréal au centre-ville, d'un Tour de l'île à l'autre, est-ouest, nord-sud, Montréal m'a apprivoisé et m'a fait sien.

J'ai dû quitter Montréal en 1990, et ça m'a brisé le coeur. Je n'ai jamais oublié cette douce amie, cette amante, cette amie-sœur. Je la visite régulièrement pour y traîner ici et là, pour y faire des emplettes, pour prendre le temps de partager avec les amis que j'y ai laissés, pour admirer les nouveaux édifices, pour en critiquer certains autres, et par-dessus tout, pour avoir l'illusion que je suis toujours Montréalais. Un jour, «je reviendrai à Montréal...»

Claude MORNINGSIDE
Ottawa



Ce dessin de la collection Aegidius Fauteux, de la Bibliothèque municipale de Montréal, illustre le couvent des Jésuites, qui occupait l'emplacement où on trouve aujourd'hui l'hôtel de ville, la place Vauquelin, et le vieux palais de justice.

RENSEIGNEMENTS:
Guy Pinard, 285-7070

Les jeunes travailleurs syndiqués CSN se sentent exclus par les clauses d'ancienneté

FRANÇOIS BERGER
QUÉBEC

La réorganisation des milieux de travail préconisée par la Confédération des syndicats nationaux (CSN) sera l'occasion de faire une plus large place aux jeunes qui se sentent exclus du marché de l'emploi et blâment souvent les « privilèges » des travailleurs syndiqués.

Le secrétaire général de la CSN, M. Pierre Paquette, le plus jeune (36 ans) dirigeant de la centrale qui tient son congrès biennal à Québec cette semaine, croit que le réaménagement du travail voulu par les syndicats va donner une « nouvelle dimension » à la notion d'ancienneté que souvent les jeunes rendent responsable de leur impossibilité d'obtenir des emplois ou des promotions.

L'aménagement du temps de travail, selon M. Paquette, peut faire plus de place aux jeunes travailleurs dans un contexte nouveau où les syndicats auront plus d'emprise sur l'organisation du travail. Ce sujet est d'ailleurs au centre du congrès de la CSN qui veut l'« aplatissement » des structures hiérarchiques dans les entreprises et la « responsabilisation » des travailleurs.

L'ancienneté ne sera dorénavant plus le seul critère d'attribution des postes et cela permettra aux jeunes d'être intégrés pleinement dans les milieux de travail, dit M. Paquette.

Actuellement, le ressentiment des jeunes à l'endroit des travailleurs syndiqués va en grandissant, dit M. Mario Guertin, porte-parole du comité des jeunes de la centrale. Aux prises avec le plus fort taux de chômage (un jeune sur cinq est réduit au chômage), les moins de 30 ans perçoivent souvent l'ancienneté comme un obstacle à leur entrée sur le marché du travail et ils deviennent plutôt antisyndicaux, explique M. Guertin.

Selon le comité des jeunes de la CSN, le seul en son genre parmi les centrales ouvrières québécoises, 7,5 p. cent des conventions collectives de travail au Québec contiennent des clauses dites « orphelines » qui prévoient des échelles de salaires et des conditions de travail plus faibles pour les nouveaux employés, qui sont la plupart du temps des jeunes.

Les deux tiers des jeunes en emploi occupent des postes à temps partiel, sur appel, occasionnels ou temporaires, selon un sondage mené par le comité. Cette précarité de l'emploi, souvent la seule façon d'entrer sur le marché du travail, fait également que les jeunes sont difficilement syndiqués. Selon la CSN, seulement 21 p. cent des jeunes travailleurs sont syndiqués et peuvent ainsi bénéficier de la protection d'une convention collective de travail.

Selon Pierre Paquette, les syndicats doivent mettre davantage



Pierre Paquette

l'accent sur les secteurs de l'économie où les emplois sont précaires et où les jeunes sont nombreux. Des syndicats de la CSN existent, note-t-il, à La Ronde, au Service des loisirs de la Ville de Laval ou chez les correcteurs de l'université Concordia, par exemple.

Le ressentiment contre l'ancienneté est le fait de ceux qui n'ont pas d'emploi, dit M. Paquette. Une fois que les jeunes sont sur le marché du travail et bénéficient de la protection d'un syndicat, ce problème ne se pose plus, ajoute-t-il.

Mario Guertin voit quatre solutions aux problèmes d'emploi des jeunes: la disparition du travail précaire, la mise en place de régimes de retraite facilitant la préretraite ou même la retraite à « temps partiel », la syndicalisation et, évidemment, la création d'emplois.

« Il y a urgence de faire de la place aux jeunes », a écrit le comité des jeunes dans son rapport soumis hier aux 2000 délégués au congrès de la CSN. Ce rapport soulignait par ailleurs que « les structures syndicales ne sont pas adaptées » à la réalité des jeunes.

Les congressistes ont-ils apprécié? Ils n'ont en tout cas été que 160 à répondre à un questionnaire sur les jeunes distribué au congrès. « Ce n'est pas que les délégués se désintéressent des jeunes, mais plutôt qu'ils ne sont pas portés à répondre aux multiples questionnaires et sondages qu'on leur présente », nuance M. Paquette en indiquant que les taux de réponse sont faibles sur toutes les questions soulevées.

Les jeunes représentent dix p. cent des 235 000 membres de la centrale.

La CSN prépare sa révolution du travail

Presse Canadienne
QUÉBEC

La CSN veut révolutionner les lieux de travail en soumettant à ses syndicats une démarche visant « à prendre les devants dans la transformation de l'organisation du travail au sein des entreprises et des institutions ».

C'est dans le cadre du 56e Congrès de la CSN, hier, que le président Gerald Larose a lancé cet appel aux représentants des 2115 syndicats participants.

« Il faut rompre avec les vieux modèles d'organisation du travail fortement hiérarchisés, a-t-il dit, et établir des modèles où les travailleurs, leurs syndicats participent au développement de l'entreprise et de l'institution. »

Pour que cette démarche soit fructueuse, cependant, il faudra que les syndicats fassent preuve d'une extrême prudence quant aux concessions qu'ils devront faire pour réaliser cette concertation que le président de la CSN préfère appeler « un compromis ».

M. Larose a expliqué à ses membres que la réalisation de ces objectifs doit s'appuyer sur un certain nombre de conditions préalables.

« Il sera nécessaire de s'assurer qu'il y a un consensus entre le syndicat et la direction sur les objectifs », a-t-il précisé.

Il faudra que les parties s'entendent sur les étapes et les moyens et qu'il y ait transparence économique, financière et organisationnelle.

Pour la CSN, il faut que l'ensemble du processus tienne compte d'exigences à court terme comme le respect des conventions collectives et l'élimination d'irritants, comme des griefs en suspens.

Au-delà de ces précautions, il sera aussi primordial de faire accepter tous les projets de réorganisation par la base.

« Ce qu'il faut maintenant, a expliqué M. Larose, c'est aller plus loin, prendre les devants, ne pas attendre que les situations nous y obligent. S'engager dans cette voie ce n'est pas du dépôt. C'est s'engager dans une voie porteuse de progrès et d'avenir. »

« Les entreprises doivent prendre ce virage, a poursuivi M. Larose, en dépassant les discours et en mettant tout en oeuvre pour miser sur l'une des plus grandes richesses de notre collectivité, c'est-à-dire la main-d'oeuvre. »

Hier, les représentants syndicaux ont entendu les récits de ceux qui ont réussi au cours des dernières années à influencer leur vie à l'intérieur de leur entreprise, dont Jacques Garceau, président du Syndicat de la tréfilerie-câblerie de l'Alcan à Shawinigan a expliqué comment en l'espace de quelques mois le rendement de l'usine a augmenté de 50 p. cent « sans douleur, sans courir et en faisant une journée normale ».

Les Québécois ont souvent gain de cause devant l'assurance-chômage

LIA LÉVESQUE
de la Presse Canadienne

Au Québec, les gens qui vont en appel des décisions concernant l'assurance-chômage ont plus souvent gain de cause que dans les autres provinces.

C'est ce que soutient l'Association des mouvements action chômage, qui fonde ses affirmations sur un rapport interne de la Direction des programmes de prestations à la Commission d'emploi et immigration Canada. L'étude, qui date de novembre dernier, a été rendue publique hier en conférence de presse par le groupe d'aide aux sans emploi.

On y indique que le taux d'« appels accueillis » — décision qui annule ou renverse une décision précédente — au Québec était de 34 p. cent pour l'exercice 1989-90. Il s'agit d'une proportion de 15 p. cent supérieure à la moyenne canadienne. Ceci ne tient pas compte des décisions qui sont accueillies en partie seulement.

Devant cette constatation, les auteurs de l'étude ont cherché à savoir pourquoi il en était ainsi au Québec.

Ils retiennent quelques hypothèses, dont celle voulant que les prestataires du Québec ont plus souvent l'aide d'un représentant lorsqu'il y a audience devant un conseil arbitral. Ce représentant peut venir des syndicats, des groupes d'aide aux chômeurs ou est parfois un avocat.

Cette présence « a un impact sur le taux d'appels accueillis », peut-on lire dans l'étude. Les auteurs recommandent donc que la commission puisse, à son tour, avoir un représentant à ses côtés « lorsque nous le jugeons approprié ».

Les auteurs retiennent aussi l'hypothèse voulant qu'il y ait, à la base, des lacunes dans les décisions à cause du contexte de travail.

Parmi ces lacunes, il y a la jurisprudence, qui n'est pas toujours à jour, ainsi que la qualité au niveau des enquêtes, décisions et considérations de faits nouveaux. Ils soulignent également que le contexte dans lequel les agents travaillent « ne favorise pas une bonne qualité des dossiers d'appels ».

Pour corriger ce point, les auteurs recommandent entre autres que les agents aient à leur disposition « un outil moderne, pratique, simple et efficace de référence à la jurisprudence ». Ils suggèrent également de s'assurer que les agents travaillent dans un meilleur contexte de travail.

Ce rapport fait dire à M. William de Merchant, du Mouvement action chômage de Montréal, que les gens qui sont insatisfaits d'une décision ne devraient pas hésiter à la contester.

Il soutient aussi que les agents de l'assurance-chômage ont trop de dossiers à traiter et que plusieurs postes n'ont pas été comblés. S'ensuivent des délais et des pressions pour que les dossiers soient menés à terme.

Les détaillants participants dans votre région sont :

- Beaconsfield**
Boxell's Decor Reg'd. 453 Beaconsfield
GDL Flooring Reg'd. 56 avenue Woodland
- Beloil**
Couvre-Planchers Beloil Inc.
225 boulevard Cartier
- Brossard**
Tapis Pro-Sol
5615 Grande-allée, magasin #202
- Dorion**
P.E. Felix et Fils, 70 Harwood
- Dorval**
Paradis-Millette Inc. 2160 Trans-canadienne
- Lachine**
Tapis Thibeault Carpets Inc.
1255 rue Notre-Dame
- Lasalle**
Couvre-Planchers Lasalle, 1133 Shevchenko
Million Tapis & Tuiles 2019 rue Lapierre
- Laval**
Couvre Planchers Rive-Nord Inc.
5515 boul. des Laurentides
Decor Tapis Emard
455 boul. Ste-Rose, Sortir 16, Aut 13
Million Tapis & Tuiles 175 boul. de la Concorde
Paradis-Millette Inc. 2522 Le Corbusier
Tapis Valiquette Inc. 150 boul. des Laurentides
- Longueuil**
Paradis-Millette Inc. 3649 chemin Chambly
Tapis Mini-Prix Inc. 859 Ste-Foy
- Montréal**
C. Montpetit Tapis Prelart
4873 Notre-Dame Ouest
Georges Guy Engr., 3989 Ontario Est
Million Tapis & Tuiles, 15 rue Bernard Est
Million Tapis & Tuiles, 3424 avenue du Park
Robert Tapis & Prelarts Inc.
4577 Boulevard St. Laurent
Tapis Gagnon Inc., 2885 Desormeaux
Tapis Jules Emard Ltée., 2565 Bellechasse
Tapis & Prelarts Andre Benoit Inc.
1301 Mont-Royal Est
- Pierrefonds**
Les C.P. Prevost & Ass. Inc.
16027 blvd. Pierrefonds
- Repentigny**
Tapis Jaban Inc., 515 Leclerc
- St-Césaire**
Tapis Gilles Brodeur, 1315 rue Vimy
- Ste-Julie**
Les Tapis Leblanc Inc.
1595 chemin du Fer à Cheval
- St-Lambert**
Couvre Plancher Riverside Inc. 1138 Victoria
- St-Leonard**
Chez Ti-Frère, 6925 Jean-Talon Est
Paradis-Millette Inc.
6090 Des Grandes Prairies
- Ste-Marthe**
Maurice Decor Enr., 3050 chemin Oka
- Ste-Therese**
Couvre Planchers Ste-Therese, 152 Turgeon
- Valleyfield**
Couvre Planchers A. Loiselle et Fils
550 boul. mgr Langlois
- Varenes**
Aux Tapis Nadon Inc., 568 montée Ste-Julie

ÉCHANGEZ VOTRE VIEUX COUVRE-PLANCHER!

AUJOURD'HUI ET ÉCONOMISEZ

REMISE INSTANTANÉE EN ARGENT

Solarian[™] protégé par la couche d'usure CleanSweep[™], exclusive à Armstrong, qui minimise l'entretien.

Où encore, épargnez 3\$ la verge sur le Candide[™] d'Armstrong qui jouit depuis toujours d'une immense popularité, d'un bout à l'autre du pays.

Au total, ce solde offre un choix de plus de 150 motifs et couleurs, parmi quatre gammes de couvre-planchers Armstrong les plus à la mode et les plus demandées. Mais, hâtez-vous, car cette offre ne durera pas longtemps. Alors, rendez visite à l'un des détaillants Armstrong participants et «Échangez votre vieux couvre-plancher» pour créer un nouveau décor ravissant, tout en épargnant!

C'est en plein le temps de rehausser avec style le décor de votre maison. Donnez à votre cuisine, salle familiale, entrée ou salle de bain une nouvelle apparence à la mode, en vous procurant un couvre-plancher Armstrong. Imaginez... du 2 mai au 23 mai, durant le solde Armstrong «Échangez votre vieux couvre-plancher», vous pourrez épargner 4\$ la verge en choisissant un couvre-plancher Armstrong de la catégorie «Excellent». Optez pour le Designer Solarian[™] ou le Designer Solarian II[™], tous deux dotés de la riche apparence «fait à la main» des couleurs incrustées... ou pour le Visions Solarian[™], avec ses motifs bien définis et sa vaste gamme des couleurs les plus à la mode. Ces produits sont tous munis du fini



L'histoire militaire de Montréal vogue sur le St-Laurent

Le NCSM Nipigon, un dragueur de mines de 3000 tonnes de la marine canadienne effectuait hier une croisière historique entre Trois-Rivières et Montréal. On le voit ici passer sous le pont Jacques-Cartier pour aller se ranger le long du quai King Edward, derrière la frégate Aconit de la marine française, arrivée depuis le matin. Les deux bâtiments font escale à Montréal pour marquer le début des fêtes du 350^e anniversaire de la métropole. La journée à bord du NCSM Nipigon avait été marquée par des conférences sur l'histoire militaire du Saint-Laurent et de la ville de Montréal, données par les historiens Harold Klépak et Roman Jarymowycz. Un livre de François Dornier et Marie-Claude Joubert sur l'histoire des Fusiliers du Saint-Laurent, «Les soldats de la côte» a également été lancé à bord du NCSM Nipigon.

PHOTO ROBERT MAILLOUX, La Presse



Aide juridique: les avocats privés se défendent de faire gonfler la facture

Bien qu'il favorise un système mixte pour l'aide juridique, le Barreau ne s'opposerait pas à la privatisation du service

PIERRE APRIL
Presse Canadienne
QUÉBEC

■ Les avocats de pratique privée rejettent les prétentions de ceux qui les accusent d'être responsables des coûts accrus des services d'aide juridique au Québec et sont même convaincus qu'ils pourraient faire plus que les avocats permanents de l'État avec le même budget.

Dans les circonstances, le Barreau du Québec continue de favoriser un système mixte pour l'aide juridique, mais il accepterait d'emblée la privatisation du service.

Au cours d'une entrevue, hier, le président du Comité des avocats de pratique privée, Me Raymond Lavoie, a expliqué que depuis 1983 les avocats privés ont traité annuellement entre 35 et 37 pour cent des 250 000 dossiers et que les coûts de leurs services sont passés pour la même période de 18,5 millions \$ à 25 millions pour une augmentation de 33 pour cent.

«Pendant cette même période, les coûts du service d'aide juridique sont passés de 55 millions à 104 millions, de 1983 à 1992, soit une augmentation de 84 pour cent», a soutenu Me Lavoie.

«Qu'on ne vienne donc pas nous dire, a-t-il ajouté, que c'est la pratique privée qui a fait gonfler la facture.»

Me Lavoie a soutenu que les

avocats permanents de l'aide juridique mentent effrontément lorsqu'ils prétendent que les mandats confiés aux avocats privés coûtent plus cher à l'État que ceux qu'ils prodiguent.

«Ils triturent les faits parce qu'ils enlèvent du budget de 104 millions les frais de 2 millions affectés aux sièges sociaux», a indiqué le représentant du Barreau.

Des mesures

Il y a aussi des frais d'administration de 16 millions au seul chapitre de l'analyse de l'admissibilité des bénéficiaires.

«Ils ne calculent pas non plus qu'ils ont des services de recherche, de formation permanente, des publications, des colloques et des congrès, une direction de la publicité et que tout cela coûte beaucoup d'argent», a souligné Me Lavoie.

Le représentant du Barreau a expliqué que les permanents de l'aide juridique étaient rémunérés selon leur nombre d'années de pratique alors que ce n'est pas le cas pour les avocats privés où l'ancienneté n'a rien à voir avec les tarifs.

Après 12 ans de pratique, un avocat permanent de l'aide juridique gagne 70 000 \$ par année.

Pour réaliser des économies, Me Lavoie a suggéré une série de mesures au ministre de la Justice Gil Rémillard.

L'État pourrait d'abord imposer un droit de greffe minimum de 20 \$. Avec ses 250 000 dos-

siers, le service récupérerait au moins 5 millions \$.

Une économie de 3 millions pourrait aussi être réalisée en refusant les demandes des bénéficiaires qui peuvent effectivement faire appel au secteur privé comme le prévoit l'article 69 de la Loi sur l'aide juridique.

C'est le cas par exemple des clients qu'un jugement de cour pourrait favoriser pour une somme d'argent importante.

Le Barreau est aussi d'avis que le coût du processus d'admissibilité actuellement de 16 millions pourrait être ramené à 1,5 million en confiant cette opération aux bureaux de Travail-Québec établis dans toutes les régions et qui possèdent déjà toutes les informations pertinentes touchant les bénéficiaires.

Par ailleurs, Me Lavoie a rappelé que le Barreau exige que le ministre Gil Rémillard réalise dans les plus brefs délais ses engagements pris au Sommet de la Justice ou tienne une Commission parlementaire sur toute cette question.

«Le problème, a-t-il dit, c'est qu'on n'a pas ajusté les seuils d'admissibilité depuis fort longtemps, que le Barreau défend une position, que le ministre et l'aide juridique en défendent une autre et cela a créé tout un chiard.»

Me Lavoie a aussi mal compris la décision du Conseil du trésor de réduire de près de 10 millions \$ pour les deux prochaines années le budget de l'aide juridique.



Économisez plus de 2 100 \$* sur la nouvelle Corolla LSX *Select*



INCLUANT LE CLIMATISEUR ET:

- Radiocassette AM-FM avec 4 haut-parleurs • Régulateur de vitesse • Volant inclinable • Enjoliveurs de roue complets • Pneus radiaux 175/70SR 13 • Pare-chocs de couleur assortie • Et plus!

ET CE N'EST PAS TOUT! ÉCONOMISEZ JUSQU'À 1 500 \$** SUR DES OPTIONS POUR LES AUTRES TOYOTA 1992:

Tercel, Corolla†, Camry, Previa, 4Runner, Celica, Paseo, MR2, Cressida, Supra, les camionnettes 4x2 et 4x4!

Faites vite! Rendez-vous chez votre concessionnaire Toyota aujourd'hui même et...

FAITES VOTRE AUBAINE!

* Selon l'évaluation du fabricant pour les éléments qui composent l'ensemble, s'ils sont achetés séparément. ** Des économies de 400 \$ à 1 500 \$ selon le modèle. † Excluant la Corolla LSX Select. Offre d'une durée limitée.

Les parents de S... l'ont affamée, battue, séquestrée et ébouillantée

Presse Canadienne
THETFORD MINES

■ L'aînée du couple de Coleraine accusé de divers sévices à l'endroit de ses enfants a témoigné pendant plus de deux heures, hier, parfois avec des tremolos dans la voix, pour dire comment elle a été battue, privée de nourriture, séquestrée, ébouillantée et a subi d'autres sévices, avant de se sauver de la maison.

À la troisième journée du procès de l'homme de 48 ans et de son épouse de 46 ans, qui doivent répondre de 21 chefs d'accusation de sévices commis de 1968 à 1991 sur huit de leur onze enfants, les témoignages de la poursuite ont débuté par celui de S..., 28 ans, après que le juge Jean-François Dionne, de la Cour du Québec, à Thetford-Mines, eût rejeté en avant-midi la deuxième requête pour annulation de procès déposée par la défense.

S... a raconté comment, affamée, de l'âge de 5 ans à 8 ans, parce qu'elle ne se souvient de rien avant, elle devait se nourrir dans la poubelle pour calmer son ventre qui lui faisait mal tant elle avait faim.

« Je me souviens qu'une fois j'ai pris de la nourriture dans le frigo, a expliqué S... Mon père m'a dit: Si tu refais ça, je te coupe un bras. La fois suivante, il m'a coupé avec un couteau à prélat, a-t-elle déclaré en exhibant une cicatrice, sur son bras, à la vue des avocats et du juge.

La jeune femme, qui a visiblement ému la quinzaine de personnes qui ont assisté à son témoignage, a ensuite décrit la vie qu'elle a menée en famille, pendant les quelques années dont elle se souvient.

« Un jour, mon père m'a attachée après une chaîne de métal sur laquelle il avait installé un fil électrique, a poursuivi S... Ma mère l'a empêché de le brancher en disant: on peut encore avoir besoin d'elle. J'étais effrayée. Une autre fois, il m'a saisie par ma culotte et mon chandail et m'a projetée sur la laveuse. J'ai perdu connaissance et, à mon réveil, j'avais une plaie à la tête. J'ai ensuite commencé à faire des crises d'épilepsie. »

À deux reprises au cours de son témoignage, le juge a donné quelques minutes de repos au témoin qui avait de la difficulté à poursuivre sans pleurer.

« Quand nous avions de la visite, ils m'enfermaient dans un placard et je ne pouvais sortir. Quand nous avions faim, je mangeais des pelures de patate pour calmer ma faim. Nos parents se faisaient venir des repas du restaurant », a aussi confié le témoin.

S... a ensuite expliqué qu'elle couchait dans une chambre avec trois de ses frères et une sœur et que, lorsque les petits salissaient leurs couches, c'est elle qui devait les changer.

« Mon père en a pris et m'en a mis dans la bouche en me disant qu'il ne fallait plus que ça se reproduise. »

Une nuit, S... s'est enfuie avec ses frères et sa sœur en brisant une fenêtre. Elle s'est réfugiée dans un restaurant et a mendie de la nourriture. Puis, deux hommes sont arrivés (plus tard elle a su que c'étaient des policiers) et les cinq ont été conduits à l'hôpital Sainte-Justine, à Montréal. « Ils ont pris des photos de mes blessures et je suis restée là un an et demi ou deux ans pour être soignée », a déclaré S..., qui n'a revu ses frères et sa sœur qu'une dizaine d'années plus tard.

Le corps de Nathalie Champigny est introuvable: récompense offerte

Presse Canadienne
COWANSVILLE

■ Les parents de Nathalie Champigny, disparue depuis le 22 février dernier, ont lancé un appel au public hier dans une tentative pour mettre fin au cauchemar qu'ils vivent depuis près de trois mois.

Au cours d'une brève conférence de presse, à leur domicile de Cowansville, le père de Nathalie, Louis-Georges Champigny, et son épouse, Rose-Ange, ont annoncé qu'ils offraient une récompense à toute personne qui apportera une information permettant à la Sûreté du Québec de retrouver le corps de Nathalie.

« Advenant la découverte du corps, soyez assurés que notre famille sera reconnaissante et ceci allégera quelque peu les moments d'angoisse que l'on vit depuis trop longtemps », a confié Louis-Georges Champigny.

Le montant de la récompense n'a pas été dévoilé et ne le sera pas tout de suite. Les informations devront être soumises aux enquêteurs de la SQ à Sherbrooke.

Après la lecture du communiqué préparé pour l'occasion, l'atmosphère était lourde d'émotion et M. et Mme Champigny ont refusé d'accorder des entrevues ou de répondre aux questions.

Entre-temps, la SQ poursuit ses recherches pour retrouver le corps de Nathalie Champigny mais les pistes se raréfient.

« Depuis la disparition de la jeune fille, nous avons reçu beaucoup d'informations et nous avons passé deux semaines entières à les vérifier une à une, mais sans obtenir de résultats concluants, a expliqué l'agent Tom McConnell de la SQ, qui accompagnait la famille Champigny pendant la rencontre de presse. Il faut espérer que la promesse de récompense puisse délier certaines langues », a-t-il ajouté.

L'ex-ami de Nathalie, Kelly Whittier, a été accusé d'entrave au travail des policiers à la suite de la disparition.

Il n'a pas encore subi son procès.

Le procès du frère Pierre s'éternise

Presse Canadienne
OTTAWA

■ Le débat visant à déterminer si Pierre Durocher (le frère Pierre) doit subir un procès, s'est poursuivi pour une troisième journée consécutive, hier, au palais de justice d'Ottawa.

Le procès de l'ex-religieux de 74 ans était censé débuter le 4 mai dernier. Mais la défense, représentée par Me Gabriel Lapointe, a déposé une requête affirmant que le délai écoulé entre les actes reprochés à M. Durocher et

le dépôt des accusations est déraisonnable, puisque son client est atteint de problèmes de mémoire depuis un accident cérébro-vasculaire survenu en 1985. Il allègue en outre que plusieurs témoins clés sont décédés.

L'ancien frère des écoles chrétiennes est accusé d'attentat à la pudeur, de tentative de sodomie et de voies de fait causant des lésions corporelles. Ces gestes auraient été posés entre 1954 et 1964.

Le juge Pierre Mercier doit faire connaître sa décision aujourd'hui.

Ce n'est pas une bébelle, c'est votre garantie.



Les gens de Purolator savent toujours où se trouve votre envoi.

Rien n'arrête les gens de Purolator.

Mario FORÊT
Professionnel de golf
A.G.P. - C.P.G.A.

Bernard DUVAL
Groupe automobile
Duval

Jean-Jacques DAIGAULT
Hockeyeur
professionnel

Suzanne BERGERON
Directrice École de ski
Mont Saint-Sauveur & Avila

« Vous aimez le golf ?
Vous allez adorer
Balmoral ! »
Mario Forêt

« J'ai eu le coup de
foudre pour le club
Balmoral ! »
Jean Duval

« Le Balmoral me
promet une autre
saison palpitante ! »
Attegnoli

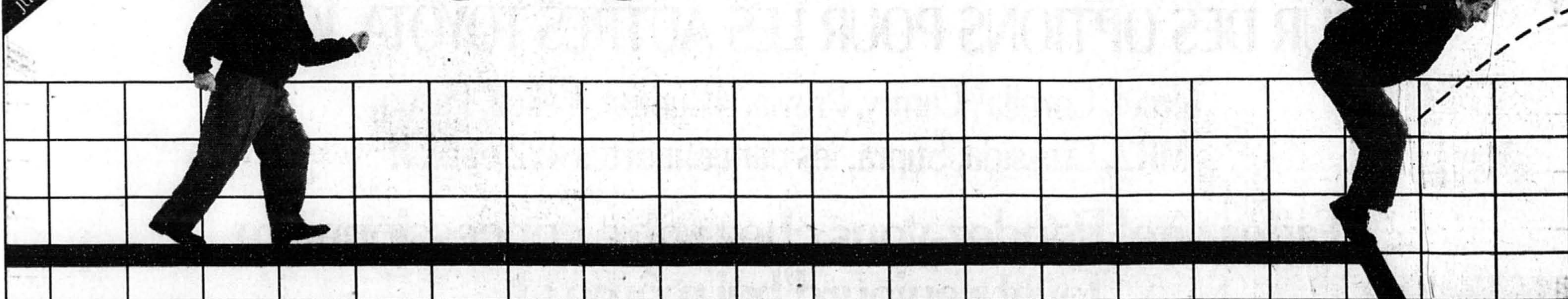
« Le club Balmoral: de
beaux défis pour les
mordu(e)s du golf ! »
Suzanne Bergeron

Jouer au golf au
Balmoral, c'est plus
qu'un plaisir... c'est un
privilège.

Si vous êtes
intéressé(e) à devenir
membre de ce club unique,
venez nous rencontrer.
Vous serez agréablement
surpris(e) par la beauté
du parcours,
le style raffiné du chalet
et la parfaite intégration
du projet domiciliaire
en bordure du golf.

**130, route 364
MORIN-HEIGHTS
(514) 226-8989**

Pour vous protéger d'une baisse possible de taux,



Qui peut prévoir ce qui arrivera aux taux d'intérêt? Avec le CPG Privilège de la Banque Royale... ... si les taux descendent l'an prochain,

Une offre exceptionnelle

Vous avez de l'argent à placer et vous vous demandez comment protéger au maximum votre investissement des fluctuations de taux d'intérêt? La Banque Royale a conçu un outil très avantageux qui

vous permettra de traverser cette période en toute tranquillité d'esprit: le nouveau Certificat de Placement Garanti Privilège.* Avec le nouveau CPG Privilège, vous êtes gagnant sur toute la ligne. Dès aujourd'hui, votre CPG Privilège vous donne droit à

6.75%
Terme d'un an**
Taux en vigueur
le 7 mai 1992

ce taux hautement concurrentiel pour toute la première année. Si les taux baissent l'an prochain, vous aurez le privilège exclusif de passer par-dessus la baisse en renouvelant votre CPG Privilège pour une nouvelle année **au taux original.**

Symposium d'art pyrotechnique: la sécurité au centre des discussions

Depuis 1972, aucun accident mortel ne s'est produit au Canada où l'on tire chaque année plus de 8000 feux d'artifice

GEORGES LAMON

■ La sécurité est devenue la préoccupation première des fabricants et des utilisateurs de pièces pyrotechniques. Il faut dire que les gouvernements, compte tenu des nombreux accidents reliés à la pyrotechnie, sont de plus en plus sensibles à cette question.

C'est pourquoi la sécurité s'est retrouvée au centre de la première journée du premier Symposium international d'art pyrotechnique, qui se tient jusqu'à vendredi à Montréal et qui rassemble plus de 150 participants venus d'une vingtaine de pays. Faire appliquer à toutes les firmes importantes qui tirent des feux, les normes de sécurité adoptées par les Nations unies est donc devenu le souci primordial des participants à ce symposium.

L'événement en cours vise à permettre aux spécialistes de cette industrie d'échanger sur les dernières nouveautés de cette technologie en continuelle évolution. Car, au fil du temps, la pyrotechnie s'étant considérablement sophistiquée, les fabricants ont dû prendre des mesures plus strictes. Le symposium veut aussi confirmer Montréal comme carrefour international de la pyrotechnie. Depuis déjà sept ans, grâce au concours d'art pyrotechnique, «L'International Benson & Hedges», cet art a connu un essor sans précédent ici.

Selon Jean Bissonnette, consultant dans les grands déploiements pyrotechniques pour le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources du Canada, chaque année au Canada on tire plus de

8000 feux. Et pourtant depuis que la Loi canadienne sur les explosifs a été adoptée en 1972, on n'a eu à déplorer aucun accident mortel. Ce qui lui faisait dire que le Canada avec sa loi plutôt sévère, était «le seul pays à avoir contrôlé sa pyrotechnie». À tel point que le manuel de l'artificier canadien publié par le ministère, a été un peu à l'origine de celui que prépare la France et probablement d'autres pays.

Sécurité également dans la fabrication industrielle des artifices de divertissement, dont la sophistication et le souci de rentabilité ont abouti à l'automatisation. Automatisation qui fait que l'opérateur n'est jamais en contact direct avec la matière pyrotechnique et est également protégé à distance par un écran métallique avec hublot.

«La sécurité absolue n'existe pas, même si l'on prend toutes les précautions voulues, explique Jean-Paul Lucotte, directeur scientifique, chargé de la sécurité, de la réglementation, de la qualité et de la formation chez Ruggieri, en France. Elle est la même pour tous les fabricants. Les risques sont minimisés depuis que chez Ruggieri on a mis un programme de mécanisation en place. Et nous n'avons jamais eu d'accident grave. Si l'on veut atteindre la rentabilité industrielle et la protection du travailleur, rappelle-t-il, il nous faut absolument aller dans la direction de la mécanisation.»

Selon M. Lucotte, il est également «important que la sécurité du fabricant se répercute sur celle de l'utilisateur, du spectateur et finalement sur le coût».

Un peu plus tôt, Dennis Manocchio, véritable maniaque des pièces pyrotechniques, est venu parler de leur histoire. Des siècles d'histoire de la poudre chinoise aux spectacles pyrotechniques.

Depuis 35 ans, Manocchio collectionne toutes sortes de pièces, fusées, affiches provenant de partout dans le monde: Italie, France, Espagne, Chine, Japon. Pièces qu'il présente dans un petit local à côté de la salle du symposium.

«Mon grand-père italien et mon père aux États-Unis étaient dans le domaine de la pyrotechnie, raconte-t-il. De mon grand-père j'ai hérité sa collection unique de pièces datant de 1876 à 1976. J'ai continué la collection.»

Conservateur du «4th of July Americana and Fireworks Museum» en Californie, depuis plusieurs années, ce fan de la pyrotechnie publie un magazine trimestriel sur l'histoire des feux d'artifice.

COMPLETS DE QUALITÉ SUPÉRIEURE POUR HOMMES DE TOUTES TAILLES

Confectionnés
au Québec

À
299,99*

PRIX COURANT JUSQU'À 495\$

Grand choix de complets légers 4 saisons
100% laine, modèle droit ou croisé.
Motifs, textures et teintes variés.
Tailles courtes, moyennes, fortes et élancées: 36 à 52**

Bovet

* Léger supplément pour tailles 48 et plus.
* Centre Rockland 735-5441
* Galeries d'Anjou 353-6310

* 4475 bd Métropolitain 374-4555
* Fairview Pte-Claire 694-9050
* Carrefour Laval 687-1570
* Centre Eaton 849-9281
* Carrefour Angrignon 366-0762
* Promenades St-Bruno 653-3100

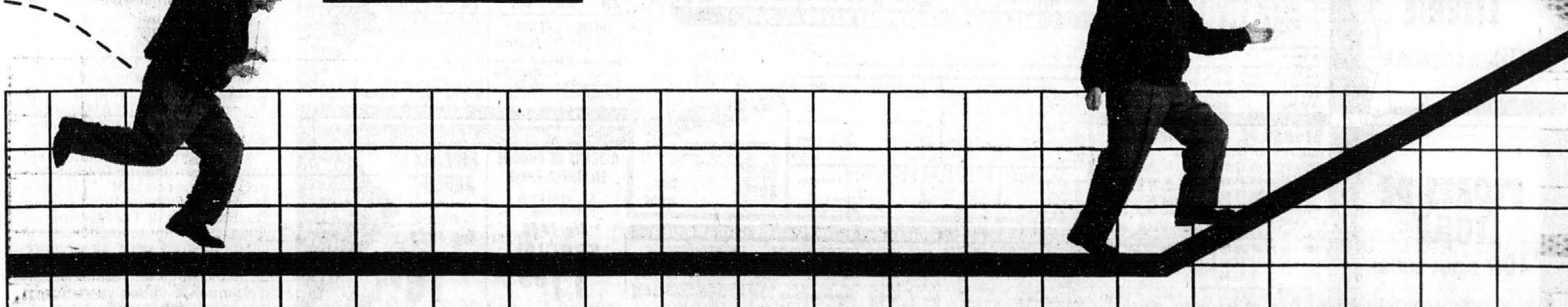


Pour hommes, une collection de vêtements sport printemps 1992, confortables, relaxants à porter et pourtant pratiques et durables.

JJ. FARMER

Centre Rockland 341-3270
Centre Eaton 282-8078

voici notre nouveau Certificat de Placement Garanti.



vous sautez par-dessus la baisse;

Vous pourrez donc réinvestir votre capital et vos intérêts sans avoir à subir aucune perte.
Par contre, si les taux montent, vous pourrez profiter vous aussi de cette hausse!
Avec notre CPG Privilège, vous n'avez rien à perdre et tout à gagner.

Pour répondre à la demande, l'offre CPG Privilège sera prolongée jusqu'au 30 mai 1992.

Communiquez avec un spécialiste de votre succursale. Il se fera un plaisir de vous initier à un outil de placement vraiment hors du commun. Ou encore, appelez-nous.
Montréal: 987-8000 En province: 1-800-363-3967

et si les taux montent, vous aussi vous montez.



BANQUE ROYALE

Les services bancaires les mieux pensés au pays

* Offert par la Société d'hypothèques de la Banque Royale et garanti par la Banque Royale du Canada.
** Le taux d'intérêt mentionné est annuel et peut être modifié sans préavis. Communiquez avec la succursale de la Banque Royale la plus près pour connaître le taux courant.

EN VENTE MAINTENANT
ÉCONOMISEZ 100\$



189 \$
Prix Courant 289 \$

TABLE POUR TÉLÉVISEUR
ET MAGNÉSCOPE

Cette table de style reine Anne peut recevoir un téléviseur portatif et un magnéscope. Section découpée au dos dissimulant les câbles. 26 po haut. x 24 po larg. x 19 1/2 po prof.

Prix en vigueur jusqu'au 28 juin 1992.

La Compagnie Bombay

Notre nouveau catalogue est arrivé! Demandez votre exemplaire gratuit en téléphonant au 1-800-668-1136

Le centre Eaton
de Montréal
844-8498
Ville Mont-Royal
Centre Rockland
344-4688
Centre Fairview
Pointe-Claire
694-4266
Les Promenades
Saint-Bruno
441-0987

États généraux sur le développement social en préparation à Longueuil

GILLES ST-JEAN

Dans le but d'augmenter la qualité de vie du plus grand nombre, tous les citoyens de Longueuil sont invités à s'engager dans la préparation des états généraux sur le développement économique et social de leur ville, événement qui aura lieu en novembre.

Les états généraux seront présidés par Mgr Jean-Marie Hubert, évêque de Saint-Jean-Longueuil, et Mme Louise Fleischmann Boutin, cadre chez Pratt & Whitney, le plus important employeur de Longueuil. On y abordera cinq thèmes: santé et mieux-être, éducation, environnement, habitation et transport, a-t-on indiqué hier au cours d'une conférence de presse.

A cette occasion, Mme Boutin a souligné que plus de 60 personnes prépareraient actuellement des documents de travail qui seront soumis aux participants.

La pauvreté

«La pauvreté croît dans notre ville, qui est pourtant pleine de possibilités de belle qualité de vie», a souligné Mgr Hubert, pour sa part.

Le prêtre, qui est président de l'Assemblée des évêques du Québec, a évoqué des chiffres de Statistique Canada, publiés hier par les journaux, indiquant que le revenu des familles canadiennes avait considérablement diminué ces dernières années, surtout en raison des ponctions fiscales.

L'effet appauvrissant des impôts s'est davantage fait sentir dans les familles monoparentales à la charge de la mère, a rappelé l'évêque, soulignant que 21 p. cent des familles longueilloises sont monoparentales.

«Longueuil est un microcosme du Québec. Il y a 40 ans, c'était un village qui a grandi et qui a maintenant comme défi d'intégrer de nouveaux groupes. Il faut éviter que ces groupes se replient sur eux-mêmes afin d'éviter l'anonymat des grandes villes», a noté Mgr Hubert.

Solutions concrètes

De son côté, Mme Boutin s'est engagée à ce que les états généraux soient orientés vers des solutions concrètes, qui seront soumises aux paliers de gouvernements appropriés et dont on fera le suivi.

Avec ses 135 000 habitants, Longueuil est la quatrième plus grande ville du Québec.

Ferland enjoint à Québec d'éviter tout déficit

GILLES ST-JEAN

Le maire de Longueuil, M. Roger Ferland, espère que dans le budget qu'il doit présenter ce soir, le gouvernement du Québec fera sienne la discipline financière qu'il impose aux villes.

«Ce n'est pas à Longueuil que ça va mal; c'est au Québec, au pays. La crise économique a réduit les revenus des gouvernements et fait augmenter leurs dépenses. Notre problème, c'est la dette contractée en notre nom par les gouvernements supérieurs. Leur persistance à s'endetter pour continuer à fournir des services dont nous n'avons plus les moyens et à laisser la facture aux futures générations est un geste égoïste», a déclaré M. Ferland hier midi, au cours d'un discours devant plusieurs centaines de membres de la Chambre de commerce de la Rive-Sud réunis au nouveau pavillon du club de golf du Parcours du cerf.

«À nous, Québec impose de ne pas faire de déficit alors que lui les accumule et nous refait la facture. Qu'il suive donc ses propres règles», a souligné M. Ferland, allusion au déstagement de responsabilités compris dans la réforme de la fiscalité municipale.

M. Ferland, qui dressait un bilan de mi-mandat de son administration, a qualifié la situation financière de Longueuil de bonne, et en a donné pour preuve la cote en hausse (de BBB+ à A) décernée l'an dernier par la société d'évaluation de crédit Canadian Bond Rating Service.

En remerciant le maire Ferland, le président de la Chambre de commerce, M. Jacques Spencer, a souhaité lui aussi que Québec mette de l'ordre dans ses finances et élimine son déficit. La chambre avait écrit au premier ministre Robert Bourassa, à la fin de mars, pour lui recommander d'éliminer le déficit, si radicalement que soient les mesures nécessaires.

Dans un autre ordre d'idées, le maire de Longueuil a appris à son auditoire que son administration entreprendra bientôt la construction d'un troisième poste de pompiers près du Collège Jean-Béliveau, dans Longueuil-Est, et qu'ainsi Longueuil deviendrait la huitième ville du Québec à réduire son temps de réponse aux incendies à quatre minutes au maximum.

Prix du Meilleur Commerce 1992 Le Choix des Consommateurs

Merci, Montréal!

La plus grande sélection de stores verticaux, horizontaux, stores plissés, stores de toile, draperies, duvets, literie et accessoires de salle de bain, TOUJOURS AU PLUS BAS PRIX!

10 000 à 15 000 CLIENTS SATISFAITS...

CHAQUE SEMAINE!

NOUS FABRIQUONS VOTRE CHOIX DE 20 000 STYLES ET COULEURS DE STORES

PENDANT QUE VOUS ATTENDEZ!

«Chez Au Bon Marché, nous avons bâti notre commerce avec un principe très simple: Offrir à tous nos clients la meilleure qualité possible, la plus grande sélection, toujours AUX PLUS BAS PRIX! Le succès continu de toutes ces années prouve que nous nous en sommes tenus à toutes ces promesses. VENEZ et JUGEZ par VOUS MEME! Magasinez une fois chez Au Bon Marché et vous serez un client pour la vie!»

STORES VERTICAUX
DES MILLIERS DE COULEURS!

STORES HORIZONTAUX
300 COULEURS!

STORES PLISSÉS
175 COULEURS!

STORES DE TOILE
100 COULEURS!

RAYON DE LITERIE
CHOIX INCROYABLE!

ACHAT SPÉCIAL
CANNON FAMILLE ROYALE COTON

COUVRE-MATÉLAS PIQUÉS DE LUXE
Tissu poly/coton blanc, pique avec fermeture.
Rég.: 64,99
SPECIAL 29,99

PROTEGE-OREILLER RÉVERSIBLE
Tissu poly/coton blanc, pique avec fermeture.
Standard Rég.: 8,99
SPECIAL 7,99

COUVRE-DUVETS
Rég.: 49,99-109,99
Nouvelle sélection de imprimés assortis.
Simple, Double, Reine
UN SEUL PRIX: 26,99

COUVRE-LITS PIQUÉS MOTIFS ASSORTIS
Simple Double Reine
Rég. 59,99 Rég. 69,99 Rég. 69,99
24,99 29,99 34,99

ENSEMBLES DE DRAPS WARASO
Polycotton. Matins, une et imprimés assortis faits au SPÉCIAL Canada. Inclut: 1 drap plat et 1 drap contour.
Simple Double Reine
13,99 21,99 28,99

OREILLERS DE QUALITÉ FORMAT GÉANT
Nouveaux! Oreillers de luxe synthétiques. Lavables, séchables à la machine, non-allergènes. Couleur: blanc.
Standard 7/948 Reine 2/1549
SPECIAL 13,99 21,99 28,99

ENSEMBLES DE DRAPS POUR LIT D'EAU ASSORTIS
Rég. 35,99 à 69,99 Reine ou Roi Inclut! 2 cache-oreillers 1 seul prix: 26,99

ACCESSOIRES DE SALLE DE BAIN
RIDEAUX DE DOUCHE EN VINYLE ÉPAIS
Un vrai bon marché.
Rég. 19,99
SPECIAL 11,99

RIDEAUX DE DOUCHE
doubleur comprise.
Rég. 39,99
SPECIAL 16,99

ACCESSOIRES DE CUISINE
«FANCY LINES CANADA»
Tous les styles imprimés disponibles en stock. Matériau à base (polypropylène 100%) non-allergène. Piqués.
Serviettes de vaisselle (avec ou sans attache). Nappe en coton glacé.

RAYONS DES DRAPERIES
VALENCES BLONSON «VOGUE» 78" x 18" approx.
100% polyester. Couleur: pêche.
Rég. 9,49 ch. 8,99
SPECIAL 4,99 ch.

VALENCES ET PAREMENTS DE DRAPERIES ASSORTIS
Style: toile.
100% polyester. Couleurs variées.
Rég. 6,99-24,99 4,99-14,99
SPECIAL

BOUL METROPOLITAIN
BOUL ST-JOSEPH
3500
SHERBROOKE EST

UNE SEULE ADRESSE
3500, boul. ST-JOSEPH Est 259-3500
(entre boul. St Michel et Pie IX)
CHEQUES ACCEPTÉS

HEURES D'AFFAIRES
Lundi au mercredi: 9h15 à 18h
Jeudi, vendredi: 9h15 à 21h
Samedi: 9h à 17h

Rabais d'essence basé sur le prix local d'essence et applicable jusqu'à un maximum de 20% de votre achat total. Un rabais par auto par jour.

VISA AMERICAN EXPRESS MasterCard TeleCheck

VASTE STATIONNEMENT GRATUIT

On agrandit un dépotoir qui, pourtant, pollue la nappe phréatique depuis 30 ans

ANDRÉ NOËL

■ Le dépotoir de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, dans les Cantons de l'Est, contaminait la nappe d'eau souterraine dans les années 1970, et tout indique qu'il continue à la polluer, souligne l'Association vouée à la défense de l'environnement de la Haute-Yamaska (AVE).

Pourtant, le 5 mai dernier, le tribunal d'appel en matière de protection du territoire agricole autorisait l'agrandissement du dépotoir, de huit à 46 hectares. Depuis, l'Association a découvert des vieux rapports indiquant que le dépotoir contamine la nappe phréatique.

Dans une lettre datée du 16 janvier 1974, le directeur des Services de protection de l'environnement au ministère des Ressources naturelles, Gilles Jolicœur, demandait au propriétaire, Fernand Bessette, de fermer son dépotoir.

« L'étude hydrogéologique a révélé hors de tout doute que votre lieu d'enfouissement sanitaire est une source de contamination de la nappe d'eau souterraine et que cette contamination s'accroît à long terme. Il est donc nécessaire d'y mettre fin. »

Un autre ingénieur, François Rochette, avait noté en 1971 que « le niveau de la nappe phréatique se trouve à quelques endroits à moins de cinq pieds de profondeur, dans le till perméable. La si-

tuation géographique du site indique aussi qu'il est situé dans une zone naturelle de recharge des eaux souterraines ».

En 1973, un rapport du service des eaux souterraines fait état d'une « contamination de l'eau souterraine due à des polluants bactériologiques et chimiques ». « Il est certain que, vu la faible épaisseur séparant les déchets de la nappe d'eau, le fort taux d'infiltration et le volume des déchets enfouis — évalués à quelque 12 000 tonnes par an — je peux prédire qu'une lixiviation d'importance sera produite par l'enfouissement dans quelques années », ajoutait l'auteur du rapport.

Aucune modification

Or, note l'AVE, M. Bessette a enfoui de plus en plus de déchets dans son dépotoir, et sans faire aucune modification.

« Vingt ans plus tard, on enfouit toujours de la même manière, affirme la présidente de l'association, Louise Desroches. Il y a dans ce dépotoir autour de 500 000 tonnes de déchets dont le lixiviat coule vers la nappe souterraine depuis une trentaine d'années. Il est permis de croire que le dépotoir est une source de pollution pour toute la région. »

« Les terrains ont été achetés en janvier 1991 par le groupe BCG de Boisbriand, lequel a commencé à importer en un an environ 200 000 tonnes de déchets, sans

pour autant protéger l'eau souterraine. »

Malgré cela, la Commission de protection du territoire agricole a permis l'agrandissement du dépotoir. Le tribunal d'appel vient de maintenir la décision en affirmant que « les expertises hydrogéologiques concluent à l'absence de danger de contamination de la nappe phréatique et des puits environnants. L'exploitation d'un site sans aucune mesure de sécurité et sans traitement des eaux depuis 1958 sur les lieux nous semble confirmer les conclusions des experts sur ce point. »

L'Association vouée à la défense de l'environnement demande au ministre de l'Environnement, Pierre Paradis, de fermer immédiatement le dépotoir et d'entreprendre les travaux de décontamination.

Plusieurs écologistes craignent la multiplication des dépotoirs au sud du Québec. Ils craignent aussi que des entreprises américaines finissent par y envoyer leurs boues industrielles et autres déchets.

Il y a des dépotoirs, ou des projets de dépotoirs dans les municipalités suivantes : Saint-Charles sur Richelieu, Saint-Valérien, Sainte-Christine, Sainte-Victoire, Saint-Athanase, Saint-Jude, Saint-Jean Baptiste. Toutes sont situées au sud de Montréal, à peu de distance de la frontière américaine.

Levée de boucliers à Environnement Québec

ANDRÉ NOËL

■ Fait inusité, le tiers des employés du ministère de l'Environnement ont remis une pétition à leur patron, Pierre Paradis. Leur but : continuer d'examiner les plans de construction des promoteurs avant d'émettre des permis.

La Loi sur la qualité de l'environnement prévoit déjà que les plans et devis de construction, notamment ceux des projets industriels, soient soumis au ministère de l'Environnement. Les fonctionnaires doivent les approuver avant d'autoriser les travaux.

Mais dernièrement, André Marsan, sous-ministre adjoint au milieu industriel, a soumis un mémoire pour changer cette pratique. En bref, le ministère se contenterait de demander aux entreprises de respecter les normes.

L'Association professionnelle des ingénieurs du gouvernement du Québec a obtenu la signature de 580 employés du ministère de l'Environnement pour s'opposer au projet de M. Marsan. Il s'agit surtout de professionnels : ingénieurs, techniciens, biologistes, chimistes, géologues.

Le contrôle exercé depuis 20 ans est axé sur la prévention et la collaboration, note la pétition. « Il consiste à éliminer les possibilités d'erreur ou d'omission au début d'un projet. À la phase conception, une mauvaise orientation ou une technologie inadéquate détectée par l'étude des plans et devis ne coûte presque rien à corriger et rapporte d'importants bénéfices environnementaux. »

Le président de l'Association des ingénieurs, Jean Dugré, affirme que le projet de M. Marsan marquerait un recul important

pour l'environnement s'il était adopté.

« Il est impératif que le ministère continue de jouer son rôle préventif en faisant l'examen des moyens pour réduire la pollution à la source, a-t-il dit. Il doit continuer de suggérer des améliorations dans les procédés de fabrication, examiner les plans de construction et établir des normes de rejets incontournables. »

« C'est la recherche de la qualité totale qui devrait prévaloir et non une attitude passive qui consiste à fermer les yeux dans des dossiers souvent complexes. »

L'industrie fait pression depuis longtemps pour assouplir les règles du ministère de l'Environnement. Plusieurs compagnies n'aiment pas qu'on leur impose des solutions techniques plus coûteuses que les leurs. Leurs porte-parole se sont déjà plaints des longs délais d'autorisation.

3 000 000 \$
Il ne reste que 3 jours !
DE STOCK
EN SOLDE

40% à 60%
de rabais
sur haute joaillerie et montres

UNIQUEMENT AU 1240, SQUARE PHILLIPS
ET POUR UN TEMPS LIMITÉ

BIRKS 

Le privilège d'une expérience unique et absolue.

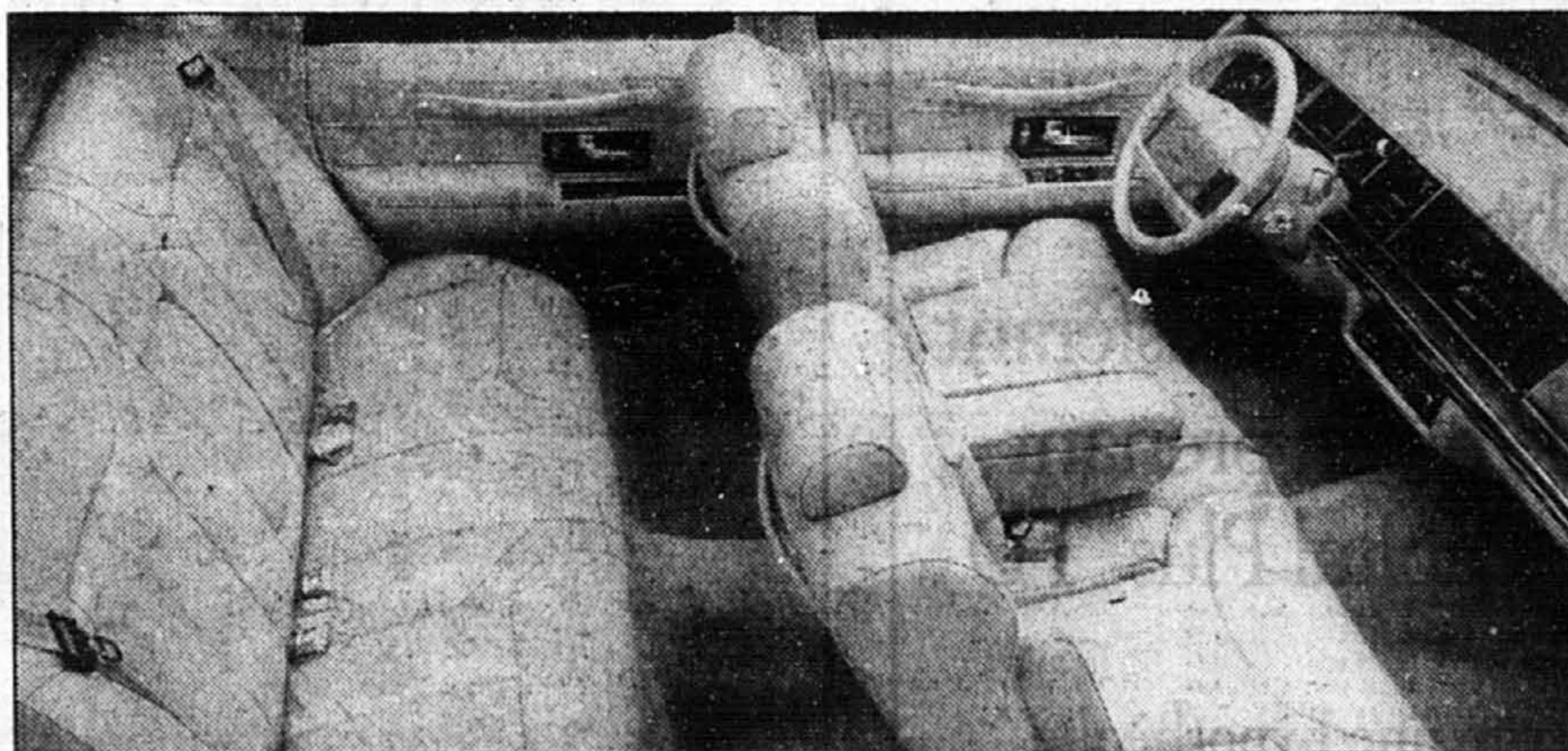


Vous venez à peine d'ouvrir la portière mais déjà vous percevez l'admirable qualité du cuir ou du riche tissu Brisby dont sont recouverts les sièges. Chaque fois que vous pénétrez à l'intérieur de cette voiture, vous savez que vous êtes appelé à y vivre une expérience unique : celle du luxe, du confort et de la sécurité absolus.

Et chaque fois, c'est le même plaisir extrême. Car tous les attributs de la Lincoln Town Car ont été pensés jusque dans leurs moindres détails afin que cette voiture de luxe soit un modèle du genre. Depuis les portières qui se referment silencieusement jusqu'à l'aménagement ergonomique des commandes et des instruments en passant par le volant gainé de cuir et le soin apporté aux coutures. Même les moelleux accoudoirs pliants dissimulent discrètement un raffinement extrême : un téléphone cellulaire intégré offert en option.

Un moteur d'une conception magistrale.

Vous mettez maintenant le moteur en marche. Quelle puissance, quel silence ! Résultat de cinq années de recherche, ce moteur V8 de 4,6 litres est considéré comme une percée technologique en Amérique du Nord. Non seulement plus léger et plus compact que les V8 des générations précédentes, il est également plus puissant tout en offrant une consommation d'essence moindre. Et tous les accessoires sont montés directement sur le moteur, ce qui contribue à l'exceptionnelle douceur du roulement. Malgré toute la puissance du moteur, vous profitez d'un environnement acoustique idéal à l'écoute de votre musique favorite, ce qui fait de la chaîne JBL de 140 watts livrable avec lecteur numérique à changeur de dix disques une option presque irrésistible !



La sécurité absolue : le plus précieux des confort.

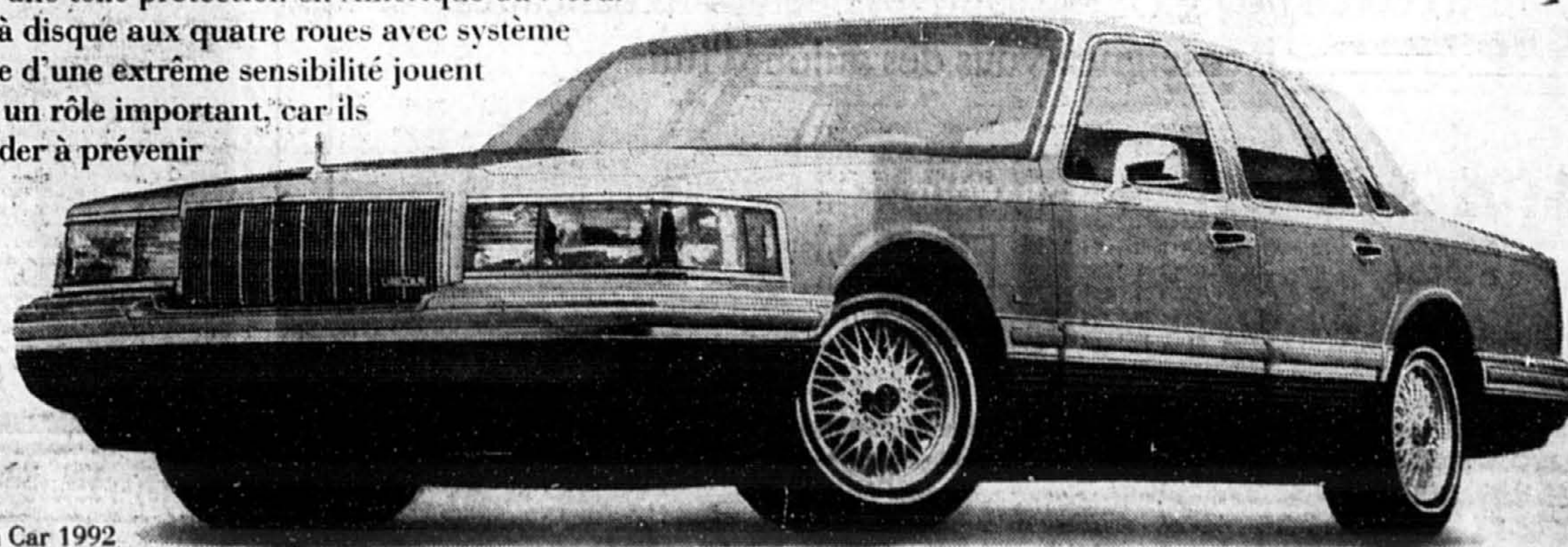
Vous roulez en toute quiétude car vous savez que vous jouissez de la plus grande des sécurités. Nous sommes convaincus que la sécurité que vous apporte la Town Car est sans contredit son attrait le plus précieux. Les coussins de sécurité gonflables pour le conducteur et le passager avant font désormais partie de l'équipement de série de la Town Car. Seule Lincoln est en mesure de vous offrir une telle protection en Amérique du Nord. Les freins à disque aux quatre roues avec système antiblocage d'une extrême sensibilité jouent également un rôle important, car ils peuvent aider à prévenir certains accidents.

Le seul luxe que nous nous offrons : votre entière satisfaction.

En tant que propriétaire d'une voiture de luxe de grande classe, vous avez droit à la satisfaction absolue. C'est ce que nous vous offrons avec l'engagement Lincoln, l'un des programmes de protection du propriétaire les plus complets jamais offerts par un constructeur automobile en Amérique du Nord. Grâce à ce programme, vous avez accès au Centre Lincoln, service d'assistance à la clientèle ouvert 24 heures par jour, via un numéro sans frais (1 800 387-9333), ainsi qu'au service de dépannage Lincoln.

Bien sûr, votre Town Car est aussi couverte par la garantie pare-chocs à pare-chocs Lincoln, qui contribue également à votre satisfaction, à votre confort et à votre sécurité.

En fait, quel que soit le modèle de Lincoln Town Car que vous choisissiez, nous sommes certains que vous vivrez, dès l'instant et toutes les fois que vous y prendrez place, une expérience unique et absolue.



Town Car 1992

LINCOLN ~ PLUS QUE JAMAIS, LE LUXE À SON APOGÉE.

À vélo de St-Jérôme à Mont-Laurier sur l'ancienne voie du P'tit train du Nord

JEAN-PAUL
CHARBONNEAU

Les amateurs de vélo de montagne peuvent maintenant pratiquer leur sport favori sur l'emprise de l'ancienne voie ferrée du P'tit train du Nord, qui couvre une distance de 200 kilomètres entre Saint-Jérôme et Mont-Laurier.

Cette autorisation survient à la suite de longues discussions entre le Conseil régional des Laurentides (CRL) et le Canadien Pacifique. Le CP a accepté de louer l'emprise au coût de 10 000 \$ au CRL jusqu'au 30 novembre à la condition que l'ancienne voie ferrée serve exclusivement à la marche et au cyclisme.

Les rails sur cette section nord ont été enlevés. Sur la section qui va de Saint-Jérôme à Montréal,

fort achalandée à une certaine époque, les rails demeurent. Cette voie est, en effet, encore utilisée par des convois de marchandise et il se pourrait qu'un train de banlieue y voit le jour bientôt.

À cause de son terrain accidenté, le tracé Saint-Jérôme—Mont-Laurier convient bien plus aux vélos de montagne qu'aux bicyclettes standard.

M. Jacques Allard, du CRL, a déclaré, hier, qu'il se pourrait que des municipalités situées le long du trajet mettent sur pied des aires de repos à l'intention des utilisateurs. « Cette initiative est laissée à la discrétion de chaque municipalité », a-t-il cependant précisé.

Surveillance étroite

La location de l'ancienne voie ferrée répond aux aspirations de

la région des Laurentides. « Conformément à la volonté exprimée lors de la biennale du Sommet socio-économique en 1988, nous voulons que le gouvernement du Québec, par l'entremise de son ministère des Transports, négocie l'acquisition de cette propriété ferroviaire. Ces 200 km font partie du patrimoine et doi-

vent demeurer du domaine public », a indiqué M. Allard.

Le CRL signale que la sécurité du public est menacée par des usages clandestins. En effet, pendant que le ministère des Transports poursuit ses négociations avec le CP, des véhicules motorisés récréatifs tout terrain se promènent sur cette emprise.

Cet organisme tient à ce que la réglementation sur l'usage des véhicules tout terrain y soit respectée.

Pour y arriver, le CRL a conclu des ententes avec les responsables des quatre détachements de la Sûreté du Québec qui desservent les régions de Saint-Jérôme, de Saint-Agathe, de Labelle et de Mont-

Laurier. Aussi une surveillance extraordinaire sera-t-elle exercée.

De plus, une vingtaine d'étudiants seront embauchés dans le cadre du programme d'emploi Défi afin de surveiller cette emprise et de signaler aux policiers les contrevenants. Ces jeunes gens auront aussi comme tâche de venir en aide aux cyclistes.

YOUNG CHANG • BALDWIN • LESAGE • YAMAHA • STEINWAY

PIANOS

Achetez ou louez
R. BOUTHILLIER MUSIQUE
722-8741 738-6640

YOUNG CHANG • BALDWIN • LESAGE • YAMAHA • STEINWAY

Vous vous sentez fatigué(e)? essoufflé(e)? Le moral en berne? Les tensions douloureuses? Les somnolences difficiles et les réveils moroses?

LA THALASSOTHÉRAPIE À PASPÉBIAC

vous permettra de décrocher et de vous ressourcer.

Ces bains à l'eau de mer, enveloppements d'algues et massages thérapeutiques, quotidiennement, dans la douceur et le charme ancien de l'Auberge du Parc, vous redonneront vitalité et énergie!

Accordez-vous un placement à court terme pour votre santé, votre bien-être et votre efficacité!

Offrez-vous la thalassothérapie à l'Auberge du Parc de Paspébiac!

Informations et brochures
1-800-463-0890

UNE CHAÎNE DÉCHAÎNE LES PASSIONS...

JE SUIS SÛRE ET CERTAINE QUE TU ME CACHES LE VRAI PRIX.

PAS DU TOUT MÊME MOI JE N'EN REVIENTS PAS!!!

LA CHAÎNE «IRRÉSISTIBLE»

DENON & Infinity

- Récepteur DENON, 40 watts par canal
- Lecteur Laser DENON
- Enceintes INFINITY
- Télécommande unifiée (commande le récepteur et le laser)
- Installation gratuite



6555, rue Saint-Denis
Montréal (Québec)
H2S 2S1
(514) 270-7900

kébecson
environnements sonores



SI VOUS PENSEZ QUE
TORONTO N'A RIEN DE
NOUVEAU À VOUS OFFRIR,
RÉFLÉCHISSEZ DEUX FOIS.SM

HÔTEL EMBASSY SUITES - Toronto/Markham

EMBASSY SUITES: DEUX FOIS L'HÔTEL.

Il existe à présent un hôtel pouvant transformer tout voyage à Toronto/Markham en voyage d'agrément. Embassy Suites. Deux fois l'hôtel!SM



DEUX FOIS L'ESPACE.

Profitez d'une suite de deux grandes chambres confortables. Chacune contient un percolateur et un réfrigérateur garni.

DEUX FOIS L'EXPÉRIENCE.

Détendez-vous dans notre magnifique atrium ensoleillé. Dînez dans un de plusieurs restaurants de qualité. Ou retrouvez la forme dans notre centre sportif exclusif.

DEUX FOIS LA VALEUR.

Dans chaque hôtel Embassy Suites, votre petit déjeuner gratuit est préparé à votre goût, et vous pouvez profiter des boissons offertes chaque soir par la direction.[†]

Si vous cherchez une expérience différente dans la région de Toronto/Markham, réfléchissez deux fois.SM Appelez ensuite votre agent de voyage ou le 1-800-EMBASSY.



**EMBASSY
SUITESSM**

8500 Warden Avenue
Markham (Toronto), Ontario L6G 1A5
(416) 470-8500

Aménagement Hôtel Markham Suites. †Sujet aux lois applicables.

HYPOTHÈQUE TD

\$
800
DE REMISE EN ARGENT

Recevez \$4 par tranche de \$1,000 (jusqu'à concurrence de \$800) en transférant votre hypothèque actuelle ou en prenant une nouvelle hypothèque Capital Plus[®] TD

C'est le temps ou jamais de souscrire une hypothèque Capital Plus TD ou d'y transférer votre hypothèque actuelle. Vous recevrez \$4 pour chaque tranche de \$1,000, jusqu'à concurrence de \$800. Des taux concurrentiels, une souplesse maximum et, en prime, vous pourrez adhérer gratuitement pendant trois mois au Plan Libre-Service[®] TD ou au Plan Services Extra[®] TD, deux nouvelles façons d'économiser en effectuant vos opérations bancaires.

Renseignez-vous dès aujourd'hui.



le personnel fait toute la différence

Hâtez-vous, l'offre peut se terminer n'importe quand!

© Marque de commerce de La Banque Toronto-Dominion.

Un curieux pesticide plus toxique à petite qu'à forte dose

CAROLE THIBAUDEAU

■ Un pesticide contre les «bibites à patates», l'aldicarbe, sera sans doute retiré du marché par Agriculture Canada si les études scientifiques continuent de démontrer sa toxicité à petite dose. L'aldicarbe possède la propriété rarissime d'être plus nocif en petite quantité qu'en grande quantité.

Cette étrange propriété, si elle s'avère, dans des études ultérieures, menaçante pour la santé humaine, rendra caduque la norme des 9 ppb (parties par milliard) admissibles dans l'environnement. L'aldicarbe est fort utilisé au Québec, en Ontario et dans les Maritimes.

Des études immunotoxicologiques récentes ont démontré qu'une petite quantité d'aldicar-

be débalance les légions de globules blancs qui circulent dans l'organisme humain.

Curieusement, à 10 ppb, le système immunitaire semble intact, alors qu'à 9 ppb il y a une altération perceptible, et à 1 ppb une encore plus importante.

Comme le fait remarquer, non sans humour, M. Denis Flipo, qui présentait hier une recherche sur l'aldicarbe au 60e congrès de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (Acfas): «1 ppb, c'est pas assez pollué, mais 10 ppb, c'est juste correct!»

D'autres études, dont une effectuée sur des souris par Leon John Olson et son équipe, de l'Université du Wisconsin, démontrent que l'animal se défend moins bien contre un virus (celui de l'encéphalomyélite) lorsqu'exposé à de petites doses d'aldicar-

be dans l'eau, comme 0,014 ppm (parties par million), que lorsqu'exposé à des doses plus grandes (1,4 parties par million).

Cette réponse inversée du système immunitaire a également été observée avec un autre produit de la même famille chimique que l'aldicarbe.

Une explication plausible à cette réaction inverse serait qu'une dose faible de la substance n'est pas suffisante pour déclencher un bon mécanisme d'élimination (par les reins ou le foie, on ne le sait pas), alors qu'une dose plus élevée alerte l'organisme et déclenche une réaction d'élimination.

Puits contaminés

Ces études requièrent une attention particulière, du simple fait que l'aldicarbe est utilisé à de nombreux endroits au Québec, et



Congrès
de l'ACFAS
du 11 au 15 mai 1992

que l'eau de puits en est fréquemment contaminée.

Un rapport remis en janvier 90 à la Direction de la gestion et du contrôle des pesticides (ministère de l'Environnement du Québec), fait état d'analyses effectuées dans 97 puits au Québec, dans les régions de Québec, de la Mauricie/Bois-Francs, de l'Estrie, de Montréal/Lanaudière et de Laval-

/Laurentides.

Sur les 97 puits échantillonnés, 19 étaient contaminés à l'aldicarbe de façon décelable, dont six à des concentrations supérieures à la norme (9 ppb et plus), ce qui, dans le cas qui nous occupe, est peut-être un bien plutôt qu'un mal.

L'étude présentée hier par M. Flipo, et réalisée comme projet de maîtrise par O. Hajoui, du groupe TOXEN de l'UQAM, apporte une nouvelle pierre à l'édifice de notre compréhension du produit.

Les scientifiques ont trouvé d'une part que l'aldicarbe diminue de façon sensible certains aspects de la réponse immunitaire, alors qu'il en surstimule d'autres. De plus, l'aldicarbe altère la quantité relative de diverses catégories de globules blancs.

Tous ces résultats ont été obtenus par une exposition à très fai-

ble dose d'aldicarbe (entre 0,1 et 10 ppb dans l'eau à boire).

Bien que l'aldicarbe ait un effet sur le système immunitaire, il reste à établir si une personne qui en ingère régulièrement dans l'eau de puits est menacée lorsqu'elle vit dans un environnement ordinaire, c'est-à-dire où les microbes de toutes sortes abondent.

«Il faut maintenant vérifier si les sujets exposés ont une propension plus grande que les autres à contracter des infections ou même des cancers», explique M. Flipo.

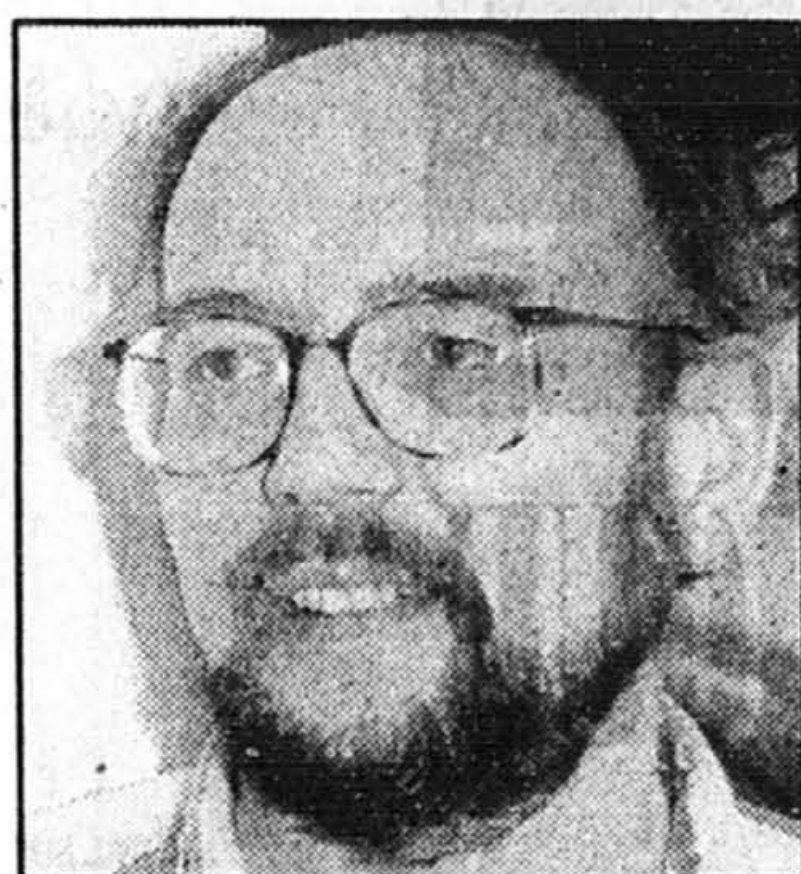
Un cultivateur exposé à l'aldicarbe peut en développer des symptômes d'intoxication très violents. L'aldicarbe est classé par Agriculture Canada comme un «produit d'usage restreint». Le producteur agricole doit en faire la demande au gouvernement à chaque fois qu'il veut l'utiliser.

Ferdinand Bonn, prix de l'Acfas J.-Rousseau

■ «De plus en plus, la télé-détection progresse vers l'observation en temps réel, affirme le scientifique Ferdinand Bonn, qui vient de recevoir le prix Jacques-Rousseau de l'Acfas, dans le cadre du 60e congrès de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences.

Ce chercheur, directeur du Centre d'applications et de recherches en télé-détection (Cartel) de l'Université de Sherbrooke, reçoit son prix principalement pour son effort d'interdisciplinarité: son équipe comprend deux mathématiciens, quatre géographes, deux physiciens, une botaniste et un climatologue.

Grâce à la qualité des travaux de pionnier du professeur Bonn, le Québec détient un rôle de chef de file dans la télé-détection.



Ferdinand Bonn

Un de ses projets, en collaboration avec son collègue Alain Royer, consiste à étudier les conséquences de l'effet de serre sur la productivité de la forêt boréale. «On utilise les images du passé pour voir ce qui a changé et pour vérifier la validité de nos modèles. Ces modèles servent ensuite à faire des prévisions agro-forestières pour les prochaines décennies.»

L'huile de lin pour les athlètes

CAROLE THIBAUDEAU

■ L'huile de lin semble corriger l'effet immunodépresseur de l'exercice intense auquel se soumettent les athlètes professionnels. C'est du moins ce qu'indique une étude présentée hier au 60e congrès de l'Acfas par Corinne Benquet, de l'Université du Québec à Montréal (UQAM).

La baisse du système immunitaire a été particulièrement remarquée aux Jeux olympiques de Séoul, en 1988: plusieurs athlètes se retirèrent des compétitions à cause de complications majeures découlant d'infections ordinairement bénignes.

Par exercice intense, on entend ici l'entraînement qui mène presque à l'épuisement, et non pas le bénéfique jogging quotidien ou tout autre exercice modéré, qui lui, augmente l'immunité de la personne.

Contrairement à une idée très répandue, les athlètes professionnels ne sont pas en très bonne santé, et leur système immunitaire est souvent affaibli.

«L'exercice intensif est un stress, il occasionne une perturbation dans l'organisme, explique Mme Benquet. Il libère entre autres des hormones de stress, cortisol et catécholamines, qui sont réputées pour affaiblir le système immunitaire.»

Sachant que les lipides ont un effet sur la réponse immunitaire, la scientifique a étudié l'effet, chez les souris, de cinq diètes différentes par le type de gras qu'elles apportent: du suif de boeuf, de la margarine, de l'huile de poisson, de l'huile de carthame et de l'huile de lin.

Les souris soumises à un exercice intense ont toutes montré une diminution de la production d'anticorps par rapport aux souris sédentaires, à l'exception de celles qui avaient la diète à l'huile de lin.

OBJECTIF ÎLE PROPRE

UN BUT À ATTEINDRE... ENSEMBLE.

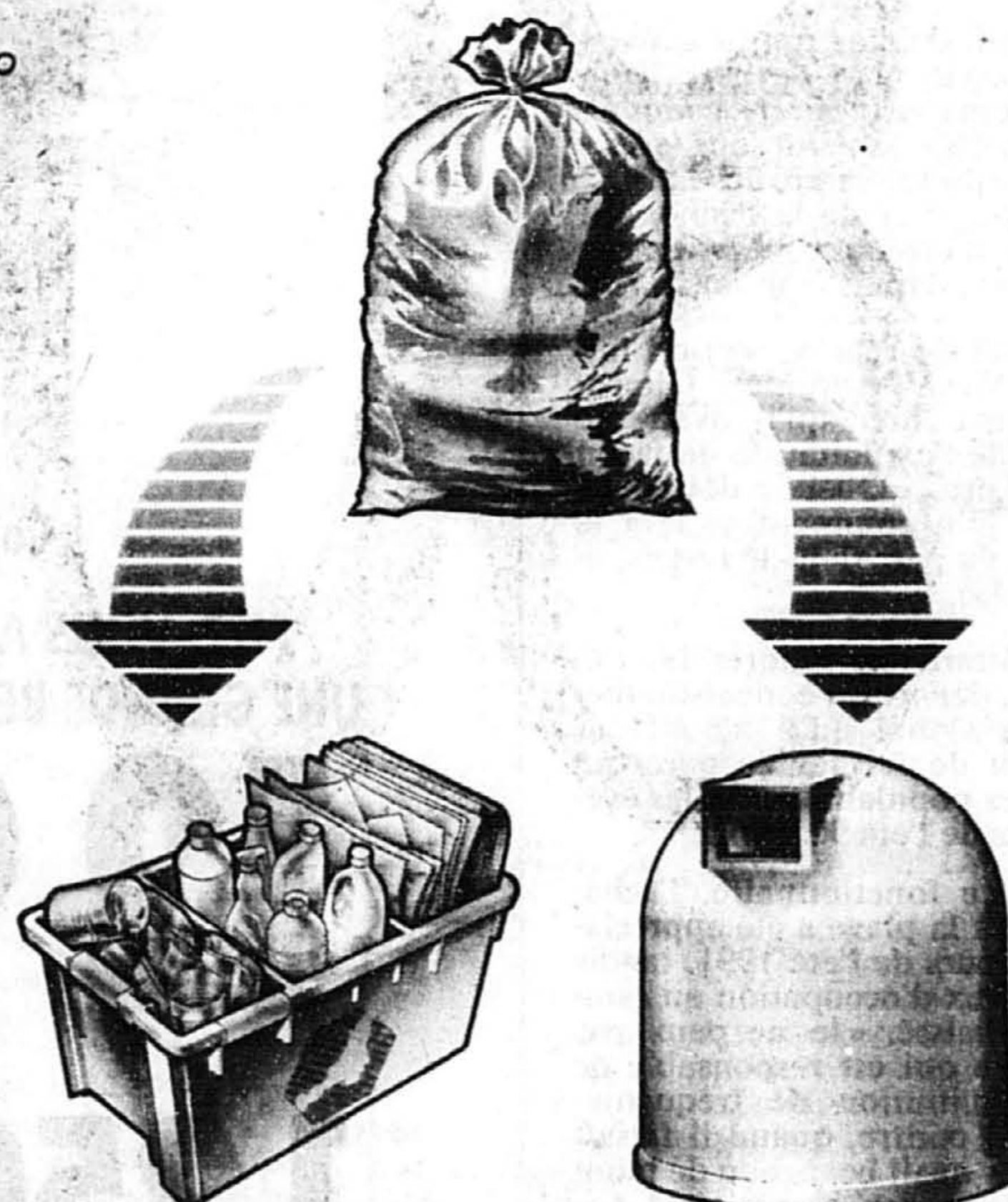
Réduire de 50 % la masse totale des déchets sur son territoire d'ici l'an 2000, voilà l'OBJECTIF ÎLE PROPRE de la Régie intermunicipale de gestion des déchets sur l'île de Montréal. Un projet qu'elle compte réaliser par le biais des 4 R, soit la réduction, la récupération, la réutilisation, le recyclage des déchets domestiques.

Si vous souhaitez participer à ce vaste projet écologique, conservez cet article et ceux qui paraîtront dans les semaines à venir. Vous y trouverez des renseignements et des conseils qui vous aideront à relever avec nous le défi!

IL N'Y A RIEN DE MOINS VERT QU'UN SAC VERT!

Sacs de papier, boîtes de métal, contenants de plastique, bouteilles de verre... Et hop! dans le sac vert! Il ne faut pas se le cacher, nous avons tendance à jeter sans discrimination nos déchets domestiques. Et pourtant, toutes les matières que nous venons d'énumérer peuvent être recyclées. En réalité, celles-ci représentent une grande partie des déchets que nous jetons quotidiennement dans le sac à ordures. C'est ainsi que chaque année, 700 000 tonnes de déchets produits sur le territoire de la RIGDM sont destinés à l'enfouissement.

C'EST LE TEMPS DE VIDER VOTRE SAC!



De telles données ne sont guère rassurantes pour la santé de l'environnement. Heureusement, vous pouvez alléger de beaucoup le sac vert en participant au programme de collecte sélective de votre ville. Voici donc, à titre d'information, une liste détaillée des matières que vous pouvez récupérer à des fins de recyclage dans le cadre de ces programmes:

CONTENANTS DE PLASTIQUE

- boissons gazeuses
- condiments (ketchup, moutarde, mayonnaise)
- eau minérale et eau de source
- huiles végétales et minérales
- jus
- produits de nettoyage
- produits de soins corporels (shampooing, savon)
- savon à vaisselle, à lessive, etc.

DE MÉTAL

- assiettes en aluminium
- boîtes de café, de conserve, de jus
- cannettes de bière, de boissons gazeuses, de jus, etc.

DE VERRE

- vin et autres boissons alcoolisées
- boissons gazeuses
- condiments (marinades)
- huiles végétales et minérales
- jus, etc.

PAPIERS ET CARTONS

- annuaires téléphoniques
- boîtes de céréales
- boîtes de papiers-mouchoirs et papier hygiénique
- contenants à oeufs (pas de styromousse)
- carton ondulé
- circulaires
- enveloppes
- journaux
- papier à lettres
- papier de bureau
- papier pour imprimantes, etc.

METTEZ-VOUS AU VERT AVEC LES TRUCS VERTS!

Vous avez décidé de récupérer? Félicitations! Vous venez de faire un choix écologique et, à l'instar de centaines de milliers de citoyens de l'île de Montréal, vous allez contribuer au bien-être de notre environnement. Pour faciliter votre démarche, nous publierons, dès la semaine prochaine, les Trucs Verts: une série d'articles consacrés aux 4 R et dont le premier traitera de la réduction à la source des déchets domestiques et de leur réutilisation. Consultez-les, et surtout, conservez-les!



Régie intermunicipale
de gestion des déchets
sur l'île de Montréal

Les lecteurs qui desiront nous faire part de leurs commentaires et suggestions sur les sujets abordés dans cette chronique, ou qui souhaitent obtenir un exemplaire de cet article, sont invités à nous écrire à l'adresse suivante:

OBJECTIF ÎLE PROPRE

Régie intermunicipale de gestion des déchets

sur l'île de Montréal

3333, Place Cavendish, Bureau 602, Saint-Laurent (Qc) H4M 2X6

SOLDES SPECTACULAIRES DE LIQUIDATION

50 À 70 % DE RABAIS
SUR TOUTE LA MARCHANDISE DANS
NOTRE MAGASIN DE PLACE VILLE-MARIE!

**LES NEUF
DERNIERS JOURS!**

**ÉCONOMISEZ
ENCORE DAVANTAGE!
C'EST NOUS QUI
PAYONS LA
TVP ET LA TPS!**

**Le magasin ferme le
samedi 23 mai, à 17 heures.**

Venez profiter d'économies spectaculaires sur des vêtements et accessoires pour hommes et femmes durant les derniers jours avant la fermeture des portes de notre magasin de **Place Ville-Marie**. Mais n'oubliez pas qu'il y a encore trois magasins Holt Renfrew dans la région de Montréal pour vous servir, et vous offrir le service, la sélection et la qualité qui font notre renommée.

PLACE VILLE-MARIE, 866-2466 • OUVERT DU LUNDI AU MERCREDI JUSQU'À 18 H.
LES JEUDI ET VENDREDI JUSQU'À 21 H ET LE SAMEDI JUSQU'À 17 H

HOLT RENFREW

Les marins philippins jugés à Montréal

Presse Canadienne
SEPT-ÎLES

■ C'est à Montréal que se tiendra le procès des marins philippins accusés d'avoir introduit 50 tonnes de haschisch sur la Côte-Nord, en juillet 1991.

Ainsi en a décidé le juge Louis-Charles Fournier en accordant son aval à une requête du ministère public. La cause des accusés s'était jusqu'à présent instruite au Palais de justice de Sept-Îles, de la comparution à l'enquête préliminaire.

Les marins étaient membres de l'équipage d'un remorqueur arraisonné par la Sûreté du Québec (SQ) dans le port de Montréal, l'été dernier, à la suite de la découverte de 50 tonnes de haschisch en mer de Minganie, sur la Côte-Nord.

La Couronne a justifié sa requête en invoquant les problèmes inhérents à la tenue de ce procès à Sept-Îles, notamment le besoin d'interprètes et d'appareils de traduction. De l'avis du juge Fournier, il ne peut être exigé du district judiciaire de Mingan, même si bien équipé et desservi par un personnel compétent, d'accueillir ce procès aux exigences hors du commun.

La décision du juge Fournier de transporter la cause à Montréal a été mal accueillie dans les couloirs du Palais de justice de Sept-Îles, le Bâtonnier de la Côte-Nord, Me Serge Francoeur, de Baie-Comeau, se disant extrêmement déçu. Pour lui, il est clair que des décisions du genre risquent de s'étendre à d'autres domaines. Des décisions dont la logique inhérente serait de fermer boutique en région et de s'en aller dans les grands centres. « Il va falloir arrêter la saignée », a lancé Me Francoeur.

Le parc d'Oka ouvert au camping

■ Le parc d'Oka, connu auparavant sous le nom de parc Paul-Sauvé, ouvrira pour le camping au cours du week-end sous la surveillance du ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche, qui prend la relève du concessionnaire en poste depuis trois ans.

Le chef de région, section loisir, du MLCP, Jean-Marc Girard, a expliqué hier qu'il avait été chargé de l'exploitation de façon intérimaire. « Québec doit décider en juin comment se fera la gestion du parc dans le futur », a-t-il précisé.

M. Girard dit ignorer les raisons du départ du concessionnaire. Il a ajouté qu'il n'était pas question de fermer ce parc qui était très populaire avant les événements de l'été 90 à Oka.

Pour ce fonctionnaire, l'achalandage à la plage a été appréciable au cours de l'été 1991, tandis que le taux d'occupation au camping a baissé. « Je ne peux pas vous dire qui est responsable de cette diminution de fréquentation. Par contre, quand il faisait beau, il y avait beaucoup de monde sur la plage », a précisé M. Girard.

Pour le week-end, ce sont des employés permanents du ministère aidés de quelques occasionnels qui s'occuperont des campeurs.

Le nom de ce parc provincial a été changé à la suite d'un décret adopté par l'Assemblée nationale.

Une femme se suicide en s'aspergeant d'essence

■ Une femme de 33 ans s'est suicidée hier en mettant le feu à ses vêtements dans son appartement de la rue Jeanne-Mance, à Montréal.

La victime, dont l'identité n'a pas été révélée, a été aperçue par des voisins au moment où elle entraînait chez elle en possession d'un bidon d'essence, dans une maison de chambres située au 3527, rue Jeanne-Mance. Peu de temps après, l'incendie a éclaté.

Les pompiers de Montréal, qui croyaient avoir affaire à un feu banal, ont fait la macabre découverte en pénétrant dans son logement après avoir éteint les flammes.

Selon les premières constatations, tout porte à croire que la dame se serait aspergée d'essence, avant de craquer une allumette. Le bidon a également été retrouvé près d'elle. La victime n'a laissé aucune lettre d'explication.

Une autopsie sera pratiquée aujourd'hui et l'enquête a été confiée au sergent-détective Leblanc, de la section des incendies criminels de la CUM.



QUÉBEC À UN PRIX HISTORIQUE.

*Par chambre, par nuit, en occupation simple ou double et en classe H.hospitalité, jusqu'au 24 mai 1992. Aucuns frais pour les enfants de 17 ans ou moins partageant la chambre d'un adulte. Les groupes et les congrès ne peuvent se prévaloir de ces tarifs. TFS en sus.

89\$* par nuit
Comprend deux billets d'entrée
au Musée de la civilisation ou
au Musée de Québec.

Visiter Québec en mai, c'est revivre un brin d'histoire et redécouvrir des lieux d'une grande beauté. C'est aussi partager la belle exubérance des résidents.

Et loger au Loews Le Concorde, c'est s'offrir de bons moments, au coeur des activités et dans le plus grand confort.

Pour réserver un week-end mémorable, à un prix historique, appelez-nous sans frais au 1 800 463-5256.

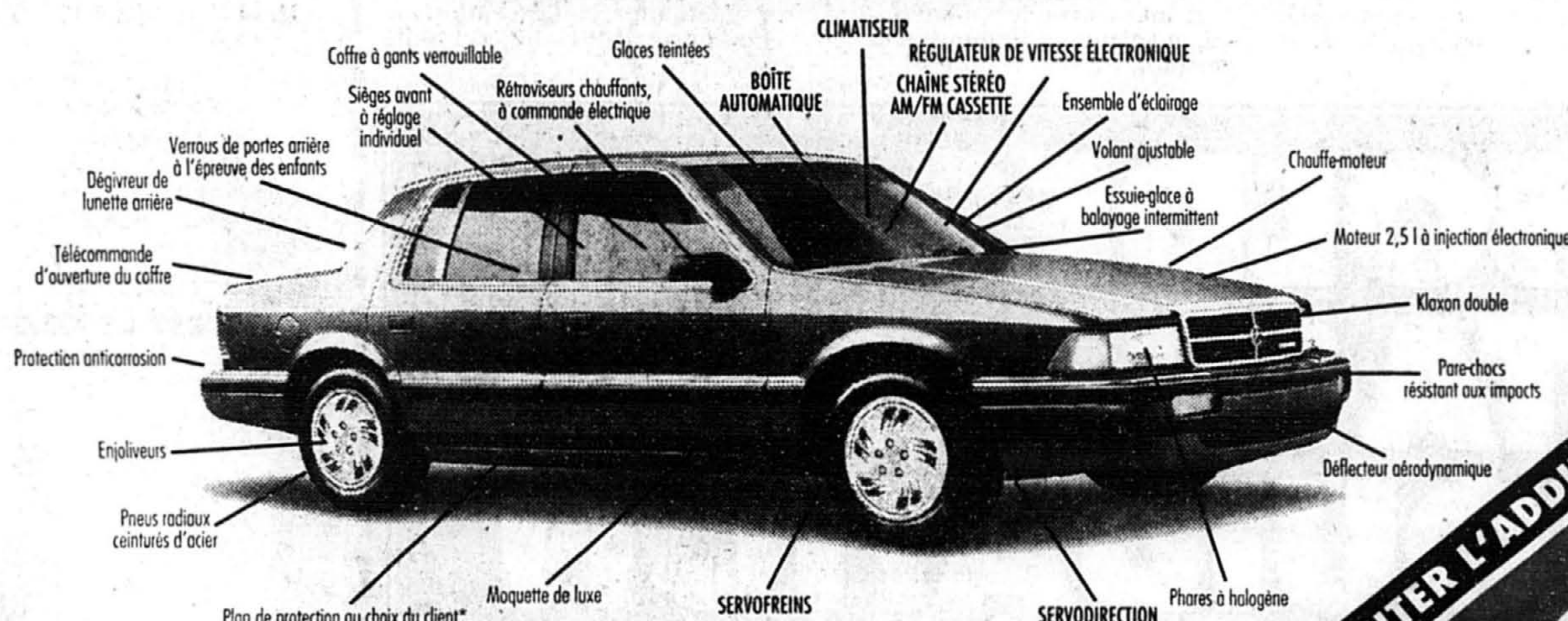
Vive la vie! Vive la compagnie!



LOEWS
LE CONCORDE

L'HÔTEL SUR LES CHAMPS-ÉLYSÉES DE QUÉBEC
1225, Place Montcalm, Québec (Québec) G1R 4W6

DODGE SPIRIT/PLYMOUTH ACCLAIM



Comparez avec la Corsica et la Grand Am!

FIEZ-VOUS À CHRYSLER POUR VOUS OFFRIR
UNE GRANDE BERLINE 6 PASSAGERS À PETIT PRIX!

12 999\$[†]

CLIMATISEUR COMPRIS

après la remise de **1 250\$** du fabricant

OU

TAUX DE CRÉDIT
DU FABRICANT
POUR 48 MOIS[†]
sur le P.D.S.F. de 14 249\$

COMMENT ADDITIONNER LES CARACTÉRISTIQUES SANS FAIRE MONTER L'ADDITION?

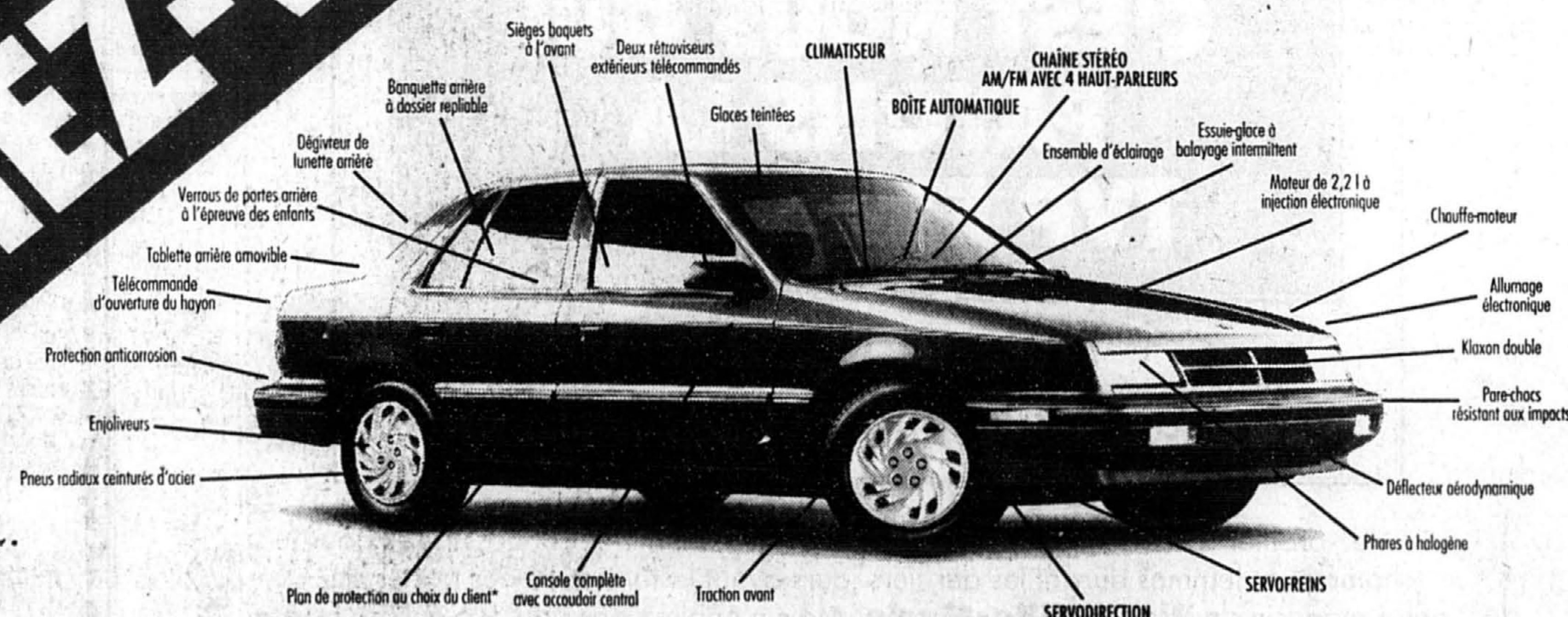
1 300\$
de moins que
la Cavalier VL! **

10 425\$[†]

CLIMATISEUR COMPRIS

TAUX DE CRÉDIT
DU FABRICANT
POUR 48 MOIS[†]
sur le P.D.S.F. de 11 675\$

FIEZ-VOUS À CHRYSLER POUR
TRANSFORMER UNE VOITURE COMPLÈTE
EN VOITURE ABORDABLE.



DODGE SHADOW/PLYMOUTH SUNDANCE

L'AVANTAGE CHRYSLER
PROFITEZ DE CES AVANTAGES CHEZ LES CONCESSIONNAIRES CHRYSLER DU QUÉBEC.

